



**RAPPORT ANNUEL**

**2017**



# Sommaire

<b>1.</b>	<b>RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE</b>	<b>2</b>
1.1	ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2017	2
1.2	COMPTES CONSOLIDES	3
1.2.1	Résultats consolidés	3
1.2.2	Tableau résumé des flux de trésorerie consolidés	3
1.2.3	Etat de la situation financière consolidée	3
1.3	COMPTES ANNUELS DE MEDASYS SA	1
1.3.1	Compte de résultat	1
1.3.2	Bilan	2
1.3.3	Délais de paiement des fournisseurs et des clients	2
1.3.4	Dividendes	2
1.3.5	Inventaire des valeurs mobilières	2
1.3.6	Affectation du résultat de Medasys S.A.	2
1.3.7	Résultats des cinq derniers exercices	3
1.4	COMPTES ANNUELS DES FILIALES	3
1.5	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	3
1.6	ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	4
1.7	RESPONSABILITE SOCIALE ET SOCIETALE	4
1.7.1	Informations sociales	4
1.7.2	Organisation du temps de travail/temps partiels/heures supplémentaires	5
1.7.3	Relations sociales	5
1.7.4	Santé sécurité	5
1.7.5	Formation	6
1.7.6	Egalité de traitement – Non discrimination – Responsabilité Sociale	6
1.7.7	Autres thématiques sociétales	6
1.7.8	Risques industriels et liés à l'environnement	6
1.7.9	Responsabilité environnementale	6
1.7.10	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	8
1.7.11	Actions de sponsoring	8
1.7.12	Sous-traitance et fournisseurs	8
1.8	FACTEURS DE RISQUES	9
1.9	CAPITAL ET TITRES DE LA SOCIETE	10
1.9.1	Répartition du capital et droits de vote	10
1.9.2	Franchissements de seuils au cours de l'exercice 2017	10
1.9.3	Marché des titres de la société	10
1.9.4	Acquisitions et cessions par la société de ses propres actions	11
1.9.5	Délégation en matière d'augmentation de capital	11
1.10	GOUVERNANCE	12
1.10.1	Composition des organes de direction, de surveillance et d'administration	12
1.10.2	Fonctionnement des organes de direction, de surveillance et d'administration	13

1.10.3	<i>Intérêts des dirigeants</i>	13
1.10.4	<i>Schémas d'intéressement du personnel</i>	13
1.10.5	<i>Tableau récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants</i>	14
1.11	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	14
1.12	CONVENTIONS REGLEMENTEES	14
1.13	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	14
1.14	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	14
1.15	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	16
<b>2.</b>	<b>ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2018</b>	<b>19</b>
<b>3.</b>	<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017</b>	<b>22</b>
3.1	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	22
3.2	ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	22
3.3	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	23
3.4	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	24
3.5	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	25
3.6	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	26
3.6.1	<i>Faits significatifs de l'exercice</i>	26
3.6.2	<i>Règles et méthodes comptables</i>	27
3.6.3	<i>Périmètre de consolidation</i>	33
3.6.4	<i>Information sectorielle</i>	33
3.6.5	<i>Notes relatives à l'état du résultat global consolidé</i>	34
3.6.6	<i>Notes relatives à l'état de la situation financière consolidée</i>	36
3.6.7	<i>Transactions avec les parties liées</i>	43
3.6.8	<i>Engagements hors bilan</i>	44
3.6.9	<i>Evénements postérieurs à la clôture</i>	45
3.7	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	46
<b>4.</b>	<b>ETATS FINANCIERS SOCIAUX</b>	<b>51</b>
4.1	BILAN	51
4.2	COMPTE DE RESULTAT	52
4.3	ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	53
4.3.1	<i>Faits significatifs de l'exercice</i>	53
4.3.2	<i>Règles et méthodes comptables</i>	53
4.3.3	<i>Filiales et participations</i>	57
4.3.4	<i>Notes sur le bilan</i>	57
4.3.5	<i>Notes sur le compte de résultat</i>	61
4.4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	67
4.5	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	72
4.6	RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTROLE INTERNE ET LES PRINCIPES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX	76



Madame, Monsieur, Cher Actionnaire

Après 2016 qui marque l'entrée du Groupe Dedalus dans l'actionnariat de Medasys, l'année 2017 constitue une année charnière, qui repose principalement sur la mise en œuvre des directions stratégiques et opérationnelles induites par l'évolution du Groupe. Cette évolution qui favorise un partage d'expertise en interne, permet d'enrichir l'offre de Medasys de solutions innovantes et cohérentes dans un contexte fortement tourné vers les territoires de soins. La solution d'interopérabilité DxPlatform, fruit d'une collaboration active entre Medasys et Dedalus, pour répondre aux enjeux des GHT en est l'exemple.

L'entrée de Dedalus dans l'actionnariat de Medasys génère également des opportunités en termes de croissance externe, illustrée en juillet 2017 par l'acquisition de Netika.

#### **Développement et résultat du Groupe**

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève en 2017 à 23,4 M€ comparé à 22,1 M€ en 2016. Cette croissance de 6% intègre le chiffre d'affaires de Netika correspondant à 3.35 M€ totalisé sur une période de 5 mois.

En France, le chiffre d'affaires réalisé au sein du territoire et à périmètre constant atteint 17,1 M€ en 2017 comparé à 17,6 M€ en 2016. Ce léger recul est dû au retard pris pour le déploiement des projets territoriaux, un retard ayant un impact direct sur la prise des commandes liées aux GHTs.

En revanche, le chiffre d'affaires correspondant aux ventes sur notre base installée soit l'ensemble des clients existants est en forte progression depuis 2016 avec une croissance de 15 % en 2017.

Le chiffre d'affaires lié à la maintenance et au « Help Desk » gagne en poids en 2017 comparé à 2016 et atteint pour la première fois un taux de 47% sur le chiffre d'affaires du Groupe.

Le résultat net revenant au Groupe est de -2,27 M€ en 2017, comparé à -4,82 M€ en 2016. Nous observons une amélioration du résultat opérationnel du Groupe de 2,69 M€ en 2017 comparé à 2016. Cette amélioration est principalement liée aux besoins moindres de dotations aux amortissements et de provisions. Il est également lié au fait qu'aucune dépréciation du Goodwill n'ait été nécessaire à ce jour. Le résultat net de Medasys intègre enfin les résultats de Netika totalisés sur 5 mois soit 0,69 M€. Ce qui me mène au prochain point important de 2017 : l'acquisition de Netika.

#### **Croissance externe avec Netika et consolidation en interne**

Avec l'acquisition de 100% du capital de Netika, Medasys est en mesure d'adresser le secteur des laboratoires privés. L'éditeur renforce significativement son offre en biologie et sa position de leader dans la gestion des plateaux techniques, pierres angulaires des projets GHT. Le point fort des solutions Netika est leur caractère modulaire qui permet de mieux répondre aux demandes de la majorité des clients. Les solutions modulables combinées au savoir-faire de Netika permettent de converger vers une nouvelle dynamique. L'un des objectifs du Groupe est de mettre en œuvre cette approche adoptée pour l'offre dédiée aux laboratoires, dans d'autres domaines.

Afin de mieux coordonner l'activité, de créer des synergies et de simplifier les processus, Mega-Bus International et Netika ne forme plus qu'un. Mega-Bus est totalement intégré à Netika ce qui permet de consolider toutes les activités liées à la Biologie.

Le prix d'acquisition a finalement été entièrement financé par la dernière augmentation de capital, à laquelle principalement Dedalus a participé par compensation de ses créances versées en préparation de l'acquisition.

#### **Perspectives**

La prise de commande à l'export a subi des retards, cependant nous enregistrons de nombreuses opportunités de développement dans diverses régions (Moyen Orient, Asie centrale, etc.). Le besoin de modernisation des systèmes reste présent et l'équipe travaille pour conquérir ces marchés, de belles concrétisations début 2018 le démontrent.

2017 n'a pas encore représenté l'année des lancements GHT mais ce début d'année permet de voir l'initialisation de projets importants à l'échelle nationale. Nous attendons une très bonne année en 2018 avec un retour à un résultat net positif et une croissance du chiffre d'affaires. Le développement de notre offre autour des plateaux techniques et notamment avec Netika donne de très belles perspectives y compris sur le public.

Cher Actionnaire, je vous remercie de votre confiance et de votre participation au vote, mais également de votre soutien pour le développement de Medasys.

Florence Hofmann  
Présidente du Conseil de Surveillance  
Le 25 avril 2018

## 1. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

### 1.1 ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2017

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2017 s'établit à 23 395 k€ à comparer à 22 081 k€ en 2016.

Cette progression de 6 % tient compte de la variation de périmètre avec l'entrée dans le Groupe de la société Netika au 28 juillet 2017 qui a réalisé un chiffre d'affaires de 3 350 k€ pour les 5 derniers mois de l'exercice. La baisse du chiffre d'affaires à périmètre constant est due notamment à l'activité export. En effet, la plupart des projets significatifs ont connu un décalage dans la prise de décision. Pour la France, le chiffre d'affaires est stable. Malgré de nombreux projets à l'étude, les commandes liées à l'implémentation de la stratégie des systèmes d'information des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) ont pour la plupart été reportées sur 2018. Ce retard dans les nouveaux projets a été compensé par une belle progression du chiffre d'affaires sur notre base installée avec notamment une progression des revenus de maintenance de 15%.

*En France*, lors de la Paris Healthcare Week en mai, Medasys a présenté sa suite complète ville-hôpital. Avec les GHT naît la volonté de créer un Hôpital étendu, connecté et coopérant avec la médecine de ville. Medasys a choisi d'étoffer son offre avec DxPlatform Powered by X-Value, une plateforme adaptée aux enjeux territoriaux. Cette plateforme est construite autour des composants techniques développés par le Groupe. Dedalus est en effet spécialiste depuis plus de 15 ans des problématiques d'interopérabilité au niveau régional et équipe près de 22 000 médecins libéraux avec des solutions communicantes.

Fort d'une expérience avérée en cancérologie, Medasys a choisi de renforcer son positionnement grâce au développement d'un plateau technique d'oncologie connecté au robot « Pharmoduct ». Ce dispositif innovant et automatisé conçu par Dedalus, permet d'optimiser la préparation et la dispensation des traitements de chimiothérapie. Le module de Chimiothérapie de DxCare couplé au robot Pharmoduct offre à nos clients une solution globale qui permet d'accroître la performance et la sécurité de la production et de l'administration dans une équation financière optimale.

Lors des JFR en Octobre 2017, Medasys a annoncé la signature de son partenariat avec Infinitt Healthcare. L'objectif de cet accord commercial est de répondre aux besoins de partage territoriaux de contenus cliniques et d'optimiser le circuit du patient en imagerie afin d'assister les GHT dans le déploiement d'une stratégie de convergence centrée sur les usages et prenant en compte les flux d'information pertinents dans l'hôpital.

*A l'international*, Medasys a annoncé en janvier le lancement des plateformes web de prise de rendez-vous MyCHR et MyCHRPRO – développées en collaboration avec le CHR de La Citadelle à Liège, partenaire de longue date de Medasys. Ce nouveau service, ouvert aux patients et aux praticiens, vise à offrir plus de flexibilité dans la prise de rendez-vous médical pour soi ou pour un tiers.

Publiée en juin dernier, l'étude menée par KLAS, organisme spécialisé dans les systèmes d'information du secteur de la santé, fait état d'une augmentation significative des projets d'acquisition d'un DPI dans le monde en 2016. En France, bien que les établissements disposent de multiples options en termes de dossiers patients électroniques, l'offre de Medasys se positionne, selon le rapport américain, comme la solution la plus dynamique du marché.

L'année 2017 a également été marquée par le démarrage de notre module Dx Billing à l'international, au Maroc et au Liban et prochainement au Koweït, nous permettant ainsi d'avoir un développement plus large sur ces marchés.

*Croissance externe*, Le 28 juillet 2017 Medasys a acquis 100% du capital Netika SAS, société spécialisée dans le développement et la commercialisation de logiciels dédiés à l'assurance qualité et à la gestion des Systèmes d'Information de Laboratoires. Les produits Netika viennent enrichir l'offre de Medasys et permettent au Groupe de proposer de nouvelles solutions modulables à sa clientèle. L'évolution de son offre et du pôle biologie, désormais composé de plus de 100 personnes, permettra au Groupe Medasys d'accroître sa présence sur le secteur privé et d'apporter une réponse complète et adaptée à tout établissement tant privé que public.

L'intégration de Netika confère à Medasys une part de marché significative dans le secteur privé et consolide sa position de leader de gestion des plateaux techniques dans le cadre de la mise en œuvre des GHT.

Le prix d'acquisition est de 9,8 millions d'euros accompagné des garanties d'actif et de passif usuelles au profit de Medasys d'une durée de 3 ans sauf en matière fiscale, sociale et douanière pour lesquelles la garantie est illimitée. Il n'y a pas de complément de prix prévu au contrat. Le goodwill s'établit à 8 168 k€. L'analyse de goodwill et son affectation sont actuellement en cours.

L'acquisition a été financée au moyen d'un prêt d'actionnaire consenti par Dedalus (actionnaire majoritaire de Medasys) au profit de Medasys d'un montant égal à 100 % du prix d'acquisition. Ce prêt a été remboursé par compensation de créance lors de la souscription de Dedalus à l'augmentation de capital réalisée par Medasys SA en décembre 2017.

L'impact de l'acquisition de Netika sur les comptes consolidés au 31.12.2017, pour la période du 31 juillet 2017 au 31 décembre 2017, s'établit à 3 350 k€ au chiffres d'affaires et à 687 k€ au résultat net.

Le chiffre d'affaires annuel de Netika au titre de l'exercice 2017 (avant opération de fusion avec Mega-Bus) s'élève à 6 739 k€ contre 6 073 k€ en 2016. Le bénéfice net de l'exercice 2017 s'établit à 1 110 k€ contre un bénéfice net de 865 k€ au 31 décembre 2016.

Suite à l'acquisition de Netika et afin de simplifier la structure juridique du Groupe, Medasys a procédé à une opération de réorganisation interne en fusionnant la société Mega Bus International et Netika. Cette fusion par absorption de Netika dans Mega-Bus International est intervenue le 31 décembre 2017. Par une décision de l'associé unique du même jour, Mega-bus a changé sa dénomination sociale au profit de Netika et a transféré son siège social à Strasbourg en maintenant un établissement secondaire à Clamart.

**Augmentation de capital**, le 18 décembre 2017, à l'issue de la période de souscription, 42 626 388 actions nouvelles ont été souscrites par les actionnaires. Les souscriptions ont été libérées par numéraire pour 946 637 € et par compensation du compte courant de Dedalus à hauteur de 15 251 390,06 €. L'objectif principal de cette augmentation de capital qui était de réduire l'endettement du Groupe est atteint. Elle a permis de réduire de 96% le montant de l'avance en compte courant de Dedalus résultant notamment du financement de l'acquisition de Netika.

## 1.2 COMPTES CONSOLIDES

Le Groupe a enregistré en 2017, un chiffre d'affaires consolidé de 23 395 k€ contre 22 081 k€ en 2016.

Cette progression de 6 % tient compte de la variation de périmètre avec l'entrée dans le Groupe de la société Netika au 28 juillet 2017 qui a réalisé un chiffre d'affaires de 3 350 k€ pour les 5 derniers mois de l'exercice. La baisse du chiffre d'affaires à périmètre constant est due notamment à l'activité export. En effet, la plupart des projets significatifs ont connu un décalage dans la prise de décision.

Le résultat opérationnel 2017 dégage une perte de 1 830 k€ à comparer à une perte de 4 515 k€ en 2016. Les autres charges opérationnelles comprennent une indemnité transactionnelle client pour 500 k€ et un autre produit pour 209 k€ consécutif à la résiliation du bail du siège social de Medasys S.A.. Après frais financiers, la perte nette consolidée revenant au Groupe ressort à 2 270 k€ au 31 décembre 2017, elle était de 4 817 k€ au 31 décembre 2016.

### 1.2.1 RESULTATS CONSOLIDES

€'000 -	31.12.17 (12 mois)	31.12.16 (12 mois)
Chiffre d'affaires	23 395	22 081
Autres produits ordinaires	61	59
Achats et variations de stocks	<2 038>	<2 033>
Autres charges d'exploitation & impôts et taxes	<5 869>	<5 440>
Charges de personnel	<11 819>	<11 070>
Dotations et reprises aux amort. et aux provisions	<5 269>	<6 629>
Résultat opérationnel courant	<1 539>	<3 032>
Autres produits et autres charges opérationnels	<291>	<450>
Dépréciation du Goodwill	0	<1 033>
Résultat opérationnel	<1 830>	<4 515>
Résultat financier	<551>	<298>
Résultat avant impôts	<2 381>	<4 813>
Charges d'impôts	111	<4>
<b>Résultat net revenant au Groupe</b>	<b>&lt;2 270&gt;</b>	<b>&lt;4 817&gt;</b>

### 1.2.2 TABLEAU RESUME DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

€'000	31.12.17 (12 mois)	31.12.2016 (12 mois)
Résultat net de l'ensemble consolidé	<2 270>	<4 817>
Capacité d'autofinancement générée par l'activité	3 536	3 138
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt	3 199	2 830
Variation calculée du besoin en fonds de roulement	733	<2 685>
Variation de la trésorerie issue de l'activité	3 932	145
Variation de la trésorerie issue des investissements	<12 325>	<3 587>
Variation de la trésorerie issue du financement	11 045	2 657
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>2 734</b>	<b>&lt;710&gt;</b>

### 1.2.3 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(€'000)	Actif	31.12.17	31.12.16
	<b>Actif non courant</b>	<b>24 270</b>	<b>16 047</b>
	dont Immobilisations	8 992	8 201
	dont Goodwill	12 782	4 614
	<b>Actif courant</b>	<b>27 293</b>	<b>25 914</b>
	dont Trésorerie	6 006	3 272
	<b>Total</b>	<b>51 563</b>	<b>41 961</b>
(€'000)	Passif	31.12.16	
	<b>Capitaux propres</b>	<b>28 749</b>	<b>15 075</b>
	dont Résultat	<2 270>	<4 817>
	<b>Passif non courant</b>	<b>4 607</b>	<b>10 949</b>
	<b>Passif courant</b>	<b>18 207</b>	<b>15 937</b>
	dont Dette financ. <1 an	4 684	2 302
	<b>Total</b>	<b>51 563</b>	<b>41 961</b>



L'endettement financier consolidé net au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

€'000	31.12.17	Variation	31.12.16
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 006	2 734	3 272
Concours bancaires	<268>	<15>	<253>
Crédits spot	<950>	<500>	<450>
Agius courus non échus	<7>	<2>	<5>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>4 781</b>	<b>2 217</b>	<b>2 564</b>
Emprunts	<219>	<204>	<15>
Dettes de crédit bail	<109>	6	<115>
Dettes d'affacturage	<215>	<35>	<180>
Financement des crédits d'impôt	<2 060>	<1 117>	<943>
Compte courant Dedalus	<857>	<516>	<341>
<b>Endettement financier brut courant</b>	<b>&lt;3 460&gt;</b>	<b>&lt;1 866&gt;</b>	<b>&lt;1 594&gt;</b>
Emprunts	<2 137>	<333>	<1 804>
Financement des crédits d'impôt	0	1 077	<1 077>
Compte courant Dedalus	0	5 711	<5 711>
Dettes de crédit bail	<166>	<34>	<132>
<b>Endettement financier brut non courant</b>	<b>&lt;2 303&gt;</b>	<b>6 421</b>	<b>&lt;8 724&gt;</b>
<b>Endettement financier brut</b>	<b>&lt;5 763&gt;</b>	<b>4 555</b>	<b>&lt;10 318&gt;</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>&lt;982&gt;</b>	<b>6 772</b>	<b>&lt;7 754&gt;</b>

L'endettement financier net retraité des dépôts de garantie liés à l'affacturage et des prêts 1% construction (détail en note 4.6.6.4 de l'annexe des comptes consolidés) s'établit à 57 k€ en 2017 et à 6 779 k€ au 31.12.2016.

Outre l'augmentation de la trésorerie, la diminution de l'endettement financier net provient principalement du remboursement du compte courant de Dedalus à hauteur de 15 251 k€ qui a été converti en capital par compensation de créances. Il est à noter également que l'acquisition de Netika sur l'endettement financier net a eu un impact positif de 758 k€ lors de son entrée dans le périmètre du Groupe le 28.07.2017.

### 1.3 COMPTES ANNUELS DE MEDASYS SA

#### 1.3.1 COMPTE DE RESULTAT

(€'000)	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>18 419</b>	<b>20 133</b>
Total des produits d'exploitation	22 359	24 297
Achats consommés	44	70
Autres achats et charges externes	6 878	6 781
Impôts	549	636
Charges de personnel	12 411	13 608
Dotations aux amort.et provisions	6 096	7 400
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>&lt;3 619&gt;</b>	<b>&lt;4 198&gt;</b>
Résultat financier	22	<634>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>&lt;3 597&gt;</b>	<b>&lt;4 832&gt;</b>
Résultat exceptionnel	<270>	<815>
Impôt sur les bénéfices	620	435
Résultat net	<3 247>	<5 212>

Le chiffre d'affaires de Medasys S.A. est de 18 419 k€ en 2017 contre 20 133 k€ en 2016.

Les produits d'exploitation de 22 359 k€ au 31.12.2017 comprennent les frais de développement activés à hauteur de 3 776 k€, ces derniers représentaient 3 583 k€ en 2016.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 6 878 k€ en 2017 contre 6 781 k€ en 2016.

Les charges de personnel s'établissent à 12 411 k€ en 2017 à comparer à 13 608 k€ en 2016.

Après constatation d'une dotation aux amortissements et aux provisions de 6 096 k€ dont 2 126 k€ de dépréciation des créances clients, la perte d'exploitation s'établit à 3 619 k€ au 31.12.2017 par rapport à une perte d'exploitation de à 4 198 k€ au 31.12.2016.

Le résultat financier 2017 s'élève à 22 k€ et comprend principalement les reprises de dépréciation des titres des filiales à hauteur de 504 k€ des charges financières liées au compte courant de Dedalus pour 256 k€.

Le résultat exceptionnel se rapporte principalement à une indemnité transactionnelle client de 500 k€ et à un produit de 209 k€ consécutif à la résiliation du bail du siège social de Medasys S.A.

Les crédits d'impôt pour 620 k€ au 31.12.2017 sont liés d'une part au crédit d'impôt recherche reconnu en 2017 pour 551 k€ diminué de l'ajustement 2016 de 428 k€ évoqué au paragraphe 2.6, et d'autre part, au produit d'impôt sur les sociétés de 497 k€ résultant de l'entrée de Netika dans le périmètre d'intégration fiscale dont Medasys est tête de groupe.

Le résultat net au 31 décembre 2017 correspond à une perte de 3 247 k€ à comparer à une perte de 5 212 k€ à fin décembre 2016.

### 1.3.2 BILAN

(€'000)	Actif	31.12.17	31.12.16
	Actif immobilisé	21 589	11 318
	Stocks et en-cours	21	19
	Clients & autres créances	19 537	24 316
	Disponibilités	3 810	2 690
	Comptes de régularisation	573	429
	<b>Total</b>	<b>45 530</b>	<b>38 772</b>
(€'000)	Passif	31.12.17	31.12.16
	Capitaux propres	27 269	14 539
	Avances conditionnées	300	300
	Provisions	113	168
	Dettes financières	4 717	4 446
	Fournisseurs	4 128	3 869
	Dettes fiscales et sociales	7 173	7 844
	Autres dettes	1 586	6 578
	Comptes de régularisation	244	1 028
	<b>Total</b>	<b>45 530</b>	<b>38 772</b>

Il n'a pas été enregistré de dépenses et de charges non déductibles fiscalement visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts au cours de l'exercice 2017.

### 1.3.3 DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

(Article L.441-6-1 du code de Commerce)

La dette « fournisseurs » au 31 décembre se décompose par échéance comme suit :

(€'000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Fournisseurs	2 009	1 530	404	45	28
Effets à payer	107	0	0	107	0
<b>Total 2017</b>	<b>2 115</b>	<b>1 530</b>	<b>404</b>	<b>152</b>	<b>28</b>
Total 2016	1 482	833	433	186	30

Les créances « clients » au 31 décembre se répartissent par échéance comme suit :

(€'000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Clients	2 858	2 040	366	452	0
Clients douteux	1 004	1 004	0	0	0
<b>Total 2017</b>	<b>3 863</b>	<b>3 044</b>	<b>366</b>	<b>452</b>	<b>0</b>
Total 2016	4 583	2 668	1 308	533	74

A ce stade, Medasys n'a pas pu produire le nombre de factures concernées par les échéances de paiement fournisseurs et de recouvrement de créances clients via ses systèmes d'informations.

### 1.3.4 DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices aucun dividende n'a été distribué.

### 1.3.5 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

L'inventaire des valeurs mobilières est annexé dans la note 4.3.5.7.1 comptes annuels du présent rapport.

### 1.3.6 AFFECTATION DU RESULTAT DE MEDASYS S.A.

Il sera proposé l'Assemblée Générale du 27 juin 2018, d'affecter la perte de l'exercice 2017 s'élevant à 3 247 547,49 euros au compte report à nouveau.

**1.3.7 RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

(€'000)	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	7 284	7 375	11 086	11 086	23 282
Nombre d'actions ordinaires	25 459 936	25 779 313	38 751 262	38 751 262	81 377 650
Nombre maximum d'actions à créer par droits de souscription et options	1 889 112	1 252 559			
<b>Opérations et résultats, effectifs</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	21 027	21 355	18 535	20 133	18 419
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	3 692	3 263	1 531	1 513	1 197
Impôt sur les bénéfices	<1 262>	<1 229>	<1 257>	<435>	<620>
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	4 387	3 228	3 702	7 161	5 065
Résultat net	567	1 264	<914>	<5 212>	<3 247>
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
<b>Résultats des opérations par action (€)</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	0,19	0,17	0,07	0,05	0,02
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	0,02	0,05	<0,02>	<0,13>	<0,04>
Dividende attribué	-	-	-	-	-
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen (en nb. de salariés)	168	188	181	173	150
Masse salariale	9 214	10 095	9 821	9 549	8 793
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	3947	4256	4312	4059	3619

**1.4 COMPTES ANNUELS DES FILIALES**

*Mega-Bus - Netika*

Le 31 décembre 2017, la société Netika SAS acquise en juillet 2017 a été fusionnée par absorption dans la filiale Mega-Bus. Cette dernière a changé de dénomination pour prendre celle de Netika. Les comptes fusionnés font ressortir un chiffre d'affaires 2017 de 7 638 k€, des autres charges d'exploitation de 1 263 k€ et des charges de personnel (y compris la participation) de 3 752 k€. Après constatation d'un impôt de 445 k€ le bénéfice net ressort à 1 122 k€.

Il est à noter que le chiffre d'affaires annuel de Netika au titre de l'exercice 2017 (avant opération de fusion avec Mega-Bus) s'élève à 6 739 k€ contre 6 073 k€ en 2016. Le bénéfice net de l'exercice 2017 s'établit à 1 110 k€ contre un bénéfice net de 865 k€ au 31 décembre 2016. Dans les comptes consolidés du Groupe Medasys au 31.12.2017, la contribution de la société acquise Netika pour la période du 31 juillet 2017 au 31 décembre 2017 s'établit à 3 350 k€ au chiffres d'affaires et à 687 k€ au résultat net.

*Mexys (Belgique)*

A fin décembre 2017, le chiffre d'affaires de Mexys ressort à 1 627 k€ contre à 1 779 k€ en 2016. Les autres charges d'exploitation sont stables. Les charges de personnel sont en progression de 20 % du fait de l'embauche de deux ingénieurs de développement. Le bénéfice net fin décembre 2017 s'établit à 104 k€ contre 203 k€ en 2016.

*MedHealth Maroc*

Au cours de l'exercice 2017, MedHealth Maroc a enregistré un chiffre d'affaires de 227 k€ contre 819 k€ en 2016. Le bénéfice net fin décembre 2017 s'établit à 31 k€ contre 14 k€ en 2016.

*Medasys Africa (Algérie)*

Le 2 juillet 2013, le capital social a été appelé et libéré à hauteur de 50 %. La société est toujours en cours d'immatriculation.

**1.5 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

Le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien Dedalus S.p.A, détenu indirectement par Ardian, société d'investissement privé indépendante, à hauteur de 60 % et par le Président de Dedalus S.p.A. Giorgio Moretti qui détient une participation d'environ 40 %.

- les transactions avec Dedalus, hormis les opérations commerciales courantes concernent les opérations liées aux conventions de trésorerie et d'assistance. Elles sont essentiellement réalisées avec Medasys S.A. et Mexys et se résument comme suit :

€'000	31.12.17	31.12.16
Dettes financières	<857>	<6 052>
Créances clients et comptes rattachés	394	380
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<1 274>	<1 036>
<b>Total de la dette du Groupe Medasys</b>	<b>&lt;1 737&gt;</b>	<b>&lt;6 708&gt;</b>
Achats et autres charges externes	<238>	<401>
Chiffre d'affaires	18	66
Charges financières	<256>	<44>
<b>Impact sur le résultat du Groupe Medasys</b>	<b>&lt;476&gt;</b>	<b>&lt;379&gt;</b>

- les autres opérations

Medasys S.A. a versé en 2017 dans le cadre du contrat de prestations de services la somme de 34 k€ à la société Progetti Futuri, dont l'administrateur unique est Monsieur Andrea Corbani qui est par ailleurs Vice-Président du conseil de surveillance de Medasys S.A.

En 2017, aucune autre opération n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.

### 1.6 ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au niveau de la R&D, les principaux axes de développement 2017 ont porté sur le module de facturation (DxBilling), les modules de Pharmacie et d'Oncologie ainsi que sur notre nouveau module d'Hospitalisation à Domicile.

Au cours de l'année 2017, Medasys a fait appel à de la sous-traitance à hauteur de 714 k€ pour renforcer ses équipes notamment sur les modules de facturation et d'oncologie.

Dans le cadre du financement de la créance de CIR 2016, une analyse technique a été réalisée par l'expert mandaté par Bpifrance. Ses conclusions ont conduit au réajustement de la créance liée au CIR 2016 de 960 k€ à 531 k€. Cette révision de l'estimation du CIR a pour conséquence en consolidation d'accroître les immobilisations incorporelles de 428 k€. Cet impact a été pris en compte dans les états financiers au 31 décembre 2017.

Les frais de développement comprennent les charges directes de salaires et de sous-traitance. Les frais de développement immobilisés par le groupe au cours de l'exercice 2017, avant imputation du crédit d'impôt recherche (CIR) et des subventions correspondants, s'élèvent à 4 129 k€ à comparer à 3 874 k€ en 2016. Le CIR et les subventions à imputer en moins de ces frais de développement au titre des dépenses 2017 s'établissent à 123 k€ correspondant à 551 k€ au titre du CIR de 2017 diminué de l'impact de révision du CIR 2016 de 428 k€. Ils représentaient 960 k€ en 2016. Les amortissements des frais de développement, avant imputation du CIR et des subventions correspondants s'élèvent à 4 116 k€ en 2017 contre 3 981 k€ en 2016. Le montant du CIR et des subventions venant en déduction de la dotation aux amortissements est de 855 k€ en 2017 contre 1 084 k€ en 2016. En conséquence, les amortissements nets des frais de développement de l'exercice sont de 3 261 k€ contre 2 895 k€ en 2016.

### 1.7 RESPONSABILITE SOCIALE ET SOCIETALE

L'établissement de ce rapport a été réalisé conformément aux demandes de l'article 225 de la loi Grenelle 2. Les origines et consolidations des données sont les suivantes :

- indicateurs sociaux : les données relatives à ces indicateurs ont été extraites des logiciels de paie des entreprises françaises du Groupe Medasys. Les données des filiales non françaises sont issues du reporting des départements qui en ont la charge dans les diverses entités du Groupe,
- indicateurs environnementaux : ces données couvrent le périmètre Français et notamment les locaux situés en Ile de France. Les procédures de collecte des éléments relatifs à la consommation des ressources n'ont pas permis d'élaborer des données satisfaisantes pour la publication du présent rapport,
- indicateurs sociétaux : les données relatives aux partenariats et aux actions sociétales ont été transmises par la Direction de la Communication et de la Qualité.

L'Entreprise a utilisé un référentiel interne défini en fonction de son activité, disponible au siège sur demande.

#### 1.7.1 INFORMATIONS SOCIALES

L'année 2017 a été marquée par une opération de croissance externe significative : le rachat de NETIKA. NETIKA est éditeur spécialisé dans le système d'information du laboratoire et de la qualité.

Au 31 décembre 2017, les effectifs du Groupe (hors stagiaire et contrat d'apprentissage) étaient de 238 collaborateurs à comparer à 176 collaborateurs à fin décembre 2016. Cette hausse s'explique par le rachat de NETIKA. Au 31 décembre 2017, la filiale MEGABUS et NETIKA ont fusionné.

Le Groupe est composé comme suit au 31 décembre 2017\* :

Année	2017	2016	2015	2014	2013	2012
<b>Hommes</b>	156	118	141	144	143	162
<b>Femmes</b>	99	58	68	64	59	62
<b>Total</b>	<b>238</b>	<b>176</b>	<b>209</b>	<b>208</b>	<b>202</b>	<b>224</b>

\* Medhealth Maroc n'est pas pris en compte car peu représentatif.

Sont exclus les salariés inscrits au 31/12, contrats suspendus, contrats de professionnalisation ou d'apprentissage, stagiaires, les mandataires sociaux

La décomposition par filiale, par zone géographique :

	MEDASYS France*	NETIKA France*	MEGABUS France	MEXYS Belgique
<b>Hommes</b>	94	45	7	10
<b>Femmes</b>	52	25	2	3
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>70</b>	<b>9</b>	<b>13</b>

\*hors mandataire sociaux

En répartition par catégorie sur le périmètre Français :

Mexys représente 13 collaborateurs. Cette filiale n'est pas comprise dans le calcul des indicateurs de la partie sociale.

	<b>MEDASYS France</b>	<b>NETIKA France</b>	<b>MEGABUS France</b>
<b>Cadres</b>	129	12	6
<b>Non cadres</b>	17	58	3
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>70</b>	<b>9</b>

En répartition par âge :

	<b>MEDASYS</b>		<b>NETIKA</b>		<b>MEGABUS</b>	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<30 ans	12	10	26	16	0	1
de 31 à 40 ans	30	19	16	7	2	0
de 41 à 50 ans	24	12	2	2	2	0
>51 ans	28	11	1	0	3	1
<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>52</b>	<b>45</b>	<b>25</b>	<b>7</b>	<b>2</b>

Répartition salaires cadres /non cadres :

(En euros)	Salaire moyen 2017*	Salaire moyen* 2016	Salaire moyen * 2015	Salaire moyen 2014*	Salaire moyen 2013*
Cadre	4242	4049	4050	4054	4034
Non cadre	2271	2272 (*)	2219	2242	2240

\*La variation des salaires moyens s'explique par les entrées/sorties

Au niveau du périmètre sont pris en compte pour Medasys et Mega-Bus, les salariés présents en 2016 et en 2017 toute l'année. Pour Netika, ne sont pris en comptes que les salariés présents toute l'année 2017.

La moyenne d'âge des collaborateurs en 2017 est de 38 ans au lieu de 42 ans en 2016 et l'ancienneté moyenne en 2017 est passée de 11 ans à 8 ans par rapport à 2016. Cet écart s'explique par la prise en compte des données sociales de Netika.

#### 1.7.2 ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL/TEMPS PARTIELS/HEURES SUPPLEMENTAIRES

La mise en œuvre du statut collectif s'organise sur la base des dispositions réglementaires et conventionnelles existantes au travers, notamment, de notre accord RTT.

Au niveau de MEDASYS SA, 14 collaborateurs sont employés à temps partiel, soit environ 9 % des effectifs en 2017, pourcentage constant à l'année dernière.

Ce mode d'organisation du travail répond aux souhaits des collaborateurs pour concilier leur vie privée et professionnelle.

Le taux d'absentéisme du groupe est de 3,2 % en 2017 (hors Netika), taux en légère hausse par rapport à l'année dernière. Les salariés hommes devenus père ont tous pris la totalité de leur congé paternité.

#### 1.7.3 RELATIONS SOCIALES

Medasys SA dispose d'une Délégation Unique du Personnel (DUP) composée d'un collège unique de 8 titulaires et 8 suppléants. Ces titulaires sont nommés pour une durée de 4 ans. La Direction organise des réunions mensuelles avec la Délégation unique du personnel.

Medasys SA verse au titre du budget œuvre social le montant annuel légal correspondant à 0,25 % de la masse salariale. Un montant de 0,20 % de la masse salariale est versé au titre du budget de fonctionnement.

L'élection des membres du CHSCT a été réalisée cette année (avant la publication du décret sur le comité social et économique). Le CHSCT est composé de 3 membres élus. En concertation avec le CHSCT, la Direction a la volonté de mettre en place un plan de prévention des risques psycho-sociaux.

#### 1.7.4 SANTE SECURITE

Le siège social se situe dans un Immeuble de Grand Hauteur (IGH) ce qui implique la constitution d'un groupe de référents de sécurité locaux, constitués par les salariés bénévoles. Chaque référent de sécurité a été formé aux techniques d'évacuation.

Medasys continue à concentrer ses efforts pour réduire le risque routier : limitation des déplacements en voiture en favorisant les autres moyens de locomotion (train, avion), en privilégiant la visioconférence. Medasys favorise le télétravail par le biais de son accord, il y a 19 télétravailleurs actuellement. Ce dispositif permet également de répondre à la demande des salariés, notamment pour l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale.

MEDASYS SA favorise par l'organisation d'animations en interne la cohésion d'entreprise (défi sportif, fêtes de paques, goûter pour Noël). Il y a aussi des breakfast time avec la Direction Générale, un moment d'échange entre la Direction et l'entreprise.

#### 1.7.5 FORMATION

Dans le cadre du développement stratégique de l'entreprise, la formation reste un atout incontournable pour maintenir notre position sur le marché de l'édition de logiciel. Le Groupe MEDASYS a axé en 2017 ses formations sur le développement des compétences techniques par des formations externes. Par ailleurs, de nombreuses formations internes ont été réalisées dans le cadre du parcours d'intégration de nouveaux embauchés ou pour continuer à former ses collaborateurs sur les nouveautés des produits. Medasys SA continue à généraliser la méthode scrum en R&D en la mettant en place dans un nouveau service.

Le nombre d'heures de formations du Groupe s'élève à 3028 heures. A Périmètre constant par rapport à l'année dernière, le nombre d'heures de formation a progressé de 1063 heures.

#### 1.7.6 EGALITE DE TRAITEMENT – NON DISCRIMINATION – RESPONSABILITE SOCIALE

Aucun accord collectif relatif à l'emploi et au maintien des personnes handicapées n'a été signé avec les organisations syndicales. Le Groupe mène toutefois une politique active sur ce sujet. Le groupe continue ses relations avec les organismes qui visent à promouvoir l'accès des Travailleurs handicapés. Medasys SA poursuit son partenariat avec AIMETH. Le Groupe a soutenu financièrement des structures protégées et/ou adaptées valorisant l'emploi des travailleurs handicapés : Les cédres, ateliers protégés l'aiguillon, Menhirs, handicap. Les prestations sont essentiellement des prestations de fournitures ou de services.

Medasys veille à respecter les réglementations applicables en matière d'égalité professionnelle et de non-discrimination.

Les Principes de responsabilité sociale de l'entreprise ont pour fondements la reconnaissance et le respect de textes fondamentaux relatifs aux droits sociaux et à la protection de l'environnement.

#### 1.7.7 AUTRES THEMATIQUES SOCIETALES

Compte tenu de l'activité et de l'implantation géographique du Groupe Medasys, les impacts en matière de développement régional et sur les populations riveraines ou locales ne sont pas significatifs.

Au vue de la taille du Groupe et de sa localisation principale sur le sol français, Medasys n'a pas engagé d'actions spécifiques en faveur des droits de l'homme ou d'action visant à lutter contre le travail forcé ou contre le travail des enfants.

Dans le cadre des opérations export, Medasys respecte les lois et conventions relatives à la lutte contre la corruption notamment d'agent étranger dans les transactions commerciales internationales. Cet engagement est pris avec la Coface.

#### 1.7.8 RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe n'a pas connaissance de risques industriels ou environnementaux susceptibles d'avoir un impact significatif sur son patrimoine ou sur ses résultats et estime que les impacts environnementaux de ses activités sont très limités :

- une grande partie de ses actifs est de nature incorporelle, ce qui limite les risques sur le plan industriel et sur le plan environnemental;
- aucun site du Groupe ne génère de déchets dangereux ou de rejets ayant un impact environnemental sur le sol, dans l'air ou dans l'eau, ni ne répond aux critères de la directive SEVESO ou n'est classé ICPE (Installations Classées – et présentant des risques – pour la Protection de l'Environnement);
- le Groupe estime ne pas être exposé aux conséquences du changement climatique à court et moyen terme;
- les activités de Medasys n'ont pas d'impact négatif connu sur la biodiversité, et ne génèrent ni bruit ni odeur susceptible de gêner le voisinage. En outre, le Groupe n'est pas concerné par les conditions d'utilisation des sols.

Compte tenu du caractère limité des risques industriels et environnementaux du Groupe, aucune provision pour risques en matière d'environnement n'a été enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe en 2017. Aucune charge n'a non plus été intégrée dans les comptes au titre d'une décision judiciaire en matière d'environnement ou d'actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci.

#### 1.7.9 RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

##### *Politique générale en matière environnementale*

Malgré le faible impact environnemental de son activité, le Groupe a pris volontairement des mesures pour réduire l'impact de ses activités sur l'environnement. En effet, la mise en place d'une démarche de certification ISO 14001 a été initiée après une dizaine d'années de certification ISO 9001. La démarche a démarré en octobre 2011, avec l'appui d'une consultante.

L'AFNOR a certifié conforme suivant la norme ISO 14001 (v 2004), le système de management environnemental de Medasys fin septembre 2012, l'audit ayant permis d'établir que le système de management environnemental mis en place par Medasys répondait à l'ensemble des exigences de la norme ISO 14001 (v 2004). L'audit de surveillance n°2 en février 2016 a conclu le système de management environnemental de Medasys conforme. Tous les points sensibles ont été levés.

Deux points forts ont été notés par l'auditeur notamment sur la sensibilisation du personnel et du bon retour des appréciations.

La politique environnementale suit cinq principes d'actions majeurs :

- utiliser les visio-conférences,
- suivre le télétravail,
- diminuer la consommation papier,
- diminuer la consommation de cartouches d'encre,
- améliorer la gestion de nos déchets.

#### *Démarche*

Sur la base du volontariat, Medasys a constitué une équipe de salariés (la « Green Team ») afin de mener à bien un certain nombre d'actions environnementales : sensibilisation, mise en place d'actions...

La Green team est composée de référents volontaires.

Sa mission consiste à :

- veiller à la bonne mise en œuvre et à la bonne pratique des actions green,
- participer à des groupes de travail environnemental.
- être l'interlocuteur relais des collaborateurs et du responsable qualité et environnement.

Ces acteurs ont pour principaux objectifs la sensibilisation auprès des équipes ainsi que la remontée de l'ensemble des informations nécessaires au maintien et à l'amélioration du Système de management de l'Environnement (SME).

Dans le cadre de ce SME des instances sont planifiées à intervalles réguliers : réunions green, audits internes, revue de Direction et audit externe de suivi de certification.

La sensibilisation est renforcée par la diffusion (site intranet, affiches dans les locaux, newsletters, etc...) des bonnes pratiques.

Ainsi Medasys est muni de nombreux moyens de communication tels que messagerie, intranet, site internet. Des informations sont envoyées régulièrement à l'ensemble des collaborateurs afin de communiquer sur l'avancement de la démarche (ex : newsletters). Les documents SME sont accessibles sur le réseau intranet. Les objectifs sont clairement définis sur le site internet Medasys.

#### *Utilisation durable des ressources*

Medasys n'exerce pas d'activité de production industrielle. Son utilisation de ressources se limite donc aux consommables de bureau et aux ressources utilisées de manière mutualisée pour faire fonctionner les bâtiments qu'occupent ses bureaux.

La principale matière première que la société consomme est le papier (imprimantes, photocopieurs, Marketing).

Les collaborateurs ont la possibilité d'imprimer en recto/verso et noir & blanc pour des impressions de travail (brouillons ou impressions à usage interne).

La consommation directe d'énergie de Medasys est celle du bâtiment pour les différents besoins que sont le chauffage, la climatisation, et les équipements de bureautique.

Aujourd'hui nous avons identifié comme impact le plus significatif les déplacements professionnels.

Medasys mène une politique de réduction des déplacements de son personnel en privilégiant les transports, le covoiturage. De plus le télétravail a été mise en place avec succès.

Le management des gaz à effet de serre fait partie intégrante de la politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) qui prend en compte l'impact de l'entreprise sur son environnement et sur les sociétés.

Medasys a mis en place des actions consistant à :

- mettre à disposition de son personnel des outils de conférence téléphonique (visioconférence),
- permettre à certaine population le télétravail

#### *Gestion des déchets*

Concernant la maîtrise des déchets, la mise en place a été effectuée au sein de nos bureaux et plateforme. Ainsi le tri des déchets est effectif depuis mars 2015.

En organisant le tri des déchets, le Groupe valorise, préserve les ressources naturelles et réduit l'impact de ses activités sur l'environnement.

De manière générale, tous les matériels et autres déchets générés au cours de l'exercice de notre activité professionnelle sont réduits grâce à notre système de recyclage. En effet, les cartouches d'encre des copieurs et imprimantes, les piles et bouchons sont recyclés.

Afin de limiter l'utilisation de gobelets en plastique, le Groupe met à disposition de ses salariés des mugs pour la consommation de leurs boissons.

Afin de préserver la bio-diversité, les pratiques mises en œuvre au sein du nouveau bâtiment respectent les préconisations de gestion responsable en cohérence avec l'étude écologique réalisée en 2012.

#### 1.7.10 MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DES CONSOMMATEURS

Au bout de la chaîne des solutions Medasys se trouvent des patients. Aussi l'engagement de Medasys en matière de sécurité et qualité des soins n'est pas un vain mot. Les solutions Dossier Patient de Medasys sont certifiées ISO 13485 reconnaissant le logiciel comme un dispositif médical et fixant ainsi un cadre rigoureux en matière de sécurité patient.

Il a été fait le choix d'une méthode de gestion préventive qui va dans le sens du patient, de la qualité de sa prise en charge et d'une garantie de fiabilité pour les professionnels de santé. Ainsi, Medasys a mis en place une unité de Gestion des Circonstances Critiques qui intervient dès qu'une anomalie est signalée. Elle s'attache en premier lieu à vérifier qu'il s'agit ou non de circonstances critiques pouvant engendrer un risque patient. Si le risque est avéré, cette unité déclenche immédiatement la procédure d'alerte. Le client concerné est pris en charge par les équipes Medasys afin d'évaluer le périmètre du problème et les experts se concentrent sur la résolution dans les délais les plus courts possibles. Des mesures conservatoires sont alors étudiées au cas par cas.

C'est également dans cette logique, que Medasys travaille de concert avec le club utilisateurs DxCare. Ce dernier est impliqué en amont de la conception des solutions. Des groupes de travail constitués des clients expérimentés contribuent à la définition des besoins et exigences métier et aux évolutions de l'application. Les aspects réglementaires ainsi que les questions de fiabilité sont pris en compte. Avec plus d'une vingtaine de réunions par an, ces groupes de travail débouchent sur le développement de nouvelles fonctionnalités correspondant aux besoins des utilisateurs.

En outre, la qualité des solutions Medasys a depuis toujours été un point central et un attachement constant à améliorer les processus de qualification. Les moyens de disposer d'une unité de qualification toujours plus performante sont mis en œuvre. Ainsi, aux tests techniques réalisés par les développeurs, s'ajoutent ceux conduits par l'équipe de consultants. Ces collaborateurs régulièrement en contact avec les clients et donc parfaitement au fait de leurs problématiques effectuent notamment des tests fonctionnels en utilisant notamment une bibliothèque de scénarii enrichie à chaque nouvelle version.

#### 1.7.11 ACTIONS DE SPONSORING

Le service marketing et communication a une démarche auprès de différentes associations sur son domaine.

Le fort engagement de Medasys dans la lutte contre le Cancer s'est illustré cette année encore par notre collaboration avec la société Vœux Créatifs. Nous avons fait appel à cette entité pour la création de nos cartes de vœux en notant qu'une partie des frais engagés serait reversée à La Ligue Contre Le Cancer.

Medasys s'engage de plusieurs manières pour améliorer la prise en charge des patients atteints du cancer et plus largement lutter contre cette maladie qui est la première cause de mortalité en France. Outre sa solution dédiée à l'oncologie et le développement par le Groupe Dedalus d'un robot innovant de dispensation des traitements anticancéreux Medasys a choisi d'apporter à travers ces cartes de vœux un soutien financier pour la recherche et la prise en charge du patient.

En outre Medasys a diffusé en 2017 une enquête interne intitulée « Ami sportif (ou pas) à vos baskets ! » afin d'inviter les collaborateurs à participer à une action sociale. Plusieurs courses ont été proposées :

- La course du souffle (vaincre la mucoviscidose)
- Odysee et La Parisienne (Lutte contre le cancer du sein)
- Le nouveau Cross du Figaro (Téléthon)
- Corrida de Noël (Mécénat Chirurgie Cardiaque enfants du monde)
- Course du Château de Vincenne (Association Petits Prince)
- Et bien d'autres...

La course ayant reçu le plus de votes est La Parisienne. Nous avons donc inscrit une équipe de collaboratrices pour participer à La Parisienne 2017 qui soutient la recherche médicale sur le cancer du sein.

#### 1.7.12 SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

La démarche volontaire de Medasys pour obtenir la certification ISO 14001, a conduit à faire des choix de prestataires ayant eux aussi engagé une démarche environnementale.

Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble de nos fournisseurs afin de recenser les données relatives à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), ce qui nous permettra de privilégier les fournisseurs ayant une démarche environnementale.

C'est notamment le cas des prestataires œuvrant dans le domaine de la construction des stands ou de l'impression des brochures commerciales.

Avec près de 15 salons par an dont 2 rendez-vous incontournables pour lesquels un stand est construit, il a semblé important de pouvoir s'appuyer sur des partenaires « green ». Ainsi en 2017, le stand HIT a été remonté deux fois (HIT, JFR) dans un souci d'éco responsabilité.

La conception du stand Medasys HIT a donc amené à l'utilisation de matériaux à caractère environnemental, matériaux issus du recyclage et/ou recyclables :

- pour les Impressions, des encres sans solvants ni adjuvants de fluidité nocifs à la santé sont utilisées ;
- l'utilisation d'ampoules basse consommation est privilégiée ;
- les éléments de mobilier ont été loués, leur utilisation est mutualisée ;
- En outre, ils sont tous implantés en région parisienne afin de limiter le transport.

Dans le domaine de l'impression, un prestataire de proximité et certifié IMPRIM VERT & PEFC est privilégié.

## **1.8 FACTEURS DE RISQUES**

### *Risque de taux*

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêts sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution. Concernant les financements moyen-terme, ils sont rémunérés à taux fixe.

Seuls les crédits de trésorerie court terme restent exposés à un risque de taux variable, ce qui représente avec la dette d'affacturage, 67 % du montant total des dettes financières au 31 décembre 2017.

L'augmentation des taux d'intérêts de 1% entraînerait, sur la base de l'encours au 31 décembre 2017, une augmentation des charges financières de 77 k€ euros.

### *Risque de contrepartie bancaire*

Le Groupe diversifie ses placements auprès des différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

### *Risque de change*

La plupart des transactions du Groupe sont effectuées en euro, sans risque majeur de change. Les contrats signés au Proche-Orient sont libellés en USD. Leurs impacts sur le chiffre d'affaires restent toutefois limités. En conséquence, Medasys n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

Medasys exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Les contrats signés au proche ou Moyen-Orient sont libellés en USD. Leurs impacts sur le chiffre d'affaires du Groupe restent limités. En conséquence, Le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

### *Risque lié à des conflits commerciaux et à la solvabilité des clients*

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite l'exposition aux risques clients.

Toutefois Medasys S.A. a été impliquée, et pourrait l'être à l'avenir, dans divers conflits commerciaux avec ses clients ou fournisseurs.

Au 31 décembre 2017, les comptes consolidés présentent une dotation nette de reprise pour dépréciation des créances de 1 807 k€ concernant les créances clients présentant un risque d'irrécouvrabilité portant la dépréciation.

Au 31 décembre 2017, les autres charges opérationnelles courantes comprennent une indemnité consentie à un client dans le cadre d'un protocole transactionnel signé le 20 juin 2017 pour un montant de 500 k€.

### *Risque lié à l'environnement économique*

Le Groupe opère dans le secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population. Toutefois, si les produits de Medasys contribuent à l'amélioration de la qualité des processus liés à la prise en charge du Patient et visent à accroître l'efficacité des établissements de santé de ce point de vue, ces derniers pourraient néanmoins différer les investissements concernant l'optimisation de leurs systèmes d'information.

Bien qu'une partie importante du chiffre d'affaires du Groupe est liée aux contrats de maintenance, de location et aux extensions d'applications, toute dégradation de l'environnement macroéconomique pourrait avoir un effet défavorable sur le budget des établissements de santé et pourrait affecter leur capacité à investir dans des produits Medasys.

## 1.9 CAPITAL ET TITRES DE LA SOCIETE

Après constatation par le Directoire du 27 décembre 2017 de la création de 42 626 388 actions nouvelles, le capital social de Medasys S.A. est de 23 282 145,67 €, divisé en 81 377 650 actions entièrement libérées.

### 1.9.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE

A la connaissance de la société, l'actionnariat de Medasys au 31 décembre 2017 était le suivant :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote réels	% des droits de vote réels
Dedalus	62 628 564	76,96%	62 628 564	77,15%
Consorts Hofmann	1 778 000	2,18%	1 778 000	2,19%
Management	1 086 826	1,34%	1 086 826	1,34%
Salariés	292 516	0,36%	292 516	0,36%
Public	15 389 719	18,91%	15 389 719	18,96%
Actions propres détenues par Medasys	202 025	0,25%		
<b>Total</b>	<b>81 377 650</b>	<b>100%</b>	<b>81 175 625</b>	<b>100%</b>

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou droits de vote de la société.

### 1.9.2 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS AU COURS DE L'EXERCICE 2017

La société Dedalus S.p.A. a déclaré suite à l'augmentation de capital de Medasys S.A. avoir franchi à la hausse, le 27 décembre 2017, le seuil des 2/3 du capital et des droits de vote de la société Medasys S.A. et détenir directement 62 628 564 actions Medasys représentant 76,96 % du capital de cette société.

### 1.9.3 MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIETE

#### Volumes traités

Transactions			Fiche technique	
Période	Nombre de titres échangés	Capitaux traités (€)	Mnémonique	MED
Synthèse 2016	30 989 037	17 047 901	Code Euroclear	5262
			Code ISIN	FR0000052623
Janvier	1 729 177	803 335	Code Reuter	MDSY.PA
Février	1 924 030	905 306	Code Bloomberg	MED FP
Mars	534 548	223 878	Code Datastream	F.MDS
Avril	381 634	155 452	Marché de cotation	NYSE Euronext Paris
Mai	447 939	187 168		Compartment C
Juin	3 421 547	1 648 656	Catégorie	Continu non SRD
Juillet	798 064	365 825	Classification sectorielle	FTSE Santé 446
Août	633 245	297 616	Eligibilité au PEA	Oui
Septembre	322 395	148 999	Capital au 10 avril 2018	23 282 145,67 €
Octobre	289 423	128 549	Nombre de titres ordinaires	81 377 650
Novembre	426 284	175 556	Capitalisation au 10 avril 2018	34 992 390
Décembre	535 574	200 683	Cours de clôture au 10 avril 2018	0,43
<b>Synthèse 2017</b>	<b>11 443 860</b>	<b>5 241 024</b>		
janv.-18	774 737	341 182		
févr.-18	260 292	108 626		
mars-18	2 081 922	987 345		

#### Evolution du cours de l'action Medasys sur l'année 2017 en euro



Source : Euronext

#### 1.9.4 ACQUISITIONS ET CESSIONS PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

A titre préalable, il est rappelé que l'Assemblée générale du 18 mai 2017 a autorisé le Directoire pour une période de dix-huit mois, à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social. L'Assemblée a fixé le prix maximum d'achat par action à 3 euros et le montant maximal du programme à 11 625 378 €. Dans le cadre de ce programme, les actions pourront à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la société ou visant les titres de celle-ci, dans les conditions et limites, notamment de volume et de prix, prévues par les textes à la date des opérations considérées, être conservées, ou acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens y compris par transfert de blocs à l'exception des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Au 31 décembre 2017, Medasys S.A. détient 202 025 de ses propres titres dont 60 161 pour une valeur de 40 875 € dans le cadre du programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité) et 141 864 titres pour une valeur de 63 660 € au titre du contrat de liquidité. Il n'y a pas de frais de négociation sur les actions propres. Au cours de l'année 2017, Medasys S.A. a acquis 184 253 actions à un cours moyen de 0,45 €. Medasys S.A. a cédé au cours de l'exercice 136 606 actions à un cours moyen de 0,45 €. Ces opérations ont été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité. Les cessions ont dégagé un boni de cession de 3 k€ et un mali de cession de 3 k€. Au 31 décembre 2017, les 202 025 titres auto détenus représentent 0,25 % du capital et une valeur nominale de 57 799,34 €. Ces actions n'ont fait l'objet d'aucune réaffectation au cours de l'exercice 2017. La valeur évaluée au cours d'achat de ces actions s'élève à 104 534 €. La dépréciation des actions auto détenues s'établit à 28 k€ au 31.12.2016 contre 18 k€ au 31.12.2016.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 27 juin 2018 d'autoriser le Directoire, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 18 mai 2017.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action MEDASYS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Il est proposé à l'Assemblée de fixer le prix maximum d'achat à 2 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 162 755 300 euros.

#### 1.9.5 DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 mai 2018 devrait déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder aux opérations qui s'avèreraient nécessaires pour la bonne marche et le développement de Medasys S.A. En effet, Medasys S.A. souhaite, en accord avec son actionnaire principal, accroître son fonds de roulement et accélérer son développement en réalisant rapidement une ou plusieurs opérations de croissance externe.

Cette Assemblée Générale Extraordinaire devrait approuver l'ensemble des délégations de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance pour une durée de 26 mois dans les limites de 35 000 000 euros pour l'émission de titre de capital et de 35 000 000 euros pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances.

## 1.10 GOUVERNANCE

### 1.10.1 COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION

#### Conseil de surveillance

Au 31 décembre 2017, les membres du Conseil de surveillance sont les suivants :

Nom et prénom du mandataire social	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2017	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq exercices précédents
<b>Madame HOFMANN Florence</b>	29/06/10	18/05/23	Présidente du conseil de surveillance (1)			Director Organizational Development, Consumer Goods Business, D. Swarovski Corporation AG
<b>Monsieur CORBANI Andrea</b>	14/11/11	18/05/23	Vice-Président du conseil de surveillance (2)	Unique Administrateur de Marketing & Management Consulting Srl	Président du C.A. de ServiceLife Srl C.A. de NoemaLife Adria Ilc	Président du C.A. de Codices Srl Président du C.A. de ServiceLife Srl Président du C.A. de NoemaLife Adria Ilc - Managing et Director de NoemaLife Mena FZ LLC
<b>Monsieur CHARETON Yann</b>	01/09/16	18/05/23	Membre du conseil de surveillance (4)	Managing Director de Ardian Mid Cap Buyout	Membre du C.A. de ACF I Investment - Président du conseil d'administration : Italmatch Chemicals - Administrateur : Calimax 1 SA, Calimax 2 SA, NHV Holding, PhotoTechLuxco 1 SA, PhotoTechLuxco 2 SA, Dedalus Spa, Dedalus Holding Spa, Dedalus Holding 2 Spa, Mikrolux 1 SA, Mikrolux 2 SA, Mikrolux 3 SA jusqu'en février 2017.	Membre du C.S. de TLD - Membre du C.S. de Novacap - Membre du C.A. de Novaluxco 1 SA - Membre du C.A. de Novaluxco 2 SA - Membre du C.A. de ACF II Investment Sarl
<b>Madame MINTRONE Sara Luisa</b>	01/09/16	18/05/23	Membre du conseil de surveillance	Directeur du marketing stratégique de Dedalus SpA	-	Membre du C.A. de Health Innovation Hub (consortium)
<b>Monsieur SERAFINO Pierre</b>	29/06/10	18/05/23	Membre du conseil de surveillance (3)			De 2007 à 2015 : Président de GEA Group Holding France et Directeur Général GEA Process Engineering France.

(1) Présidente du comité de rémunération

(2) Membre du comité de rémunération

(3) Président du comité d'audit

(4) Membre du comité d'audit

C.A. : Conseil d'Administration

C.S. : Conseil de Surveillance

Aucun des membres du Conseil de surveillance n'exerce de fonction salariée dans la société.

#### Directoire

Au 31 décembre 2017, le Directoire est composé de cinq membres :

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2017	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq précédents exercices
<b>Monsieur VAILLANT Frédéric*</b>	29/06/10	11/11/19	Président du directoire	Président : Agile Green Development SAS	Président : MegaBus, Netika Mexys	Administrateur : Président : MegaBus Administrateur : Mexys, Medasys Ltd.
<b>Monsieur BOULIER Jean-Paul*</b>	29/06/10	11/11/19	Membre du directoire		Administrateur : Mexys	Administrateur : Mexys, Medasys Ltd.
<b>Monsieur MORETTI Giorgio</b>	01/09/16	11/11/19	Membre du directoire	Président du C.A. et Administrateur Délégué de Dedalus S.p.A.	Réprésentant juridique de Dedalus Healthcare Ltd (Shanghai, Chine) - Président du C.A. de Dedalus Piemonte Srl - Membre du C.A. de EN-Eco SpA - Président de Fondazione Angeli Del Bello - Unique Administrateur de Health Holding Company Srl - Membre du C.A. de Informatica Medica Srl - Président et Administrateur Délégué de Intema Sanità Srl - Membre du C.A. de Istituto di Medicina dello Sport Srl - Unique Administrateur de KKCSrl - Unique Administrateur de Kontakt Srl - Président et Administrateur Délégué de Millenium Srl - Président du C.A. de Q. Thermo Srl - Président du C.A. de Quadrifoglio Servizi Ambientali SpA - Réprésentant juridique de SC Dedalus Healthcare Srl (Roumanie) - Administrateur Délégué de Sicilia Sistemi Tecnologia Srl - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Holding Spa - Membre du C.A. de CGNAL Spa - Membre du "Consiglio Direttivo" de Consorzio Servizi Integrati - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Clinic Srl - Directeur de Faranani Healthcare Solutions Ltd (Afrique du Sud) - Membre du C.A. de New Gekom Srl - Vice Président de Cleon Saglik Hizmetleri ve ticaret anonim sirketi (Turquie) - Vice Président de SC Dedalus TeamNet SA - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Holding2 SpA - Président di C.A. de Genos Srl - Président et Administrateur Délégué de NoemaLife SpA - Président et Administrateur Délégué de Dedalus S.p.A. - Président de Mtt-Pro Metologie e Tecnologia Applicata S.r.l. - Unique Administrateur de Quasar S.r.l. - Managing Director de Dedalus Healthcare Limited	Réprésentant juridique de Dedalus Healthcare Ltd (Shanghai, Chine) - Président du C.A. de Dedalus Piemonte Srl - Président et Administrateur Délégué, membre du C.A. de EN-Eco SpA - Président de Fondazione Angeli Del Bello - Unique Administrateur de Health Holding Company Srl - Membre du C.A. de Informatica Medica Srl - Président et Administrateur Délégué de Intema Sanità Srl - Membre du C.A. de Istituto di Medicina dello Sport Srl - Unique Administrateur de KKCSrl - Unique Administrateur de Kontakt Srl - Président et Administrateur Délégué de Millenium Srl - Membre du C.A. de Planet Srl - Membre du C.A. de Prohealth Srl - Président du C.A. de Q. Thermo Srl - Président du C.A. de Quadrifoglio Servizi Ambientali SpA - Réprésentant juridique de SC Dedalus Healthcare Srl (Roumanie) - Président et Administrateur Délégué de Sicilia Sistemi Tecnologia Srl - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Holding Spa - Membre du C.A. de CGNAL Spa - Membre du "Consiglio Direttivo" de Consorzio Servizi Integrati - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Clinic Srl - Directeur de Faranani Healthcare Solutions Ltd (Afrique du Sud) - Membre du C.A. de New Gekom Srl - Vice Président de Cleon Saglik Hizmetleri ve ticaret anonim sirketi (Turquie) - Vice Président de SC Dedalus TeamNet SA - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Holding2 SpA - Président di C.A. de Genos Srl - Président et Administrateur Délégué de NoemaLife SpA - Président et Administrateur Délégué de Dedalus S.p.A. - Président de Mtt-Pro Metologie e Tecnologia Applicata S.r.l. - Unique Administrateur de Quasar S.r.l. - Managing Director de Dedalus Healthcare Limited - Président et Administrateur Délégué de Dedalus Holding2 SpA - Président di C.A. de Genos Srl - Président et Administrateur Délégué de NoemaLife SpA
<b>Monsieur SCAPPI Stefano</b>	01/09/16	11/11/19	Membre du directoire	Directeur technique du département Systèmes d'Information de Santé de Dedalus.	Membre du C.A. de Codices Srl et MTT Pro Srl	-
<b>Madame CAMPO DI COSTA VIGOLE E FREDANA Simona</b>	12/11/15	11/11/19	Membre du directoire	Attachée à la direction financière de Dedalus.	Membre du C.A. de Fondazione ANT Italia Onlus - Membre du C.A. de NoemaLife UK Ltd - Directeur Unique de NoemaLife GmbH - Membre du C.A. de KerLife Srl	Membre du C.A. de Fondazione ANT Italia Onlus, Membre du C.A. de NoemaLife Mena FZ-LLC - Membre du C.A. de NoemaLife UK Ltd

\* Groupe Medasys

C.A. : Conseil d'Administration

### 1.10.2 FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION

Le Conseil de surveillance se réunit au moins quatre fois par an pour prendre connaissance des rapports trimestriels du Directoire et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des décisions à prendre.

En 2017, le Conseil de surveillance s'est réuni à 4 reprises, le 21 mars, le 27 juillet, 14 septembre, le 12 décembre. Le taux de présence de ses membres s'est établi à 100 % au cours de l'exercice 2017.

Les représentants du personnel assistent systématiquement à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Les commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil qui examinent les comptes semestriels et annuels.

Le Conseil de surveillance a constitué en 2003 un comité de rémunération composé de deux membres. Il est à ce jour constitué de Madame Florence Hofmann, Présidente et de Monsieur Andrea Corbani. Il se réunit au minimum une fois par an pour fixer la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la société, et émettre des propositions concernant le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence. Le comité rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance. En 2017, il s'est réuni 1 fois, le 12 décembre 2017.

Le Conseil de surveillance a constitué le 5 août 2010 un comité d'audit composé de deux membres. Il est constitué de Monsieur Pierre Serafino, Président et de Monsieur Yann Chareton, membres indépendants. Ils ont tous les deux une expérience comptable et financière confirmée. En 2017, le comité d'audit s'est réuni 3 fois, le 16 mars 2017, le 6 juillet 2017, et le 14 septembre 2017.

### 1.10.3 INTERETS DES DIRIGEANTS

#### 1.10.3.1 REMUNERATION

##### *Jetons de présence*

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2017.

A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. La somme totale de 76 k€ reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance au titre des trois derniers exercices.

##### *Rémunération des dirigeants*

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du Conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation des objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice.

Seuls Messieurs Frédéric Vaillant, Président du Directoire et Jean-Paul Boulier, membre du Directoire perçoivent une rémunération au titre de leur fonction de dirigeant.

Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales ont été :

Rémunération brute totale perçue au titre de l'exercice	2017	2016
<b>Frédéric Vaillant, Président du Directoire</b>		
Rémunération fixe	197 259 €	197 259 €
Rémunération variable	29 589 €	11 473 €
<b>Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire</b>		
Rémunération fixe	128 611 €	128 611 €
Rémunération variable	8 038 €	6 234 €

L'Assemblée Générale du 26 mai 2016 a approuvé l'engagement pris par la société de verser une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et de Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement initialement pris.

#### 1.10.3.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONFEREES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Il n'existe pas de plan d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions ou de plan d'attribution gratuite d'actions en 2016 et en 2017.

### 1.10.4 SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

#### *Contrat d'intéressement et de participation*

Un accord de participation légale est en vigueur dans la société Medasys S.A. depuis le 26 décembre 2006. Compte tenu des règles légales de calcul, cet accord n'a pas encore, à ce jour, produit d'effet. A la clôture de l'exercice 2017, il n'existait aucune participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce. La société Netika dispose d'un contrat de participation depuis le 21 mars 2016. Le calcul de cette participation s'effectue conformément aux dispositions

des articles L 3324-1, L 3324-3 du code du travail et de leurs décrets d'application. Le montant 2017 de cette participation s'élève à 193 k€.

#### 1.10.5 TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

Synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice, établie conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 du code monétaire et financier et 223-26 du Règlement Général de l'AMF :

Date	Lieu	Personne concernée	Nature de l'opération	Nombre de titres	Prix Unitaire (en euros)	Montant brut (en euros)
27/12/17	Euronext Paris	Dedalus S.p.a.	Souscription augmentation de capital	40 135 237	0,38 €	15 251 390 €

#### 1.10.5.1 OPTIONS CONFEREES AU PERSONNEL

Au 31 décembre 2017, il n'existe plus de plan d'options de souscription d'actions nouvelles au profit des membres du personnel.

### 1.11 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux Comptes titulaires	Commissaires aux Comptes suppléants
-------------------------------------	-------------------------------------

#### Actheos,

représenté par Emmanuelle Rouxel  
6, avenue du Coq, 75009 PARIS  
Date de nomination : 28 mai 2013  
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2018

#### Antoine Genuyt

3, square Moncey, 75009 - Paris  
Date de nomination : 28 mai 2013  
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2018

#### KPMG S.A.

représenté par Xavier Troupel  
2, avenue Gambetta Tour Eqho 92066 PARIS la Défense CEDEX  
Date de nomination : 18 mai 2017  
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2022

Honoraires des Commissaires aux comptes	Actheos		KPMG PwC		KPMG PwC		Total	
	Montant HT	Pourcentage	Montant HT	Pourcentage	Montant HT	Pourcentage	Montant HT	Pourcentage
€'000	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Mission de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Medasys S.A.	69	59	61%	65%	83	72	65%	100%
Filiales intégrées globalement	12	12	11%	13%			0%	0%
<b>Sous-total</b>	<b>81</b>	<b>71</b>	<b>72%</b>	<b>78%</b>	<b>83</b>	<b>72</b>	<b>65%</b>	<b>100%</b>
Autres prestations								
Medasys S.A.	29	17	26%	19%	45		35%	0%
Filiales intégrées globalement	3	3	3%					
<b>Sous-total</b>	<b>32</b>	<b>20</b>	<b>28%</b>	<b>22%</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>35%</b>	<b>0%</b>
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>91</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>128</b>	<b>72</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Nature des services autres que la certification des comptes fournis par les commissaires aux comptes à l'entité consolidante et à ses filiales contrôlées :

- Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires : intervention par les cabinets KPMG et Actheos dans le cadre de votre augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par l'émission et l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris d'actions nouvelles
- Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité par le cabinet Actheos : attestation portant sur des données financières et/ou environnementales, sociales et sociétales et rapport sur les procédures convenues portant sur la validation de la liasse de consolidation au 31.12.2017 d'une filiale de Medasys.

### 1.12 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 27 juin 2018 d'approuver chacune des conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil de surveillance. Ces conventions sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Aucune convention ne portant pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'est intervenue au cours de l'exercice entre les filiales et les dirigeants ou les actionnaires de Medasys S.A.

### 1.13 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Medasys, autorisé par le conseil de surveillance du 15 mars 2018, a signé un nouveau bail pour son siège social qui sera transféré au Plessis-Robinson (92) à compter du 13 mai 2018 suite à la résiliation du bail de Clamart (92) consécutif à la liquidation judiciaire prononcée à l'encontre du bailleur.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2017.

### 1.14 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice 2017 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Clamart, le 10 avril 2018.

Frédéric Vaillant  
Président du Directoire

**1.15 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES  
CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION**

**MEDASYS  
SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE  
AU CAPITAL DE 23 282 145,67 EUROS**

381, avenue du Général de Gaulle  
92140 CLAMART

**Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,  
sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées  
figurant dans le rapport de gestion**

**Exercice clos le 31 décembre 2017**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société MEDASYS désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1248, dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

**Responsabilité de la société**

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au Référentiel utilisé par la société (ci-après le Référentiel), disponible sur demande au siège de la société.

**Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

**Responsabilité du commissaire aux comptes**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE);
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués entre les 3 et 13 avril 2018 pour une durée d'environ 3 jours.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

## **1. Attestation de présence des Informations RSE**

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au 1er paragraphe de la partie RSE du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## **2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE**

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons mené un entretien avec la personne responsable de la préparation des informations RSE au niveau du volet social auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante et des filiales, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives

et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 91% des effectifs. Aucune information quantitative environnementale n'a été présentée.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en prenant en considération leur caractère significatif, le processus progressif d'application de la démarche RSE dans laquelle le groupe s'est engagé qui le conduira à une mise en place programmée de nouveaux indicateurs pour mesurer ses performances RSE, ainsi que les bonnes pratiques professionnelles.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

**CONCLUSION**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

Les procédures de collecte des éléments relatifs à la consommation des ressources n'ont pas permis d'élaborer des données satisfaisantes pour la publication du rapport RSE.

Fait à Paris, le 27 avril 2018

**Le commissaire aux comptes**

**ACTEOS**

Emmanuelle ROUXEL

Associée

## **2. ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUN 2018**

### *Projet de texte des résolutions à caractère ordinaire*

#### *Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par une perte de 3 247 547,49 euros.

#### *Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par une perte part du Groupe de 2 270 365 euros.

#### *Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice*

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 suivante :

##### Origine

- Perte de l'exercice	- 3 247 547,49 €
- Report à nouveau	- 9 808 178,77 €

##### Affectation

- Report à nouveau	-13 055 726,26 €
--------------------	------------------

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois précédents exercices, ni aucun revenu au sens du 1er alinéa du même article.

#### *Quatrième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés*

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et depuis le 1er janvier 2018 qui y sont mentionnées conformément aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce.

#### *Cinquième résolution - Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Directoire et aux membres du Directoire*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise établi notamment en application de l'article L.225-82-2 du code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Directoire et aux membres du Directoire au titre de leur mandat.

#### *Sixième résolution - Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du conseil de surveillance et aux membres du Conseil de surveillance*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise établi notamment en application de l'article L.225-82-2 du code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du conseil de surveillance et aux membres du conseil de surveillance au titre de leur mandat.

#### *Septième résolution - Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Frédéric VAILLANT, Président du Directoire*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du code de commerce, les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Frédéric VAILLANT, en sa qualité de Président du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

#### *Huitième résolution - Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Jean-Paul BOULIER, membre du Directoire*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du code de commerce, les éléments de rémunérations fixes,

variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Jean-Paul BOULIER, membre du Directoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

*Neuvième résolution - Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 au Président du Conseil de surveillance*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du code de commerce, les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président du Conseil de surveillance, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

*Dixième résolution - Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 18 mai 2017 dans sa quinzième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise par la loi, notamment :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MEDASYS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 2 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 162 755 300 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

*Onzième résolution – Pouvoirs pour les formalités*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

**Comptes  
Consolidés du  
Groupe Medasys  
2017**

### 3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017

#### 3.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

€'000		31.12.2017	31.12.2016
		(12 mois)	(12 mois)
	&		
	<b>Chiffre d'affaires</b> 3.6.4	<b>23 395</b>	<b>22 081</b>
	Autres produits ordinaires	61	59
	Achats et variations de stocks	<2 038>	<2 033>
	Autres charges d'exploitation 3.6.5.1	<5 194>	<4 791>
	Impôts et taxes	<675>	<649>
	Charges de personnel 3.6.5.2	<11 819>	<11 070>
	Dotations et reprises aux amort. et aux provisions 3.6.5.3	<5 269>	<6 629>
	<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>&lt;1 539&gt;</b>	<b>&lt;3 032&gt;</b>
	Autres produits opérationnels 3.6.5.4	209	66
	Autres charges opérationnelles 3.6.5.4	<500>	<516>
	Dépréciation du Goodwill 3.6.5.3	<1 033>	<1 033>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>&lt;1 830&gt;</b>	<b>&lt;4 515&gt;</b>
	Produits financiers 3.6.5.5	12	65
	Charges financières 3.6.5.5	<563>	<363>
	Résultat financier 3.6.5.5	<551>	<298>
	<b>Résultat avant impôts</b>	<b>&lt;2 381&gt;</b>	<b>&lt;4 813&gt;</b>
	Charges d'impôt 3.6.5.6	111	<4>
	<b>Résultat net revenant au Groupe</b> 3.6.4	<b>&lt;2 270&gt;</b>	<b>&lt;4 817&gt;</b>
	Résultat de base revenant au Groupe par action (en €) 3.6.5.7	<0,06>	<0,13>
	Résultat dilué revenant au Groupe par action (en €) 3.6.5.7	<0,03>	<0,13>

#### 3.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

	<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b> 3.6.4	<b>&lt;2 270&gt;</b>	<b>&lt;4 817&gt;</b>
	Réévaluation des engagements de retraite 3.6.6.11	<27>	69
	Ecart de conversions	<1>	
	<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>	<b>&lt;2 298&gt;</b>	<b>&lt;4 748&gt;</b>
	Résultat global revenant aux minoritaires		
	<b>Résultat global revenant au groupe</b>	<b>&lt;2 298&gt;</b>	<b>&lt;4 748&gt;</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**3.3 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE**

€'000	&	31.12.2017	31.12.2016
<b>ACTIF</b>			
Goodwill	3.6.6.1	12 782	4 614
Immobilisations incorporelles	3.6.6.2	7 225	6 350
Immobilisations corporelles	3.6.6.3	712	865
Actifs financiers non courants	3.6.6.4	1 055	986
Créances non courantes	3.6.6.5	2 496	3 232
<b>Total actif non courant</b>		<b>24 270</b>	<b>16 047</b>
Stocks et en-cours		94	132
Clients	3.6.6.6	17 704	20 288
Autres créances courantes	3.6.6.7	3 489	2 222
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.6.6.8	6 006	3 272
<b>Total actif courant</b>		<b>27 293</b>	<b>25 914</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>51 563</b>	<b>41 961</b>
<b>PASSIF</b>			
Capital	3.6.6.9	23 282	11 086
Primes		10 992	7 195
Réserves		<3 254>	1 611
Ecarts de conversion		<1>	
Résultat de l'exercice	3.6.4	<2 270>	<4 817>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>28 749</b>	<b>15 075</b>
Provisions	3.6.6.10	101	187
Provisions pour engagements de retraite	3.6.6.11	1 463	1 357
Emprunts et dettes financières non courants	3.6.6.13	2 303	8 724
Autres dettes non courantes	3.6.6.14	740	681
<b>Total passif non courant</b>		<b>4 607</b>	<b>10 949</b>
Emprunts et dettes financières courants	3.6.6.15	4 684	2 302
Dettes fournisseurs	3.6.6.16	4 049	3 646
Autres dettes courantes	3.6.6.17	9 474	9 989
<b>Total passif courant</b>		<b>18 207</b>	<b>15 937</b>
<b>Total du passif</b>		<b>51 563</b>	<b>41 961</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**3.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES**

€'000	§	31.12.2017 (12 mois)	31.12.2016 (12 mois)
		<b>&lt;2 270&gt;</b>	<b>&lt;4 817&gt;</b>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>			
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	3.6.5.3	5 170	7 713
Charges d'intérêts financiers	3.6.5.5	456	304
Charges (produits) d'impôts		<111>	4
Plus et moins value de cession d'éléments d'actif		291	<66>
<b>Capacité d'autofinancement générée par l'activité</b>		<b>3 536</b>	<b>3 138</b>
Coût de l'endettement financier	3.6.5.5	<448>	<304>
Impôt payé		111	<4>
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt</b>		<b>3 199</b>	<b>2 830</b>
Variation des stocks et encours		27	53
Variation des créances clients		3 385	8
Variation des autres créances		<181>	<847>
Variation des fournisseurs et comptes rattachés		33	661
Variation des autres dettes		<2 531>	<2 560>
<b>Variation calculée du besoin en fonds de roulement</b>		<b>733</b>	<b>&lt;2 685&gt;</b>
<b>Variation de la trésorerie issue de l'activité</b>		<b>3 932</b>	<b>145</b>
Production immobilisée d'actifs incorporels	3.6.6.2	<4 129>	<3 874>
Crédit d'impôt recherche et subventions rattachés aux immobilisations		162	435
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3.6.6.3	<120>	<305>
Acquisitions d'actifs financiers non courants	3.6.6.4	<71>	<86>
Produit de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		0	243
Prix d'acquisition des filiales net de la trésorerie acquise		<8 402>	
Incidence des variations de périmètre		235	
<b>Variation de la trésorerie issue des investissements</b>		<b>&lt;12 325&gt;</b>	<b>&lt;3 587&gt;</b>
Remboursements d'emprunts		<92>	<4 506>
Souscriptions d'emprunts		28	2 450
Financement des créances de Crédit d'Impôt		983	196
Remboursements des financements des créances de Crédit d'Impôt		<943>	
Souscriptions des financements court terme		548	
Remboursements des financements à court terme			<1 444>
Apport en compte courant de la société mère Dedalus		9 800	6 010
Remboursement du compte courant de la société mère Dedalus		<15 251>	
Augmentation de capital		15 993	
Cessions (acquisitions) d'actions d'autocontrôle		<21>	<49>
<b>Variation de la trésorerie issue du financement</b>		<b>11 045</b>	<b>2 657</b>
Incidence des variations de change et divers		82	75
<b>Variation nette de la trésorerie</b>		<b>2 734</b>	<b>&lt;710&gt;</b>
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture		3 272	3 982
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture		6 006	3 272
<b>Décomposition de la variation de trésorerie</b>		<b>2 734</b>	<b>&lt;710&gt;</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

### 3.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital social	Réserves liées au capital	Actions auto contrôle	Réserves et résultats consolidés	Ecart de réévaluation engagements retraite	Ecart de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des Minoritaires	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 01.01.16</b>	<b>11 086</b>	<b>7 195</b>	<b>&lt;131&gt;</b>	<b>1 043</b>	<b>455</b>	<b>126</b>	<b>19 774</b>		<b>19 774</b>
Opérations sur autocontrôle			48	1			49		49
Résultat net 2016				<4 817>			<4 817>		<4 817>
Réévaluation des engagements de retraite					69		69		69
Variation de la différence de conversion				126		<126>	-		
Résultat Global 2016							<4 748>		<4 748>
<b>Capitaux propres au 31.12.16</b>	<b>11 086</b>	<b>7 195</b>	<b>&lt;83&gt;</b>	<b>&lt;3 647&gt;</b>	<b>524</b>	<b>0</b>	<b>15 075</b>	<b>0</b>	<b>15 075</b>
Variation de capital de la société consolidante	12 196	3 797					15 993		15 993
Opérations sur autocontrôle			<21>				<21>		<21>
Résultat net 2017				<2 270>			<2 270>		<2 270>
Réévaluation des engagements de retraite					<27>		<27>		<27>
Variation de la différence de conversion						<1>	<1>		<1>
Résultat Global 2017							<2 298>		<2 298>
<b>Capitaux propres au 31.12.17</b>	<b>23 282</b>	<b>10 992</b>	<b>&lt;104&gt;</b>	<b>&lt;5 917&gt;</b>	<b>497</b>	<b>&lt;1&gt;</b>	<b>28 749</b>	<b>0</b>	<b>28 749</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

### **3.6 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES**

Les comptes consolidés au 31 décembre 2017 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Directoire le 10 avril 2018. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 27 juin 2018. Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

Medasys est un spécialiste français de l'édition de solutions logicielles et de la fourniture de services pour le secteur de la santé. Les solutions et services proposés couvrent l'ensemble des besoins métiers des professionnels de santé (principalement médecins, biologistes, radiologues, infirmières, secrétaires médicales) opérant au sein des établissements de santé publics et privés.

Medasys S.A. est une société de droit français dont les titres sont négociés sur le compartiment C d'Euronext Paris (sous le code ISIN FR0000052623) et dont le siège social est 381 avenue du Général de Gaulle à Clamart 92140 - France.

#### **3.6.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2017 s'établit à 23 395 k€ à comparer à 22 081 k€ en 2016.

Cette progression de 6 % tient compte de la variation de périmètre avec l'entrée dans le Groupe de la société Netika au 28 juillet 2017 qui a réalisé un chiffre d'affaires de 3 350 k€ pour les 5 derniers mois de l'exercice. La baisse du chiffre d'affaires à périmètre constant est due notamment à l'activité export. En effet, la plupart des projets significatifs ont connu un décalage dans la prise de décision. Pour la France, le chiffre d'affaires est stable. Malgré de nombreux projets à l'étude, les commandes liées à l'implémentation de la stratégie des systèmes d'information des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) ont pour la plupart été reportées sur 2018. Ce retard dans les nouveaux projets a été compensé par une belle progression du chiffre d'affaires sur notre base installée avec notamment une progression des revenus de maintenance de 15 %.

Le 28 juillet 2017 Medasys SA a acquis 100% du capital de Netika SAS, société spécialisée dans le développement et la commercialisation de logiciels dédiés à l'assurance qualité et à la gestion des Systèmes d'Information de Laboratoires. Les produits Netika viennent enrichir l'offre de Medasys et permettent au Groupe de proposer de nouvelles solutions modulables à sa clientèle. L'évolution de son offre et du pôle biologie, désormais composé de plus de 100 personnes, permettra au Groupe Medasys d'accroître sa présence sur le secteur privé et d'apporter une réponse complète et adaptée à tout établissement tant privé que public.

Le prix d'acquisition est de 9,8 millions d'euros accompagné des garanties d'actif et de passif usuelles au profit de Medasys d'une durée de 3 ans sauf en matière fiscale, sociale et douanière pour lesquelles la garantie est illimitée. Il n'y a pas de complément de prix prévu au contrat. Le goodwill s'établit à 8 168 k€. L'analyse de ce goodwill et son affectation sont actuellement en cours.

L'acquisition a été financée au moyen d'un prêt d'actionnaire consenti par Dedalus (actionnaire majoritaire de Medasys) au profit de Medasys S.A. d'un montant égal à 100 % du prix d'acquisition. Ce prêt a été remboursé par compensation de créance lors de la souscription de Dedalus à l'augmentation de capital réalisée par Medasys SA en décembre 2017.

L'impact de l'acquisition de Netika sur les comptes consolidés au 31.12.2017 est présenté au 3.6.6.1

Suite à l'acquisition de Netika et afin de simplifier la structure juridique du Groupe, Medasys a procédé à une opération de réorganisation interne en fusionnant la société Mega Bus International et Netika. Cette fusion par absorption de Netika dans Mega-Bus International est intervenue le 31 décembre 2017. Par une décision de l'associé unique du même jour, Mega-bus a changé sa dénomination sociale au profit de Netika et a transféré son siège social à Strasbourg en maintenant un établissement secondaire à Clamart.

Le 18 décembre 2017, à l'issue de la période de souscription, 42 626 388 actions nouvelles ont été souscrites par les actionnaires. Les souscriptions ont été libérées par numéraire pour 946 637 € et par compensation du compte courant de Dedalus à hauteur de 15 251 390,06 €. L'objectif principal de cette augmentation de capital qui était de réduire l'endettement du Groupe est atteint. Elle a permis de réduire de 96% le montant de l'avance en compte courant de Dedalus résultant notamment du financement de l'acquisition de Netika.

Au 31 décembre 2017, les autres charges courantes pour 500 k€ concernent l'indemnité consentie à un client dans le cadre d'un protocole transactionnel signé le 20 juin 2017. Les autres produits courants pour 209 k€ se rapportent à la résiliation du bail du siège social de Medasys S.A.

Dans le cadre du financement de la créance de CIR 2016, une analyse technique a été réalisée par l'expert mandaté par Bpifrance. Ses conclusions ont conduit au réajustement de la créance liée au CIR 2016 de 960 k€ à 531 k€. Cette révision de l'estimation du CIR a pour conséquence en consolidation d'accroître les immobilisations incorporelles de 428 k€. Cet impact a été pris en compte dans les états financiers au 31 décembre 2017.

### 3.6.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes comptables internationales, les états financiers du Groupe Medasys au titre de l'exercice 2017 ont été établis conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) tel qu'adopté par l'Union Européenne et d'application obligatoire à la date de clôture des comptes.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2017 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à l'exception des changements de méthode dus aux normes, interprétations et amendements d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- Amendement IAS 12, Comptabilisation d'actifs des impôts différés au titre de pertes latentes
- Amendement IAS 7, Initiative concernant les informations à fournir

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants publiés par l'IASB et approuvés par l'Union Européenne :

- IFRS 9, Instruments financiers,
- IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients,
- IFRS 16, Contrats de location.

IFRS 9 modifie les conditions de comptabilisation des opérations de couverture et les grandes catégories comptables d'actifs et passifs financiers ainsi que la reconnaissance du risque de crédit relatif aux actifs financiers en se fondant sur l'approche des pertes attendues versus les pertes encourues. Compte tenu de la nature des transactions du Groupe, il n'est pas attendu de modification sensible à ce titre.

La norme IFRS 15 établit les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec les clients et impose un schéma unique permettant de déterminer le moment et le montant du revenu à reconnaître au titre du contrat. Elle apporte un guide d'application notamment sur les licences, et des dispositions spécifiques sur les modalités de réalisation d'un contrat. La norme est applicable à compter du 1er janvier 2018 et une application anticipée est autorisée. Le Groupe prévoit d'appliquer la norme IFRS 15 dans ses comptes consolidés à partir du 1er janvier 2018 et procède actuellement à une analyse approfondie des impacts de sa première application. Les travaux d'analyse qui sont menés actuellement incluent des travaux relatifs à l'existence d'une ou plusieurs obligations de performances et la mise à jour des règles et politiques comptables concernant le chiffre d'affaires du Groupe. Le Groupe prévoit d'appliquer la méthode de transition de rattrapage cumulatif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'impact de la première application serait donc comptabilisé dans les capitaux propres. Le Groupe estime à 471 k€ au 1er janvier 2018 l'incidence sur les capitaux propres de l'application de ces dispositions.

IFRS 16 introduit des dispositions affectant la représentation comptable des locations ainsi que des agrégats financiers chez les locataires. Les locataires comptabiliseront l'ensemble de leurs contrats de location à la livraison par le bailleur du droit d'usage, comme un actif en contrepartie d'un passif financier.

Le Groupe n'anticipe pas d'impacts significatifs sur les états financiers consolidés liés à l'application des autres normes

#### *Présentation des états financiers consolidés*

La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » prévoit de présenter séparément au bilan les éléments courants et non courants. Les éléments d'actif et de passif relatifs aux cycles d'exploitation et ceux dont l'échéance est inférieure à douze mois sont présentés dans les éléments courants. Tous les autres éléments sont classés comme des éléments non courants. Les impôts différés actif et passif sont des éléments non courants.

Le groupe présente son compte de résultat par nature.

#### *Estimations et jugements significatifs*

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

- Comptabilisation du chiffre d'affaires (note 3.6.2.2.7)

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme est comptabilisé en fonction du pourcentage d'avancement du projet, calculé sur la base des coûts encourus. Le chiffre d'affaires et la marge

sont ainsi comptabilisés à partir d'une estimation des coûts à terminaison, qui est sujette à révision au fur et à mesure de l'avancement du projet.

- Evaluation des actifs (note 3.6.2.2.4)

Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés mis en œuvre pour déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles sont affectés les goodwill nécessite l'utilisation d'un certain nombre de paramètres parmi lesquels les estimations de flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables, et requiert donc l'exercice du jugement de façon substantielle.

Les tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont également fondés sur ces hypothèses. Toute dégradation dans le futur des conditions de marché ou la réalisation de faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer la valeur nette comptable actuelle.

- Evaluation des passifs sur engagements de retraite (note 3.6.2.2.13)

L'évaluation par le Groupe des passifs afférents aux régimes à prestations définies requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Dans le cas où les hypothèses actuarielles s'avéraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant de la charge sur engagements de retraite comptabilisée au compte de résultat, des gains et pertes actuarielles reconnus en autres éléments du résultat global, ainsi que des passifs liés à ces engagements présentés au bilan.

- Estimation des provisions sur litiges (note 3.6.2.2.12)

Le Groupe identifie et analyse régulièrement les litiges en cours et le cas échéant évalue les provisions sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture de la sortie de ressources requise pour éteindre l'obligation. Ces estimations prennent en considération l'information disponible et l'éventail des résultats possibles.

### 3.6.2.1 METHODES DE CONSOLIDATION

#### 3.6.2.1.1 CRITERES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Le contrôle existe lorsque le Groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. Les filiales sont consolidées.

#### 3.6.2.1.2 DATE D'ARRETE DES COMPTES

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur situation arrêtée au 31 décembre en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

#### 3.6.2.1.3 DATE D'EFFET DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle. La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle.

#### 3.6.2.1.4 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES ETRANGERES

La monnaie de présentation du Groupe est l'Euro (€).

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en € selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actif et passif, sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice;
- Les éléments de comptes de résultat et de tableau de flux de trésorerie sont convertis, sur la base des taux moyens de change de l'exercice;
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les autres éléments du résultat global. Ces écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat lors de la cession de l'entreprise considérée.

#### 3.6.2.1.5 OPERATIONS INTERNES AU GROUPE

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

### 3.6.2.2 REGLES ET METHODES D'EVALUATION

#### 3.6.2.2.1 TRANSACTIONS EN DEVICES ETRANGERES

Les transactions libellées en devise étrangère sont initialement comptabilisées en appliquant au montant en devise le cours de change du jour. Les devises détenues et les éléments d'actif et de passif devant être reçus ou payés dans le cadre de ces transactions sont réévalués au cours de change à la clôture de chaque période. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat financier. Les actifs et passifs non-monnaïres libellés dans une devise étrangère évalués sur la base du coût historique sont convertis en cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en monnaie étrangère, sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

#### 3.6.2.2.2 GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. Le prix d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Le prix d'acquisition comprend les compléments éventuels du prix évalués et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont enregistrés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus. Le goodwill est la différence entre la contrepartie transférée augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés de la société acquise à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale de la contrepartie transférée et de la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés est finalisée dans les 12 mois suivant la date d'acquisition et tout ajustement est comptabilisé sous forme de correction rétroactive de goodwill. Au-delà de cette période de 12 mois tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat. Le solde non affecté correspond au goodwill. Les goodwill sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) et sont soumis à des tests de perte de valeur au minimum annuellement et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. La méthode et les taux retenus pour ces tests (impairment) sont détaillés ci-dessous au 4.6.2.2.4. Les dépréciations sur les goodwill ne sont pas réversibles.

#### 3.6.2.2.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les travaux de développement de logiciels dont les sociétés se réservent la propriété sont immobilisés à leur prix de revient directement attribuable lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne) ;
- des ressources techniques et financières suffisantes sont disponibles pour compléter le logiciel ou procédé ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au Groupe.

Lorsque ces critères ne sont pas respectés, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont supportées.

Les frais de développement capitalisés sont constitués exclusivement des charges directes du personnel et accessoirement des sous-traitants affectés aux travaux de développement, sur la base d'un suivi des temps par personne et par projet.

Les frais de développement immobilisés sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation. Les montants nets des frais de développement engagés à la clôture de l'exercice font l'objet de test de perte de valeur.

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur une base linéaire en fonction de et sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ils sont principalement composés des licences et brevets.

Les autres actifs incorporels acquis lors d'opérations d'acquisition figurent au bilan pour leur juste valeur.

#### 3.6.2.2.4 PERTE DE VALEUR DES GOODWILL, DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

A chaque date de clôture, les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie sont examinées afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur.

Les actifs qui ont une durée de vie indéfinie – principalement les goodwill et les immobilisations incorporelles en cours – ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique, ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Pour être testés, les actifs sont regroupés dans une unité génératrice de trésorerie (UGT). Une UGT correspond au plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Le goodwill issu d'un regroupement d'entreprise est affecté aux UGT ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. La perte de valeur est affectée, en premier lieu, sur la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

Au niveau de Medasys, les UGT sont les différentes entités juridiques du Groupe, à l'exception de Medasys S.A. où chaque activité (biologie, radiologie et santé) constitue une UGT. Pour les besoins internes de management, les goodwill résultant de regroupements d'entreprises sont suivis au niveau de chaque UGT.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Pour chaque UGT la valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité correspond aux valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif. Ces flux sont calculés à partir des chiffres du budget et du plan à moyen terme (3 ans) sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes arrêtées par le Conseil de surveillance. Ces hypothèses tiennent compte de la tendance historique en termes de marge et de chiffre d'affaires tout en intégrant des prévisions prudentes de croissance du chiffre d'affaires, liées aux appels d'offre remportés ou en cours.

La valeur terminale est ensuite déterminée en projetant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs composant l'UGT (y compris le goodwill).

#### 3.6.2.2.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais financiers le cas échéant) diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée selon les différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

- Installations générales	5 ou 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Installations techniques matériels et outillage	5 ans
- Matériel de transport	5 ans

La durée d'utilisation des immobilisations corporelles, les éventuelles valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont revus à chaque clôture et, donnent lieu, en cas de modification significative, à une révision prospective des plans d'amortissement.

#### 3.6.2.2.6 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de marchandises sont évalués à leur prix de revient selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de la période considérée en fonction de l'antériorité des produits achetés.

#### 3.6.2.2.7 PRISE EN COMPTE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

**Matériel** : le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages des produits au client, ce qui intervient généralement à la livraison.

**Licences** : le produit des concessions de licences est enregistré lors de la livraison du programme source, ou « master » qui matérialise le transfert des risques et avantages et le droit pour le client d'exploiter librement la licence. En raison des pratiques du secteur public hospitalier, la facturation des licences livrées est généralement échelonnée sur une période pouvant aller jusqu'à 24 mois, conduisant à la constatation de factures à établir. Dès lors que le paiement du prix des licences n'est pas conditionné contractuellement par l'exécution ou l'acceptation des autres services que Medasys peut fournir par ailleurs dans le cadre de marchés à prestations multiples, ni par l'obtention de crédits budgétaires par les établissements, Medasys est alors fondée à reconnaître le revenu des licences à la livraison.

Le chiffre d'affaires issu de contrats à éléments multiples, c'est-à-dire incluant généralement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de services et de maintenance, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés.

**Prestations de services** : le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme selon la méthode de l'avancement. L'état d'avancement est défini en rapportant les coûts engagés sur le projet aux coûts à terminaison estimés. Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement du marché et la marge dégagée sur l'opération. Si le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être déterminé de manière fiable, le chiffre d'affaires est comptabilisé uniquement à hauteur de coûts engagés. S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excède son chiffre d'affaires total, la perte attendue à terminaison est immédiatement constatée en charge en résultat. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

- Maintenance : les revenus issus de la maintenance réalisés sur les logiciels installés par Medasys sont comptabilisés linéairement sur la durée prévue au contrat de maintenance.
- Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou Saas (Software as a Service)
  - Les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en : location de licences, prestations de service, maintenance (incluant la gouvernance, et l'hébergement). Une analyse est réalisée pour chaque contrat afin de déterminer si le contrat est constitué d'éléments multiples pour lesquels les transactions doivent être comptabilisées séparément.

- La phase de déploiement du logiciel (période « Build ») est comptabilisée à l'avancement si les critères prévus au paragraphe ci-dessus sont remplis.
- La quote-part de location de licences, de maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée linéairement sur la durée du contrat SaaS.
- Lorsqu'en vertu d'un avenant au contrat SaaS, le client fait finalement l'acquisition d'une licence précédemment louée, celui-ci a la faculté contractuelle et pratique de reprendre lui-même l'hébergement de la solution sans pénalité. Le produit de la concession de licence est alors enregistré conformément au paragraphe « licences » ci-dessus et le revenu issu de la location de licences, de maintenance et d'hébergement est ajusté en conséquence.
- Le chiffre d'affaires issu de contrats à prestations multiples, c'est-à-dire incluant généralement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de maintenance, voire de services, vendus ensemble, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés.

#### 3.6.2.2.8 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Ces rubriques concernent des produits ou charges, inhabituels, anormaux et peu fréquents que le Groupe présente de manière distincte dans le compte de résultat consolidé pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, tels que les coûts de restructuration et de réorganisation, la dépréciation des écarts d'acquisition (goodwill), et les moins-values de cessions.

#### 3.6.2.2.9 TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs mobilières de placement qui sont très liquides, dont l'échéance initiale est égale ou inférieure à trois mois. Ces placements sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

Les découverts bancaires sont présentés en emprunts dans les passifs courants du bilan.

#### 3.6.2.2.10 ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Les titres représentatifs du capital de la société mère et détenus par des sociétés consolidées sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont portés directement en réserves consolidées.

#### 3.6.2.2.11 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissement consistent principalement en du Crédit d'Impôt Recherche. Elles sont constatées à l'actif immobilisé en déduction des coûts des projets de développement concernés lorsque toutes les obligations contractuelles sont remplies et que la subvention est considérée comme acquise. La subvention est ensuite rapportée au résultat sur la durée de l'actif par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

#### 3.6.2.2.12 PROVISIONS

Une provision est constituée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et rendant probable une sortie de ressources représentative d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable. Le montant des provisions classé en « Passif non courant » est le cas échéant actualisé lorsque l'effet est significatif.

#### 3.6.2.2.13 PROVISION POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE

L'engagement en matière de départ en retraite est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite.

Pour les régimes à prestations définies, Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements. Cette méthode prend en considération les meilleures estimations des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'année de service futur des salariés, leur salaire en fin de contrat, leur âge de départ et leur espérance de vie estimée.

Les montants des paiements futurs sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des entreprises de première catégorie. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période ainsi que le coût des services passés est compris dans le résultat opérationnel. Les impacts liés à l'actualisation sont eux comptabilisés en résultat financier.

En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe.

#### 3.6.2.2.14 ENDETTEMENT

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

#### 3.6.2.2.15 ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, et actifs disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers.

La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

##### 3.6.2.2.15.1 Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuable sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont encourus. Les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultat, qui prend en compte les produits des intérêts et des dividendes, est comptabilisée en résultat net. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme.

##### 3.6.2.2.15.2 Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

##### 3.6.2.2.15.3 Prêts

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Les prêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée des coûts de transactions directement attribuables et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif. Les pertes sont comptabilisées en résultat net.

##### 3.6.2.2.15.4 Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Le Groupe cède une partie de son portefeuille de créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Le Groupe décomptabilise ces créances lorsque la quasi-totalité des risques et avantages attachés aux créances sont transférés.

#### 3.6.2.2.16 CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est classé en contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ; tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats figurent en charge dans le poste « autres charges d'exploitation ».

#### 3.6.2.2.17 IMPOTS

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. La charge d'impôt courante est calculée sur la base des législations fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes.

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Ils sont compensés lorsque les deux conditions suivantes sont remplies :

- Le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôts courants,
- Les actifs et passifs d'impôts différés ont trait à des impôts relevant d'une même juridiction fiscale.

Les impôts différés calculés sur des éléments imputés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

**3.6.2.2.18 MODALITES DE CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION**

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs est calculé hors actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

Les bons de souscription d'actions (BSA) sont des instruments dilutifs à la clôture, il n'y a pas de conditions à l'émission de ces BSA autres que leur souscription par les actionnaires.

**3.6.2.2.19 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie et équivalent de trésorerie provenant de l'exploitation. La variation des concours bancaires courants est présentée dans les opérations de financement.

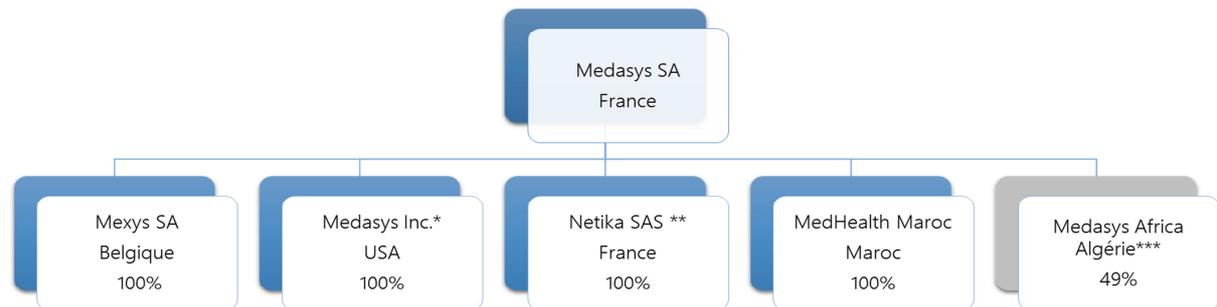
**3.6.2.2.20 INFORMATION SECTORIELLE**

Les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base du reporting interne utilisé par le Directoire afin d'allouer les ressources aux différentes zones géographiques et d'évaluer leurs performances. Il n'y a pas de regroupement de secteur.

Le Directoire est le « principal décideur opérationnel » du Groupe au sens d'IFRS 8.

Les méthodes utilisées pour mesurer les indicateurs-clés de chaque zone géographique lors de l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

**3.6.3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION**



\* en sommeil depuis l'exercice 2001

\*\* le 31 décembre 2017, la société Netika SAS acquise en juillet 2017 a été fusionnée par absorption dans la filiale Mega-Bus. Cette dernière a changé de dénomination pour prendre celle de Netika.

\*\*\* en cours de constitution non comprise dans le périmètre de consolidation.

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre clôturent leur exercice ou procèdent à un arrêté au 31 décembre.

Les sociétés du Groupe dans lesquelles la société mère Medasys exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées.

Le pourcentage d'intérêts et de contrôle ainsi que la méthode de consolidation des autres filiales sont identiques à ceux du 31 décembre 2016.

**3.6.4 INFORMATION SECTORIELLE**

Les secteurs opérationnels à partir desquels l'information est revue sont géographiques et présentés comme suit :

**Répartition du chiffre d'affaires**

€'000	31.12.17		31.12.16	
France	20 722	88,6%	17 589	79,7%
Europe	1 755	7,5%	2 481	11,2%
Amérasie	116	0,5%	172	0,8%
Afrique - Proche-Orient	802	3,4%	1 839	8,3%
<b>Total</b>	<b>23 395</b>	<b>100%</b>	<b>22 081</b>	<b>100%</b>

Le Groupe n'a pas de dépendance significative à l'égard de ses clients. Aucun client externe ne représente individuellement 10 % ou plus du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Répartition géographique du résultat net part du Groupe

€'000	31.12.17		31.12.16	
France	<2 447>	107,8%	<5 078>	105,4%
Europe	148	-6,5%	247	-5,1%
Afrique - Proche-Orient	29	-1,3%	14	-0,3%
<b>Total</b>	<b>&lt;2 270&gt;</b>	<b>100%</b>	<b>&lt;4 817&gt;</b>	<b>100%</b>

Les autres informations requises par la norme IFRS 8 au titre des actifs et passifs sectoriels et des éléments de produits et charges listés par la norme ne sont pas fournies car non revues par le principal décideur opérationnel.

3.6.5 NOTES RELATIVES A L'ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

3.6.5.1 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

€'000	31.12.17	31.12.16
Eau et électricité	7	6
Fournitures administratives et petit matériel	33	31
Sous traitance administrative	217	86
Location mobilière ou immobilière	925	665
Entretiens et réparations	137	146
Assurances	93	85
Honoraires	1 100	1 053
Publicité	415	406
Frais postaux et de télécommunications	187	198
Frais de déplacements, missions et réceptions	1 380	1 481
Services bancaires	127	308
Créances clients irrécouvrables	430	187
Divers	143	139
<b>Total</b>	<b>5 194</b>	<b>4 791</b>

Les services bancaires de 2016 pour 308 k€ comprenaient 131 k€ d'indemnités de remboursement anticipés d'emprunts moyens terme et 52 k€ de frais d'instruction de l'emprunt souscrit auprès de la Bpifrance.

Les créances clients irrécouvrables pour 430 k€ au 31.12.2017 sont à rapprocher des reprises de dépréciation opérationnels des actifs circulants qui s'élèvent à 392 k€.

3.6.5.2 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

€'000	31.12.17	31.12.16
Salaires	10 925	10 313
Charges sociales	4 309	4 475
<b>Total charges de personnel</b>	<b>15 234</b>	<b>14 788</b>
Salaires attachés aux frais de développement capitalisés	<2 341>	<2 535>
Charges sociales attachées aux frais de développement capitalisés	<1 074>	<1 183>
<b>Charges de personnel attachées aux frais de développement capitalisés</b>	<b>&lt;3 415&gt;</b>	<b>&lt;3 718&gt;</b>
Salaires nets	8 584	7 778
Charges sociales nettes	3 235	3 292
<b>Charges de personnel nettes des charges liées à la production d'actif</b>	<b>11 819</b>	<b>11 070</b>

Le montant total des coûts de personnel, avant imputation de la production immobilisée, est de 15 234 k€ en 2017 à comparer à 14 788 k€ en 2016. La contribution de Netika s'élève à 1 383 k€ pour les derniers 5 mois de l'exercice. A périmètre constant les charges de personnel sont en diminution de 937 k€, soit -6,3 %.

Le CICE est comptabilisé en subvention selon IAS 20. Dans ce cadre, le Groupe a choisi de comptabiliser en déduction de charge auxquelles elle est liée i.e. en déduction des charges de personnel. Elle s'établit à 292 k€ en 2017 (dont 57 k€ pour Netika) contre 245 k€ en 2016.

A fin décembre 2017, l'effectif du Groupe était de 242 collaborateurs dont 70 provenant de l'entrée de Netika dans le périmètre, à comparer à 180 collaborateurs à fin décembre 2016.

Par ailleurs, l'augmentation moyenne des salaires en 2017 à périmètre constant s'établit à 1,5 %.

Il y a eu 2 départs en retraite de collaborateur en 2017. En 2017, les charges générées par les indemnités de départ en retraite se sont élevées à 20 k€. Aucun départ en retraite n'a été enregistré en 2016.

L'effectif du Groupe se répartit comme suit :

(en nombre de salariés hors mandataires sociaux)	Medasys SA France	Netika SAS France	Mega-Bus SAS France	Medhealth Maroc	Mexys SA Belgique	au 31.12.17	au 31.12.16
Ingénieurs et cadres	129	12	6			147	142
Employés, techniciens et apprentis	17	58	3	2	13	93	36
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>70</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>240</b>	<b>178</b>

### 3.6.5.3 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

€'000	31.12.17	31.12.16
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 586	3 243
Dotations pour dépréciation des actifs circulants	2 212	3 485
Reprises de dépréciation des actifs circulants	<392>	<224>
Dotations aux provisions		263
Reprises des provisions	<137>	<138>
<b>Dotations et reprises opérationnelles</b>	<b>5 269</b>	<b>6 629</b>
Dépréciation du Goodwill		1 033
Reprises de dépréciation d'actifs	<117>	
<b>Dotations et reprises autres opérationnelles</b>	<b>&lt;117&gt;</b>	<b>1 033</b>
Dotations aux provisions	17	50
<b>Dotations et reprises financières</b>	<b>17</b>	<b>50</b>
<b>Total</b>	<b>5 169</b>	<b>7 712</b>

Au 31 décembre 2017, la dotation pour dépréciation des actifs circulants pour 2 212 k€ concerne les créances clients présentant un risque d'irrécouvrabilité pour 2 199 k€ et une dépréciation des stocks de 13 k€. Les reprises de dépréciation des actifs circulants pour 392 k€ se rapportent aux créances clients irrécouvrables constatées en 2017 qui s'élèvent à 430 k€. Les reprises de provisions opérationnelles pour 137 k€ au 31.12.2017 concernent les clients pour 16 k€, un organisme social pour 19 k€ et un litige prudhommal pour 50 k€. Les reprises de dépréciation d'actifs pour 117 k€ se rapportent au dépôt de garantie du bail résilié.

### 3.6.5.4 AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits opérationnels courants pour 209 k€ au 31 décembre 2017 sont consécutifs à la résiliation judiciaire des baux commerciaux du siège social prononcée le 4 décembre 2017 par ordonnance du juge à la liquidation judiciaire du bailleur des locaux. Ces produits correspondent aux reliquats restant à étaler au 31 décembre 2017 de la participation financière du bailleur aux travaux d'aménagement et aux franchises de loyer consentis diminués de la valeur nette comptable des aménagements sortis de l'actif immobilisé. Pour rappel, ce bail prenait effet fin 2013 pour une durée ferme de 9 ans.

Les autres charges opérationnelles courantes pour 500 k€ au 31 décembre 2017 concernent l'indemnité consentie à un client dans le cadre d'un protocole transactionnel signé le 20 juin 2017.

### 3.6.5.5 RESULTAT FINANCIER

€'000	31.12.17	31.12.16
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs		17
Gains de change	8	47
Autres produits financiers	4	1
<b>Produits financiers</b>	<b>12</b>	<b>65</b>
Pertes financières d'actualisation des éléments d'actifs	<8>	
Intérêts financiers	<448>	<304>
Pertes de change	<90>	<9>
Dotations aux provisions pour risques financiers	<17>	<50>
<b>Charges financières</b>	<b>&lt;563&gt;</b>	<b>&lt;363&gt;</b>
<b>Total</b>	<b>&lt;551&gt;</b>	<b>&lt;298&gt;</b>

L'augmentation des intérêts financiers entre 2016 et 2017 se rapporte à la rémunération du compte courant de la société mère qui s'établit à 256 k€ en 2017 contre 44 k€ en 2016.

### 3.6.5.6 IMPOT

Au 31.12.2017, les résultats prévisionnels estimés sur la durée du Business Plan du Groupe (3ans) et l'importance du stock de déficit reportable ne permettent pas de dégager un bénéfice imposable suffisant pour constater la reconnaissance d'un impôt différé actif. Au 31.12.2017, le report déficitaire non activé de Medasys S.A. s'élève à 24 224 k€. Les sociétés Medasys et Netika - Mega-Bus ont opté pour l'intégration fiscale d'application rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 5 ans.

### 3.6.5.7 RESULTAT PAR ACTION REVENANT AU GROUPE

€'000	31.12.17	31.12.16
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	38 561 341	38 561 341
Incidence pondérée de l'autocontrôle	<180 713>	<170 574>
Augmentation pondérée du nombre d'actions en circulation	1 055 745	
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	39 436 373	38 390 767
<b>Résultat de base revenant au Groupe par action en €</b>	<b>&lt;0,06&gt;</b>	<b>&lt;0,13&gt;</b>
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	39 436 373	38 390 767
Nombre d'actions susceptibles d'être créées	41 760 564	
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action	81 196 937	38 390 767
<b>Résultat dilué revenant au Groupe par action en €</b>	<b>&lt;0,03&gt;</b>	<b>&lt;0,13&gt;</b>

Le nombre d'actions susceptibles d'être créées pour 41 760 564 et l'augmentation pondérée du nombre d'action en circulation pour 1 044 745 correspondent aux 42 816 309 actions nouvelles résultant de l'augmentation de capital de Medays S.A. intervenue fin décembre 2017.

### 3.6.6 NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

#### 3.6.6.1 GOODWILL

(€'000)		Dépréciations			Dépréciations		
Activité	Valeur Brute au 31.12.16	cumulés au 31.12.16	Valeur nette au 31.12.16	Valeur Brute au 31.12.17	cumulés au 31.12.17	Valeur nette au 31.12.17	
Netika/Mega-Bus SAS	Biologie	1 184	1 184	0	9 352	1 184	8 168
Activités Thales	Santé	772		772	772		772
Saric International	Biologie	5 122	1 280	3 842	5 122	1 280	3 842
Mexys SAS	Santé	881	881	0	881	881	0
<b>Total</b>		<b>7 959</b>	<b>3 345</b>	<b>4 614</b>	<b>16 127</b>	<b>3 345</b>	<b>12 782</b>

Le goodwill au 31.12.2017 de la société acquise Netika a été déterminé comme suit :

Immobilisations nettes	446
Autres actifs	3 969
Autres passifs	<2 189>
<b>Actifs nets acquis</b>	<b>&lt;1 677&gt;</b>
Contrepartie transférée en numéraire	9 791
Amortissement dérogatoires	<59>
Provision retraite	113
<b>Goodwill</b>	<b>8 168</b>

L'impact de l'acquisition de Netika sur les comptes consolidés au 31.12.2017, pour la période du 31 juillet 2017 au 31 décembre 2017, s'établit à 3 350 k€ au chiffres d'affaires et à 687 k€ au résultat net.

Le chiffre d'affaires de Netika de l'exercice 2017 (avant opération de fusion) s'élève à 6 739 k€ contre 6 073 k€ en 2016. Le bénéfice net de l'exercice 2017 s'établit à 1 110 k€ contre un bénéfice net de 865 k€ au 31 décembre 2016.

Le Groupe a procédé à des tests annuels de dépréciation du goodwill au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016. Ces tests n'ont pas révélé de perte de valeur.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition sont les suivantes :

- le taux d'actualisation est de 10 % en 2017, il était de 12 % en l'exercice 2016.
- le taux de croissance retenu dans les hypothèses pour le calcul de la valeur terminale est de 2,5 % en 2017 identique à celui de 2016 (sauf pour Mega-Bus pour lequel un taux de croissance en valeur terminale négatif de 2% avait été retenu en 2016).

Au 31 décembre 2017, sur la base des évaluations internes réalisées, le Groupe a conclu que la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT testés excédait leur valeur comptable. La direction du Groupe estime qu'aucun changement raisonnable possible dans les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'aurait pour conséquence de porter la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT à un montant significativement inférieur à sa valeur comptable, notamment une variation combinée de plus ou moins un point des hypothèses clés retenues pour les calculs.

3.6.6.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

€'000	31.12.15	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	Autres	31.12.16
Frais de développement	21 103	3 439				24 542
Concessions et droits similaires	956	109				1 065
Autres immobilisations incorporelles	2 388					2 388
<b>Total brut</b>	<b>24 447</b>	<b>3 548</b>				<b>27 995</b>
€'000	31.12.15	Dotations	Reprises	Var.périmètre	Autres	31.12.16
Frais de développement	15 429	2 896				18 325
Concessions et droits similaires	859	73				932
Autres immobilisations incorporelles	2 388					2 388
<b>Total amort. et dépréciations</b>	<b>18 676</b>	<b>2 969</b>				<b>21 645</b>
<b>Total net</b>	<b>5 771</b>	<b>579</b>				<b>6 350</b>
€'000	31.12.16	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	Autres	31.12.17
Frais de développement	24 542	3 967		193		28 702
Concessions et droits similaires	1 065	15		137	3	1 220
Autres immobilisations incorporelles	2 388			7		2 395
<b>Valeurs brutes</b>	<b>27 995</b>	<b>3 982</b>		<b>337</b>	<b>3</b>	<b>32 317</b>
€'000	31.12.16	Dotations	Reprises	Var.périmètre	Autres	31.12.17
Frais de développement	18 325	3 261		35		21 621
Concessions et droits similaires	932	70		78	3	1 083
Autres immobilisations incorporelles	2 388					2 388
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>21 645</b>	<b>3 331</b>		<b>113</b>	<b>3</b>	<b>25 092</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>6 350</b>	<b>651</b>		<b>224</b>		<b>7 225</b>

La colonne variation de périmètre en 2017 correspond à l'acquisition de la filiale Netika.

Les travaux de développement de logiciels activés sont constitués exclusivement de charges directes du personnel et accessoirement des sous-traitants affectés aux projets. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation.

Les autres immobilisations incorporelles sont entièrement amorties, elles correspondent principalement au coût d'acquisition du portefeuille de contrats cédé à Medasys dans le cadre de la reprise de l'activité intégration de systèmes d'information hospitaliers de Thales.

3.6.6.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

€'000	31.12.15	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	Autres	31.12.16
Construction	188					188
Matériel et outillage industriel	74			<71>		3
Autres immobilisations corporelles	2 163	196	<183>	<12>		2 164
<b>Valeurs brutes</b>	<b>2 425</b>	<b>196</b>	<b>&lt;183&gt;</b>	<b>&lt;83&gt;</b>		<b>2 355</b>
€'000	31.12.15	Dotations	Reprises	Var.périmètre		31.12.16
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>1 481</b>	<b>273</b>	<b>&lt;183&gt;</b>	<b>&lt;81&gt;</b>		<b>1 490</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>944</b>	<b>&lt;77&gt;</b>		<b>&lt;2&gt;</b>		<b>865</b>
€'000	31.12.16	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	Autres	31.12.17
Construction	188					188
Matériel et outillage industriel	3				<3>	0
Immobilisations en cours		23			9	32
Autres immobilisations corporelles	2 164	82	<499>		440	2 187
<b>Valeurs brutes</b>	<b>2 355</b>	<b>105</b>	<b>&lt;499&gt;</b>		<b>449</b>	<b>2 407</b>
€'000	31.12.16	Dotations	Reprises	Var.périmètre		31.12.17
Construction	53	4				57
Matériel et outillage industriel	3				<3>	0
Autres immobilisations corporelles	1 434	250	<298>		252	1 638
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>1 490</b>	<b>254</b>	<b>&lt;298&gt;</b>		<b>252</b>	<b>1 695</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>865</b>	<b>&lt;149&gt;</b>	<b>&lt;201&gt;</b>		<b>197</b>	<b>712</b>

La colonne variation de périmètre en 2017 correspond à l'acquisition de la filiale Netika.

Les autres immobilisations corporelles comprennent les installations, le mobilier de bureau, le matériel informatique et les véhicules.

Les cessions en 2017 sont relatives à la sortie des agencements des locaux de Clamart consécutivement à la résiliation des baux commerciaux.

3.6.6.4 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

€'000	31.12.16	Acquisitions	Cessions	Var.périmètre	Autres (1)	31.12.17
Titres de participations non consolidés	20					20
Prêts	513	38		<7>	<8>	536
Dépôts et cautionnements	591	40		<118>	6	519
Valeurs brutes	1 124	78		<125>	6	1 075
€'000	31.12.16	Dotations	Reprises	Var.périmètre	Autres (1)	31.12.17
Titres de participations non consolidés	20					20
Dépôts et cautionnements	118			<118>		0
Amortissements et dépréciations	138			<118>		20
<b>Valeurs nettes</b>	<b>986</b>	<b>78</b>		<b>&lt;7&gt;</b>	<b>6</b>	<b>1 055</b>

(1) La colonne « Autres » pour 8 k en 2017 correspond à l'effet d'actualisation, il représentait 17 k€ en 2016.

La colonne variation de périmètre en 2017 correspond à l'acquisition de la filiale Netika.

Les titres de participations non consolidés pour 20 k€ se rapportent à la participation résiduelle de 10% dans le capital de Medasys Japon. (Société déconsolidée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite à la cession de 90% des titres au management local). Cette participation résiduelle est intégralement dépréciée.

Les dépôts et cautionnements pour 519 k€ au 31.12.2017 correspondent pour 454 k€ aux fonds de garantie constitués par la société d'affacturage, pour 50 k€ aux garanties liées aux avances court terme accordées par la Bpifrance. La cession de dépôts et cautionnements et les reprises de dépréciation pour 118 k€ se rapportent aux baux commerciaux du siège social de Medasys S.A. résiliés le 4 décembre 2017 par une ordonnance du juge à la liquidation judiciaire du bailleur.

3.6.6.5 CREANCES NON COURANTES

Les créances de crédits d'impôts pour 2 496 k€ au 31.12.2017 correspondent aux crédits d'impôt recherche (CIR) constatés au titre des exercices 2015 à 2017 et aux crédits d'impôt compétitivité d'emploi. Les créances de crédit d'impôt de 2014 pour 1 472 k€ incluses dans les 3 232 k€ au 31.12.2016 sont classées en créances courantes.

Par ailleurs, dans le cadre du financement de la créance de CIR 2016, une analyse technique a été réalisée par l'expert mandaté par Bpifrance. Ses conclusions ont conduit au réajustement de la créance liée au CIR 2016 de 960 k€ à 531 k€. Cette révision de l'estimation du CIR a pour conséquence en consolidation d'accroître les immobilisations incorporelles de 428 k€. Cet impact a été pris en compte dans les états financiers au 31 décembre 2017.

3.6.6.6 CLIENTS

€'000	31.12.17	31.12.16
Clients	5 665	4 645
Factures à établir	11 102	15 387
Clients et factures à établir douteux	6 626	4 118
Total brut	23 393	24 150
Dépréciation pour créances douteuses	5 689	3 862
<b>Total net</b>	<b>17 704</b>	<b>20 288</b>

Les factures à établir concernent les projets clients à long terme. Elles sont enregistrées lorsque les clés de facturation des projets ne sont pas en phase avec l'avancement des travaux.

Au 31 décembre 2017, les factures à établir hors douteux comprennent 5 950 k€ de créances à moins d'un an et 5 152 k€ de créances à plus d'un an.

La variation des créances douteuses entre le 31.12.17 et le 31.12.16, hormis 430 k€ de créances irrécouvrables enregistrées en charge, concerne des créances clients pour lesquelles il existe des risques d'irrécouvrabilité.

L'encours des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage s'élève à 4 418 k€ au 31.12.17, contre 3 939 k€ au 31.12.2016. La quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances sont transférés et les créances sont en conséquence décomptabilisées.

L'échéancier des créances clients se résume comme suit :

€'000	Total	de 0 à 60 jours	à plus de 60 jours	Echu à la clôture	Echu à moins de 180 jours	Echu entre 180 et 360 jours	Echu plus de 360 jours
au 31.12.2017	5 951	2 071	475	3 405	1 280	1 068	1 057
au 31.12.2016	4 901	2 632	73	2 196	1 231	197	768

A ce stade, Medasys n'a pas pu produire le nombre de factures concernées par les échéances de recouvrement de créances clients via ses systèmes d'informations.

**3.6.6.7 AUTRES CREANCES COURANTES**

€'000	31.12.17	31.12.16
Avoirs non parvenus et acomptes versés	94	71
Créances sur personnel et organismes sociaux	21	32
Créances et crédits d'impôts	2 002	1 202
Créances TVA	293	335
Débiteurs divers	494	133
Charges constatées d'avance	600	449
<b>Total brut</b>	<b>3 504</b>	<b>2 222</b>
Dépréciation	15	
<b>Total net</b>	<b>3 489</b>	<b>2 222</b>

Les créances et crédits d'impôts pour 2 002 k€ au 31.12.2017 correspondent à hauteur de 1 534 k€ aux crédits d'impôts du CIR et du CICE au titre de 2013 et pour 468 k€ aux acomptes d'impôt société versés par Netika et à recouvrer en raison de l'intégration dans le groupe fiscal de Medasys.

Les charges constatées d'avance au 31.12.2016 proviennent principalement des achats de prestation et des locations immobilières.

**3.6.6.8 TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE**

Au 31.12.2017, les disponibilités s'élèvent à 6 006 k€ contre 3 272 k€ au 31.12.2016.

**3.6.6.9 CAPITAUX PROPRES**

Le capital social de Medasys SA est de 23 282 145,67 €. Il est divisé en 81 377 650 actions entièrement libérées.

Il n'existe pas de plan d'incitation du personnel portant sur des titres de la société.

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

**3.6.6.10 PROVISIONS**

€'000	31.12.16	Dotation	Reprise	31.12.17
Litiges Prud'hommaux	122		50	72
Risque clients	45		16	29
Litiges organismes sociaux	20		20	0
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>0</b>	<b>86</b>	<b>101</b>

**3.6.6.11 PROVISIONS POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE**

€'000	31.12.17	31.12.16
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	1 357	1 459
Impact des sorties d'effectif lié à la réorganisation		<114>
Variation de périmètre	113	
Coûts financiers	17	30
Coûts des services rendus de la période	<51>	50
Valeur actualisée projetée des engagements à la clôture	1 436	1 425
Gain ou perte actuariel de la période lié aux changements d'hypothèses	27	<68>
Valeur actualisée des engagements à la clôture	1 463	1 357

L'engagement de retraite concerne les salariés de Medasys S.A. et de Netika.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision des deux sociétés sont les suivantes :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres »,
- le taux de revalorisation des salaires pour 2017 est compris entre 1,5 % et 2,1 %. En 2016, il était compris entre 2,1 % et 2,9 %.
- le taux d'inflation retenu est de 2 %. Il est inchangé par rapport à 2016.
- le taux d'actualisation retenu est le taux iBoxx € Corporates AA 10+ au 31 décembre. Il est de 1,30 % en 2017. Il était de 1,31 % en 2016.
- le taux de charges sociales retenu est de 45 %. Il est inchangé par rapport à 2016.
- le coefficient de présentisme est fonction du turn-over par classes d'âge,
- l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte de la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les deux années.

Variation Taux d'actualisation

€'000		Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%	
		Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage
Exercice 2017	1 463	<111>	-7,57%	123	8,44%
Exercice 2016	1 357	<99>	-7,28%	109	8,05%

Variation Taux de revalorisation des salaires

€'000		Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%	
		Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage
Exercice 2017	1 463	122	8,35%	<111>	-7,57%
Exercice 2016	1 357	108	7,96%	<98>	-7,22%

3.6.6.12 ENDETTEMENT FINANCIER

Au 31 décembre 2017, l'endettement financier net consolidé se décompose comme suit :

€'000	31.12.17	Variation	31.12.16
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 006	2 734	3 272
Concours bancaires	<268>	<15>	<253>
Crédits spot	<950>	<500>	<450>
Agios courus non échus	<7>	<2>	<5>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>4 781</b>	<b>2 217</b>	<b>2 564</b>
Emprunts	<219>	<204>	<15>
Dettes de crédit bail	<109>	6	<115>
Dettes d'affacturage	<215>	<35>	<180>
Financement des crédits d'impôt	<2 060>	<1 117>	<943>
Compte courant Dedalus	<857>	<516>	<341>
<b>Endettement financier brut courant</b>	<b>&lt;3 460&gt;</b>	<b>&lt;1 866&gt;</b>	<b>&lt;1 594&gt;</b>
Emprunts	<2 137>	<333>	<1 804>
Financement des crédits d'impôt		1 077	<1 077>
Compte courant Dedalus		5 711	<5 711>
Dettes de crédit bail	<166>	<34>	<132>
<b>Endettement financier brut non courant</b>	<b>&lt;2 303&gt;</b>	<b>6 421</b>	<b>&lt;8 724&gt;</b>
<b>Endettement financier brut</b>	<b>&lt;5 763&gt;</b>	<b>4 555</b>	<b>&lt;10 318&gt;</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>&lt;982&gt;</b>	<b>6 772</b>	<b>&lt;7 754&gt;</b>

L'endettement financier net retraité des dépôts de garantie liés à l'affacturage et des prêts 1% construction (détail en notre 4.6.6.4 de l'annexe des comptes consolidés) s'établit à 57 k€ en 2017 et à 6 779 k€ au 31.12.2016.

Outre l'augmentation de la trésorerie, la diminution de l'endettement financier net provient principalement du remboursement du compte courant de Dedalus à hauteur de 15 251 k€ qui a été converti en capital par compensation de créances. Il est à noter également que l'acquisition de Netika sur l'endettement financier net a eu un impact positif de 758 k€ lors de son entrée dans le périmètre du Groupe le 28.07.2017.

3.6.6.13 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES NON COURANTES

€'000	31.12.17	31.12.16
Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 137	1 804
Dettes de crédit bail	166	132
Compte courant Dedalus		5 711
Financement des créances d'impôt		1 077
<b>Total</b>	<b>2 303</b>	<b>8 724</b>

Au 31.12.2017, le montant des emprunts auprès d'établissements de crédit pour 2 137 k€ correspond principalement à la souscription par Medasys SA en septembre 2016 d'un prêt de 1 750 k€ à taux zéro auprès de Bpifrance et à la part à plus d'un an des emprunts de Netika qui s'élève à 348 k€. La part à plus de cinq ans des emprunts s'établit à 438 k€.

La part non courante du compte courant Dedalus pour 5 711 k€ au 31.12.2016 a été compensé par la souscription de Dedalus à l'augmentation de capital de décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, la révision des contrats de financement des crédits d'impôts a conduit à leur classement dans les dettes financières courantes.

**3.6.6.14 AUTRES DETTES NON COURANTES**

	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.16</b>
Avances subventions	440	481
Divers	300	200
<b>Total</b>	<b>740</b>	<b>681</b>

Les dettes diverses pour 300 k€ au 31 décembre 2017 correspondent à la partie non courante de l'indemnité due à un client.

**3.6.6.15 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES COURANTS**

<i>€'000</i>	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.16</b>
Emprunts auprès d'établissements de crédit	219	15
Dettes de crédit bail	109	115
Financement des créances d'impôt	2 060	943
Dettes sur créances cédées en affacturage	215	180
Concours bancaires	268	253
Crédits spot	950	450
Agius courus non échus	7	5
Compte courant Dedalus	857	341
<b>Total</b>	<b>4 685</b>	<b>2 302</b>

L'essentiel des crédits court terme est basé sur le taux de l'Euribor. L'intégralité de l'endettement est en euro. Le compte courant court-terme de la société mère Dedalus qui s'établit à 857 k€ au 31 décembre 2017 est rémunéré au taux annuel de 4,5 %.

**3.6.6.15.1 GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

*Risque de contrepartie bancaire*

Le Groupe diversifie ses placements auprès des différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

*Risque de taux*

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêts sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution. Concernant les financements moyen-terme, ils sont rémunérés à taux fixe.

Seuls les crédits de trésorerie court terme restent exposés à un risque de taux variable, ce qui représente avec la dette d'affacturage, 67 % du montant total des dettes financières au 31 décembre 2017.

L'augmentation des taux d'intérêts de 1% entrainerait, sur la base de l'encours au 31 décembre 2017, une augmentation des charges financières de 76 k€.

*Risque de change*

Le Groupe exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Les contrats signés au proche ou Moyen-Orient sont libellés en USD. Leurs impacts sur le chiffre d'affaires du Groupe restent également limités. En conséquence, Le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

*Risques liés à des conflits commerciaux et à la solvabilité des clients*

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite l'exposition aux risques clients.

Toutefois Medasys S.A. a été impliquée, et pourrait l'être à l'avenir, dans divers conflits commerciaux avec ses clients ou fournisseurs.

Les comptes au 31 décembre 2017 présentent une dotation nette de reprise pour dépréciation des créances clients de 1 807 k€ concernant les créances clients présentant un risque d'irrécouvrabilité.

Au 31 décembre 2017, les autres charges opérationnelles courantes comprennent une indemnité consentie à un client dans le cadre d'un protocole transactionnel signé le 20 juin 2017 pour un montant de 500 k€.

**3.6.6.16 DETTES FOURNISSEURS**

<i>€'000</i>	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.16</b>
Fournisseurs	2 169	1 375
Effets à payer	107	70
Fournisseurs factures non parvenues	1 773	2 201
<b>Total</b>	<b>4 049</b>	<b>3 646</b>

**3.6.6.17 AUTRES DETTES COURANTES**

€'000	31.12.17	31.12.16
Avances et acomptes reçus	366	442
Clients créditeurs	21	23
Personnel, rémunérations et charges dues	1 915	1 615
Organismes sociaux	2 058	1 836
Etat, TVA	3 865	3 971
Etat, charges à payer	731	898
Avances subventions	61	116
Créditeurs divers	190	106
Produits constatés d'avance	267	982
<b>Total</b>	<b>9 474</b>	<b>9 989</b>

Les avances et acomptes reçus ont été versés par les clients dans le cadre de contrats long terme dont l'exécution est prévue à plus d'un an.

Le compte Etat, TVA pour 3 865 k€ au 31 décembre 2017 comprend 2 249 k€ de TVA sur les factures à établir.

La juste valeur de ces passifs est équivalente à leur valeur comptable.

Les produits constatés d'avance concernent les contrats de maintenance et les projets clients à long terme. Ils sont enregistrés lorsque la facturation réalisée n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

**3.6.6.18 ECHEANCIERS DES DETTES**

*Emprunts et dettes financières*

Type de financement	Etablissement	Taux		Dernière échéance	Montants dus au 31.12.2017 (en euros)	A moins d'un an	A plus d'un an
Credit court terme	BNP Paribas	variable	Euribor 3 mois + 2,5		350 000 €	350 000 €	-
Credit court terme	LCL	variable	Euribor 3 mois + 1,5		500 000 €	500 000 €	-
Credit court terme	Caisse d'épargne d'auvergne et du limousin	variable	Euribor 3 mois + 0,8 taux minimum 0,70 %		100 000 €	100 000 €	-
Financement de l'encours dients cédé redassé en compte dient	Bpifrance	variable	Euribor 1 mois + 1		144 611 €	144 611 €	-
Financement de l'encours dients cédé redassé en compte dient	Ge Factofrance	variable	Euribor 3 mois + 1,1 taux minimum 1,7%		70 669 €	70 669 €	-
Financement du Credit d'impôt recherche	Bpifrance	variable	Euribor 1 mois + 1		1 247 074 €	1 247 074 €	-
Financement du Credit d'impôt compétitivité emploi	Bpifrance	variable	Euribor 1 mois + 3		812 775 €	812 775 €	-
Interets courus	Divers	variable			7 124 €	7 124 €	-
Convention de trésorerie	Dedalus	fixe	4,50%		856 833 €	856 833 €	-
Prêt à l'innovation	Bpifrance	fixe	0,00%	31/03/24	1 750 000 €	-	1 750 000 €
Financement matériel informatique	Crédit bail	fixe			274 668 €	108 549 €	166 119 €
Financement de l'immeuble	Delta Lyod	fixe	4,15%	01/12/21	53 960 €	15 026 €	38 934 €
Credit court terme	Delta Lyod	fixe	4,62%		256 121 €	256 121 €	-
indemnité transactionnel netika distribution	CCM St Jean	fixe	2,05%	05/12/21	346 386 €	20 776 €	325 610 €
Financement de véhicules	CCM St Jean	fixe	0,40%	05/11/19	127 482 €	104 881 €	22 601 €
Prêt à l'innovation	Bpifrance	fixe	0,00%		78 125 €	78 125 €	-
Credit court terme	Divers	fixe			12 066 €	12 066 €	-
<b>Total</b>					<b>6 987 894 €</b>	<b>4 684 630 €</b>	<b>2 303 264 €</b>

*Dettes fournisseurs et autres dettes*

(€'000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Fournisseurs et comptes rattachés	4 049	1 500	628	147	1 774
Dettes fiscales et sociales	8 569	273	2 133	437	5 726
Autres dettes	1 645	104	129	27	1 385
<b>Total au 31.12.2017</b>	<b>14 263</b>	<b>1 877</b>	<b>2 890</b>	<b>611</b>	<b>8 885</b>
<b>Total au 31.12.2016</b>	<b>14 316</b>	<b>1 652</b>	<b>3 049</b>	<b>911</b>	<b>8 705</b>

A ce stade, Medasys n'a pas pu produire le nombre de factures concernées par les échéances de paiement fournisseurs.

### 3.6.6.19 INSTRUMENTS FINANCIERS

La ventilation des actifs et passifs financiers par catégories et le niveau de la valorisation des instruments financiers à la juste valeur se présentent comme suit :

€'000	§	au 31.12.2017	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts et créances ou dettes en coût amorti	Niveau
Actifs financiers non courants	3.6.6.4	1 055	1 055	54	1 001	3
Créances non courantes	3.6.6.5	2 496	2 496		2 496	
Clients	3.6.6.6	17 704	17 704		17 704	
Autres créances courantes	3.6.6.7	3 489	3 489		3 489	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.6.6.8	6 006	6 006		6 006	1
<b>ACTIF</b>		<b>30 750</b>	<b>30 750</b>	<b>54</b>	<b>30 696</b>	
Emprunts et dettes financières non courants	3.6.6.13	2 303	2 303		2 303	2
Autres dettes non courantes	3.6.6.14	740	740		740	
Emprunts et dettes financières courants	3.6.6.15	4 684	4 684		4 684	2
Dettes fournisseurs	3.6.6.16	4 049	4 049		4 049	
Autres dettes courantes	3.6.6.17	9 474	9 474		9 474	
<b>PASSIF</b>		<b>21 250</b>	<b>21 250</b>	<b>0</b>	<b>21 250</b>	

€'000	§	au 31.12.2016	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts et créances ou dettes en coût amorti	Niveau
Actifs financiers non courants	3.6.6.4	986	986	46	940	3
Créances non courantes	3.6.6.5	3 232	3 232		3 232	
Clients	3.6.6.6	20 288	20 288		20 288	
Autres créances courantes	3.6.6.7	2 222	2 222		2 222	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.6.6.8	3 272	3 272		3 272	1
<b>ACTIF</b>		<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>46</b>	<b>29 954</b>	
Emprunts et dettes financières non courants	3.6.6.13	8 724	8 724		8 724	2
Autres dettes non courantes	3.6.6.14	681	681		681	
Emprunts et dettes financières courants	3.6.6.15	2 302	2 302		2 302	2
Dettes fournisseurs	3.6.6.16	3 646	3 646		3 646	
Autres dettes courantes	3.6.6.17	9 989	9 989		9 989	
<b>PASSIF</b>		<b>25 342</b>	<b>25 342</b>	<b>0</b>	<b>25 342</b>	

La valorisation à la juste valeur est établit suivant une hiérarchie à trois niveaux qui se définissent comme suit :

- 1<sup>er</sup> niveau : cours sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- 2<sup>ème</sup> niveau : cours sur marché inactif pour un actif identique ou similaire, ou le cours de bourse pour un actif similaire observé sur un marché actif.
- 3<sup>ème</sup> niveau: toutes les données non observables qui sont les données propres à l'entité.

### 3.6.7 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

#### 3.6.7.1 REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES ORGANES DE CONTROLE

Le Groupe considère que les principaux dirigeants du Groupe au sens d'IAS 24 sont les membres du Directoire.

- Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales :

Rémunération brute totale perçue au titre de l'exercice	2017	2016
Frédéric Vaillant, Président du Directoire		
Rémunération fixe	197 259 €	197 259 €
Rémunération variable	29 589 €	11 473 €
Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire		
Rémunération fixe	128 611 €	128 611 €
Rémunération variable	8 038 €	6 234 €

- L'Assemblée Générale du 26 mai 2016 a approuvé l'engagement pris par la société de verser une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et de Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement initialement pris.

- Options de souscription d'actions : le Groupe n'a pas de plan de stock-options ou d'options d'achat.

- les jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2017. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. La somme totale de 76 364 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance au titre des trois derniers exercices.

### 3.6.7.2 ACTIONNAIRE DU GROUPE MEDASYS ET INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien Dedalus S.p.A, détenu indirectement par Ardian, société d'investissement privé indépendante, à hauteur de 60 % et par le Président de Dedalus S.p.A. Giorgio Moretti qui détient une participation d'environ 40 %.

- les transactions avec Dedalus, hormis les opérations commerciales courantes concernent les opérations liées aux conventions de trésorerie et d'assistance. Elles sont essentiellement réalisées avec Medasys S.A. et Mexys et se résument comme suit :

€'000	31.12.17	31.12.16
Dettes financières	<857>	<6 052>
Créances clients et comptes rattachés	394	380
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<1 274>	<1 036>
<b>Total de la dette du Groupe Medasys</b>	<b>&lt;1 737&gt;</b>	<b>&lt;6 708&gt;</b>
Achats et autres charges externes	<238>	<401>
Chiffre d'affaires	18	66
Charges financières	<256>	<44>
<b>Impact sur le résultat du Groupe Medasys</b>	<b>&lt;476&gt;</b>	<b>&lt;379&gt;</b>

Le taux annuel de rémunération du compte courant de Dedalus est de 4,5 % au titre des avances court terme. Le prêt long terme de 5 711 k€ au 31.12.16 a été rémunéré au taux de 1,78 % l'an et le prêt de 9 800 k€ lié au financement de l'acquisition de Netika en juillet 2017 a été rémunéré au taux de 3.5% l'an. En 2017, les charges financières correspondantes représentent 256 k€. Ces deux prêts ont été remboursés par compensation à hauteur de 15 251 k€ lors de la souscription de Dedalus à l'augmentation de capital réalisée par Medasys S.A. le 27.12.2017.

Au titre de la convention d'assistance mise en place entre Dedalus et Medasys S.A., cette dernière a enregistré dans ses comptes en 2017 une charge de 225 k€ représentant 1,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe Medasys diminué de 150 k€. En 2016, la charge représentait 330 k€, la franchise de 150 k€ ne s'appliquait pas.

### 3.6.7.3 AUTRES PARTIES LIEES

Medasys S.A. a conclu le 12 décembre 2016, avec la société Progetti Futuri, dont l'Administrateur Unique est Monsieur Andrea Corbani qui est par ailleurs Vice-Président du Conseil de Surveillance de Medasys, un contrat de prestations de services avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pour une durée indéterminée. Cette convention a pour objet la fourniture par Progetti Futuri, de prestations de services de conseil et d'accompagnement de Medasys S.A. dans le cadre de son intégration dans le groupe Dedalus et du suivi de ses relations opérationnelles avec Medasys, l'analyse d'opportunités de croissance externe et de l'accompagnement dans la mise en œuvre de la stratégie de Medasys et de son développement international. Les conditions financières de cette convention sont une rémunération de 40 000 euros HT par an et le remboursement des frais de déplacement dans la limite de 20 000 euros annuelle. Cette convention a été approuvée par le conseil de surveillance du 12 décembre 2016. Au cours de l'exercice 2017 Medasys S.A. a versé la somme de 34 k€ à la société Progetti Futuri.

En 2017, aucune autre opération n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.

Aucune convention ne portant pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'est intervenue au cours de l'exercice entre les filiales et les dirigeants ou les actionnaires de Medasys S.A.

### 3.6.8 ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### Engagements reçus

€'000	31.12.17	31.12.16
Contre garantie reçue de la Coface sur les contrats clients	61	196
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>196</b>

**Engagements donnés**

€'000	31.12.17	31.12.16
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	150	150
Garantie hypothécaire sur le prêt immobilier de Mexys	57	68
Engagement donné en faveur du bailleur		2 795
Garantie sur contrats clients	77	208

**Honoraires des commissaires aux comptes**

€'000	Actheos				KPMG				Total	
	Montant HT		Pourcentage		Montant HT		Pourcentage		Montant HT	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Mission de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés										
Medasys S.A.	69	59	61%	65%	83	72	65%	100%	152	131
Filiales intégrées globalement	12	12	11%	13%	0	0	0	0%	12	12
<i>Sous-total</i>	<i>81</i>	<i>71</i>	<i>72%</i>	<i>78%</i>	<i>83</i>	<i>72</i>	<i>65%</i>	<i>100%</i>	<i>164</i>	<i>143</i>
Autres prestations										
Medasys S.A.	29	17	26%	19%	45	0	35%	0%	74	17
Filiales intégrées globalement	3	3	3%	0%	0	0	0	0%	0	0
<i>Sous-total</i>	<i>32</i>	<i>20</i>	<i>28%</i>	<i>22%</i>	<i>45</i>	<i>0</i>	<i>35%</i>	<i>0%</i>	<i>74</i>	<i>17</i>
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>91</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>128</b>	<b>72</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>238</b>	<b>160</b>

Nature des services autres que la certification des comptes fournis par les commissaires aux comptes à l'entité consolidante et à ses filiales contrôlées :

- Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires : intervention par les cabinets KPMG et Actheos dans le cadre de votre augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par l'émission et l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris d'actions nouvelles
- Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité par le cabinet Actheos : attestation portant sur des données financières et/ou environnementales, sociales et sociétales et rapport sur les procédures convenues portant sur la validation de la liasse de consolidation au 31.12.2017 d'une filiale de Medasys.

**3.6.9 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Medasys, autorisé par le conseil de surveillance du 15 mars 2018, a signé un nouveau bail pour son siège social qui sera transféré au Plessis-Robinson (92) à compter du 13 mai 2018 suite à la résiliation du bail de Clamart (92) consécutif à la liquidation judiciaire prononcée à l'encontre du bailleur.

Aucun autre évènement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2017.

### **3.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

#### **Medasys S.A.**

Siège social : 381, avenue du Général de Gaulle - 92140 Clamart  
Capital social : €.23 281 576,47

#### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de la société Medasys S.A.

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Medasys S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

<b>Risque identifié</b>	<b>Notre réponse</b>
<p><b>Comptabilisation du chiffre d'affaires</b> Voir notes 3.6.2 – « Règles et méthodes comptables » – « Comptabilisation du chiffre d'affaires » et 3.6.2.2.7 « Prise en compte du chiffre d'affaires »</p>	
<p>Le chiffre d'affaires du groupe inclut des ventes de licences, des prestations de maintenance et des prestations de services.</p> <p>S'agissant des licences, le produit des concessions de licences est enregistré lors de la livraison du programme source, ou « master » qui matérialise le transfert des risques et avantages et le droit pour le client d'exploiter librement la licence.</p> <p>S'agissant des prestations de services, le groupe comptabilise le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre d'un contrat long terme selon la méthode de l'avancement. L'état d'avancement est défini en rapportant les coûts engagés sur le projet aux coûts à terminaison estimés.</p> <p>Le chiffre d'affaires issu de contrats à éléments multiples, c'est-à-dire incluant généralement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de services et de maintenance, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés.</p> <p>Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires constituait un point clé de l'audit compte tenu de la difficulté d'appréhender les contrats à éléments multiples et d'apprécier le pourcentage d'avancement pour les prestations comptabilisés selon cette méthode.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>analyser, pour une sélection de contrats, les termes contractuels et apprécier l'allocation et la comptabilisation du chiffre d'affaires entre chaque élément du contrat ;</li> <li>apprécier, pour une sélection de contrats, le pourcentage d'avancement au regard du suivi analytique de la société.</li> </ul> <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations données dans l'annexe aux comptes consolidés.</p>

<b>Risque identifié</b>	<b>Notre réponse</b>
<p><b>Dépréciation des créances</b> Voir notes 3.6.2 – « Règles et méthodes comptables » - 3.6.2.2.15-4 « Créances » et 3.6.6.6 « Clients »</p>	
<p>A Les créances clients comprennent des créances clients facturées ainsi que des factures à émettre. Au 31 décembre 2017, ces créances figurent à l'état de la situation financière consolidée pour un montant net de 17 704 k€. Comme indiqué dans la note 3.6.2.2.15-4 de l'annexe aux comptes consolidés, les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.</p> <p>L'évaluation de ce risque a conduit la direction à constater des dépréciations à hauteur de 5 689 k€ au 31 décembre 2017.</p> <p>Nous avons considéré que la dépréciation des créances constituait un point clé de l'audit compte tenu des délais de paiement du secteur hospitalier, des zones de jugement existantes et eu égard à leur caractère significatif dans le total de l'état de la situation financière consolidée.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valorisation des créances.</p> <p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>analysé les balances âgées et effectué une analyse de l'antériorité des créances ;</li> <li>analysé les paiements reçus postérieurement à la clôture relatifs aux créances au 31 décembre 2017 ;</li> <li>analysé l'antériorité des factures à établir et analysé les hypothèses de provisionnement.</li> </ul>

### **Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Medasys S.A. par votre assemblée générale du 23 mai 2013 pour le cabinet Actheos et le 18 mai 2017 pour le cabinet KPMG S.A..

Au 31 décembre 2017, le cabinet Actheos était dans la 5<sup>ème</sup> année de sa mission et le cabinet KPMG S.A. dans la 1<sup>ère</sup> année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

#### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### *Rapport au comité d'audit*

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport. Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 avril 2018

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Xavier Troupel  
Associé

Paris, le 27 avril 2018

ACTHEOS  
Emmanuelle Rouxel  
Associée

**Comptes Annuels  
Medasys S.A.**

**2017**

#### 4. ETATS FINANCIERS SOCIAUX

##### 4.1 BILAN

€'000

ACTIF	&	au 31.12.2017			au 31.12.2016
		Brut	Amort. et Prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles		45 084	36 735	8 349	8 438
Immobilisations corporelles		850	781	69	445
Immobilisations financières		27 464	14 293	13 171	2 435
<b>Total actif immobilisé</b>	4.3.4.1	<b>73 398</b>	<b>51 809</b>	<b>21 589</b>	<b>11 318</b>
Stocks et en-cours	4.3.4.3	22	1	21	19
Clients et comptes rattachés	4.3.4.4	20 303	5 598	14 705	19 284
Autres créances	4.3.4.5	4 832		4 832	5 032
Disponibilités et valeurs mobilières	4.3.4.6	3 838	28	3 810	2 690
<b>Total actif circulant</b>		<b>28 995</b>	<b>5 627</b>	<b>23 368</b>	<b>27 025</b>
<b>Comptes de régularisation et assimilés</b>	4.3.4.7	<b>573</b>		<b>573</b>	<b>429</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>102 966</b>	<b>57 436</b>	<b>45 530</b>	<b>38 772</b>
<b>PASSIF</b>					
Capital				23 282	11 086
Primes d'émis., de fusion, d'apport				16 021	12 224
Réserve légale				727	727
Report à nouveau				<9 808>	<4 596>
Résultat de l'exercice				<3 247>	<5 212>
Subvention d'investissements				234	261
Provisions règlementées				60	49
<b>Total Capitaux propres</b>	4.3.4.8			<b>27 269</b>	<b>14 539</b>
<b>Avances conditionnées</b>	4.3.4.9			<b>300</b>	<b>300</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	4.3.4.10			<b>113</b>	<b>168</b>
Emprunts et dettes financières				4 717	4 446
Fournisseurs et comptes rattachés				4 128	3 869
Dettes fiscales et sociales				7 173	7 844
Autres dettes				1 586	6 578
<b>Total Dettes</b>				<b>17 604</b>	<b>22 737</b>
<b>Compte de régularisation et assimilés</b>	4.3.4.12			<b>244</b>	<b>1 028</b>
<b>Total du passif</b>				<b>45 530</b>	<b>38 772</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers sociaux.



#### 4.3 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017. Les comptes annuels au 31 décembre 2017 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Directoire le 10 avril 2018. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 27 juin 2018.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

##### 4.3.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

En 2017, le chiffre d'affaires s'établit à 18 419 k€ à comparer à 20 133 k€ en 2016. La baisse du chiffre d'affaires à périmètre constant est due notamment à l'activité export. En effet, la plupart des projets significatifs ont connu un décalage dans la prise de décision. Pour la France, le chiffre d'affaires est stable. Malgré de nombreux projets à l'étude, les commandes liées à l'implémentation de la stratégie des systèmes d'information des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) ont pour la plupart été reportées sur 2018. Ce retard dans les nouveaux projets a été compensé par une progression du chiffre d'affaires sur notre base installée.

Le 28 juillet 2017 Medasys S.A. a acquis 100% du capital de Netika SAS, société spécialisée dans le développement et la commercialisation de logiciels dédiés à l'assurance qualité et à la gestion des Systèmes d'Information de Laboratoires. Les produits Netika viennent enrichir l'offre de Medasys et permettent ainsi de proposer de nouvelles solutions modulables à sa clientèle. Le prix d'acquisition est de 9,8 millions d'euros accompagné des garanties d'actif et de passif usuelles au profit de Medasys d'une durée de 3 ans sauf en matière fiscale, sociale et douanière pour lesquelles la garantie est illimitée. Il n'y a pas de complément de prix prévu au contrat. L'acquisition a été financée au moyen d'un prêt d'actionnaire consenti par Dedalus (actionnaire majoritaire de Medasys) au profit de Medasys S.A. d'un montant égal à 100 % du prix d'acquisition. Ce prêt a été remboursé par compensation de créance lors de la souscription de Dedalus à l'augmentation de capital réalisée par Medasys S.A. en décembre 2017.

Le chiffre d'affaires annuel de Netika au titre de l'exercice 2017 (avant opération de fusion avec Mega-Bus) s'élève à 6 739 k€ contre 6 073 k€ en 2016. Le bénéfice net de l'exercice 2017 s'établit à 1 110 k€ contre un bénéfice net de 865 k€ au 31 décembre 2016.

Suite à l'acquisition de Netika, une opération de réorganisation interne a été menée pour fusionner la filiale Netika dans Mega-Bus International le 31 décembre 2017. Mega-Bus a changé sa dénomination sociale au profit de Netika et a transféré son siège social à Strasbourg en maintenant un établissement secondaire à Clamart.

Le 18 décembre 2017, à l'issue de la période de souscription, 42 626 388 actions nouvelles ont été souscrites par les actionnaires. Les souscriptions ont été libérées par numéraire pour 946 637 € et par compensation du compte courant de Dedalus à hauteur de 15 251 390,06 €. L'objectif principal de cette augmentation de capital qui était de réduire l'endettement du Groupe est atteint. Elle a permis de réduire de 96% le montant de l'avance en compte courant de Dedalus résultant notamment du financement de l'acquisition de Netika.

Au 31 décembre 2017, le résultat exceptionnel comprend une indemnité consentie à un client pour 500 k€ dans le cadre d'un protocole transactionnel signé le 20 juin 2017 et un produit net pour 209 k€ lié à la résiliation du bail du siège social de Medasys S.A.

Dans le cadre du financement de la créance de CIR 2016, une analyse technique a été réalisée par l'expert mandaté par Bpifrance. Ses conclusions ont conduit au réajustement de la créance liée au CIR 2016 de 960 k€ à 531 k€.

##### 4.3.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, selon le règlement de L'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été préparés selon les mêmes principes et méthodes d'évaluation qu'au 31 décembre 2017.

##### 4.3.2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

###### *Frais de développement*

Les travaux de développement de logiciels dont la société se réserve la propriété sont immobilisés à leur prix de revient lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;

- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne) ;
- des ressources techniques et financières suffisantes sont disponibles pour compléter le logiciel ou procédé ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront à Medasys S.A..

Ils ne comprennent que des charges directes de salaires et de sous-traitance. Les frais de développement immobilisés sont amortis sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation.

#### *Fonds de commerce*

Les fonds de commerce résultent :

- de l'activité " Intégration Santé " acquise auprès de la société NCR, fin novembre 1999, pour 0,3 M€ ;
- des sociétés absorbées par voie de fusion dans Medasys en 2000 (PGP SA pour 1,2 M€ et ISS-Santé SA pour 0,8 M€) ;
- de l'activité d'intégration de systèmes d'information hospitaliers de la société Thalès acquise en avril 2009 pour 0,75 M€.

L'appréciation de leur valeur repose sur l'actualisation des critères définis au moment de leur acquisition : suivi des variations de ventes et de marge brute, réalisées et projetées pour chacun d'entre eux.

Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

#### *Licences et brevets*

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût et sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ils sont principalement composés des licences et brevets, amortis sur 1 an.

##### **4.3.2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le système linéaire ou, le cas échéant, dégressif, en respectant les règles fiscales en vigueur en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Mode et durée d'amortissement :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Installations générales                          | 5 ou 10 ans |
| - Matériel de bureau et informatique               | 5 ans       |
| - Matériel de transport                            | 5 ans       |
| - Installations techniques, matériels et outillage | 5 ans       |

##### **4.3.2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les titres, prêts et avances sont comptabilisés à leurs coûts historiques.

#### *Titres de participation*

Les titres de participation et autres titres immobilisés font l'objet d'une provision en cas de dépréciation réelle par rapport à la valeur d'usage (actif net, cours de bourse, rentabilité,...). Cette valeur d'usage a été déterminée selon une approche multi critères propres au secteur d'activité de la société.

Les frais d'acquisitions des titres de participations, à savoir les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes, sont incorporés dans le coût d'acquisition de ces titres. Ils sont amortis sur une durée de 5 ans au moyen d'amortissements dérogatoires.

##### **4.3.2.4 ACTIF CIRCULANT**

#### *Stocks et en-cours*

Les stocks de marchandises sont évalués au prix de revient selon la méthode du "coût unitaire moyen pondéré (C.U.M.P.)".

Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de l'exercice en fonction de l'antériorité des produits achetés.

#### *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Medasys S.A. cède une partie de son portefeuille de créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Ces créances sont sorties du bilan dès lors que leur propriété juridique est transférée au Factor.

#### *Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leurs coûts historiques et font l'objet d'une provision en cas de dépréciation par rapport à leur valeur d'inventaire.

#### 4.3.2.5 COMPTES DE REGULARISATION

##### *Charges constatées d'avance :*

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges engagées au cours de l'exercice qui se rattachent à l'exercice suivant.

##### *Produits constatés d'avance*

Les produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies constituent des produits constatés d'avance.

##### *Ecart de conversion des dettes et des créances en monnaie étrangère*

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les pertes et gains de changes afférents aux règlements clients et fournisseurs sont pris en compte dans le résultat financier. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêt des comptes a pour effet de modifier les montants en euro précédemment comptabilisés, les différences de conversion correspondant à une perte latente sont inscrites au compte écart de conversion actif et celles correspondant à un gain latent sont inscrites au compte écart de conversion passif.

Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risque et charge à hauteur de leur montant.

#### 4.3.2.6 CAPITAUX PROPRES

Toute augmentation de capital est enregistrée pour la valeur nominale des actions émises. Lorsque le prix d'émission est supérieur à la valeur nominale, la différence figure en prime d'émission. Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur le montant de la prime d'émission.

#### 4.3.2.7 CHIFFRE D'AFFAIRES

##### *Matériel*

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages des produits au client, ce qui intervient généralement à la livraison.

##### *Licences*

le produit des concessions de licences est enregistré lors de la livraison du programme source, ou « master » qui matérialise le transfert des risques et avantages et le droit pour le client d'exploiter librement la licence. En raison des pratiques du secteur public hospitalier, la facturation des licences livrées est généralement échelonnée sur une période pouvant aller jusqu'à 24 mois, conduisant à la constatation de factures à établir. Dès lors que le paiement du prix des licences n'est pas conditionné contractuellement par l'exécution ou l'acceptation des autres services que Medasys peut fournir par ailleurs dans le cadre de marchés à prestations multiples, ni par l'obtention de crédits budgétaires par les établissements, Medasys est alors fondée à reconnaître le revenu des licences à la livraison.

Le chiffre d'affaires issu de contrats à éléments multiples, c'est-à-dire incluant généralement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de services et de maintenance, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés.

##### *Prestations de services*

Medasys comptabilise le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme selon la méthode de l'avancement. L'état d'avancement est défini en rapportant les coûts engagés sur le projet aux coûts à terminaison estimés. Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement du marché et la marge dégagée sur l'opération. Si le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être déterminé de manière fiable, le chiffre d'affaires est comptabilisé uniquement à hauteur de coûts engagés. S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excède son chiffre d'affaires total, la perte attendue à terminaison est immédiatement constatée en charge en résultat. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

- Maintenance : les revenus issus de la maintenance réalisés sur les logiciels installés par Medasys sont comptabilisés linéairement sur la durée prévue au contrat de maintenance.

- Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou SaaS (Software as a Service) : les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en : location de licences, prestations de service, maintenance (incluant la gouvernance, et l'hébergement). Une analyse est réalisée pour chaque contrat afin de déterminer si le contrat est constitué d'éléments multiples pour lesquels les transactions doivent être comptabilisées séparément.

La phase de déploiement du logiciel (période « Build ») est comptabilisée à l'avancement si les critères prévus au paragraphe ci-dessus sont remplis.

La quote-part de location de licences, de maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée linéairement sur la durée du contrat SaaS.

Lorsqu'en vertu d'un avenant au contrat SaaS, le client fait finalement l'acquisition d'une licence précédemment louée, celui-ci a la faculté contractuelle et pratique de reprendre lui-même l'hébergement de la solution sans pénalité. Le produit de la concession de licence est alors enregistré conformément au paragraphe « licences » ci-dessus et le revenu issu de la location de licences, de maintenance et d'hébergement est ajusté en conséquence.

#### 4.3.2.8 AUTRES INFORMATIONS

##### *Subventions d'investissements*

Medasys S.A. bénéficie des subventions d'investissement qui concernent :

- le projet Inspira relatif au développement et à la commercialisation d'un produit logiciels et matériels visant à améliorer et renforcer la sécurité et la qualité des traitements en radiothérapie,
- le projet scientifique RAVEL visant à la mise au point d'outils intuitifs et synthétiques d'accès à l'information dans les dossiers patients électroniques.

Ces subventions sont rapportées au compte de résultat au prorata de la dotation aux amortissements du projet de développement.

##### *Provisions pour risques et charges*

Une provision est constituée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et rendant probable une sortie de ressources représentative d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable. Le montant des provisions est le cas échéant actualisé lorsque l'effet est significatif.

##### *Charges et produits exceptionnels*

Les charges et les produits exceptionnels sont les charges et les produits résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

##### *Engagements en matière de retraite*

L'engagement en matière de départ à la retraite ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes mais d'une information en annexe.

Cet engagement est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite.

Pour les régimes à prestations définies, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements. Cette méthode prend en considération les meilleures estimations des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'année de service futur des salariés, leur salaire en fin de contrat, leur âge de départ et leur espérance de vie estimée. Les montants des paiements futurs sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des entreprises de première catégorie.

##### *Dettes et frais d'émission d'emprunt*

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission d'emprunt sont enregistrés en charge.

##### *Intégration fiscale*

Medasys S.A. (tête de Groupe) et sa filiale Netika (Mega-Bus) ont opté pour l'intégration fiscale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 5 ans. Une convention établie entre les deux sociétés prévoit que leur contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe fiscal doit être calculée comme si chaque société était imposée séparément.

#### 4.3.3 FILIALES ET PARTICIPATIONS

##### Tableaux des filiales et participations

Medasys S.A. est la société consolidante.

€'000 Dénomination des filiales et participations	% détention au 31.12.17	Avances consenties non remboursées au 31.12.2017		Valeur des titres détenus au 31.12.2017		% détention au 31.12.16	Avances consenties non remboursées au 31.12.2016		Valeur des titres détenus au 31.12.2016	
		Brute	nette	Brute	nette		Brute	nette	Brute	nette
MEDHEALTH MAROC SARL	100%	13	13	9	9	100%	14	14	9	9
MEXYS SAS	100%			1 672	1 325	100%	193	193	1 672	1 192
MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc. (1)	100%	3 479	-	9 873	-	100%	3 479	-	9 873	-
MEDASYS Ltd. (2)	10%	-	-	20	-	10%	-	-	20	-
<b>Sous-total filiales étrangères</b>		<b>3 492</b>	<b>13</b>	<b>11 574</b>	<b>1 334</b>		<b>3 686</b>	<b>207</b>	<b>11 574</b>	<b>1 201</b>
MEGA-BUS SAS				10 564	9 991				944	
NETIKA SAS	100%	733	733			100%				
<b>Sous-total filiales françaises</b>		<b>733</b>	<b>733</b>	<b>10 564</b>	<b>9 991</b>				<b>944</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>		<b>4 225</b>	<b>746</b>	<b>22 138</b>	<b>11 325</b>		<b>3 686</b>	<b>207</b>	<b>12 518</b>	<b>1 201</b>

€'000 Dénomination des filiales et participations	Montant du capital	% détention au 31.12.17	Capitaux propres avant résultat au 31.12.17	Résultat de l'exercice		Chiffre d'affaires	
				2017	2016	2 017	2 016
MEDHEALTH MAROC SARL	100 000 MAD	100%	18	31	14	227	819
MEXYS SAS	460 000 €	100%	1 171	104	203	1 627	1 778
MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc. (1)	9 520 294 US\$	100%	-	-	-	-	-
MEDASYS Ltd. (2)	36 000 000 JPY	10%	-	-	-	-	-
<b>Sous-total filiales étrangères</b>			<b>1 189</b>	<b>135</b>	<b>217</b>	<b>1 854</b>	<b>2 597</b>
MEGA-BUS SAS (3)			-	-	<130>		1 067
NETIKA SAS (4)		100%	2 335	1 122		7 638	
<b>Sous-total filiales françaises</b>			<b>2 335</b>	<b>1 122</b>	<b>&lt;130&gt;</b>	<b>7 638</b>	<b>1 067</b>
<b>Total</b>			<b>3 524</b>	<b>1 257</b>	<b>87</b>	<b>9 492</b>	<b>3 664</b>

(1) En sommeil depuis l'exercice 2001

(2) société sortie du périmètre de consolidation le 1<sup>er</sup> janvier 2016

(3) Mega-Bus a pris la dénomination de Netika après avoir absorbé la société Netika le 27.12.17

(4) Données fusionnées de Mega-Bus et de Netika pour l'exercice 2017

Aucun dividende n'a été versé par les filiales au cours de l'exercice.

#### 4.3.4 NOTES SUR LE BILAN

##### 4.3.4.1 ACTIF IMMOBILISE BRUT

€'000	31.12.16	Acquisitions	Cessions/Réd.	Autres	31.12.17
Frais de développement	35 036	3 776			38 812
Concessions et droits similaires	1 105	15			1 120
Fonds commercial	3 140				3 140
Autres immobilisations incorporelles	2 012				2 012
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>41 293</b>	<b>3 791</b>			<b>45 084</b>
Agencements, installations générales	500		499		1
Matériel de bureau et informatique, mobilier	844	5			849
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>1 344</b>	<b>5</b>	<b>499</b>		<b>850</b>
Titres de participations	12 519	9 905	285		22 139
Créances rattachées aux participations	3 685	782	242		4 225
Prêts	558	38	7		589
Dépôts et cautionnements	587	41	117		511
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>17 349</b>	<b>10 766</b>	<b>651</b>		<b>27 464</b>
<b>Total immobilisations brutes</b>	<b>59 986</b>	<b>14 562</b>	<b>1 150</b>		<b>73 398</b>

#### 4.3.4.2 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR ACTIF IMMOBILISE

€'000	31.12.16	Dotations	Reprises	Autres	31.12.17
Frais de développement	27 483	3 817			31 300
Concessions et droits similaires	970	63			1 033
Autres immobilisations incorporelles	2 012				2 012
Fonds de commerce	2 390				2 390
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>32 855</b>	<b>3 880</b>			<b>36 735</b>
Agencements, installations générales	150	58	207		1
Matériel de bureau et informatique, mobilier	749	31			780
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>899</b>	<b>89</b>	<b>207</b>		<b>781</b>
Titres de participations	11 318		504		10 814
Créances rattachées aux participations	3 479				3 479
Dépôts et cautionnements	117		117		0
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>14 914</b>	<b>0</b>	<b>621</b>	<b>0</b>	<b>14 293</b>
<b>Total amortissements et provisions</b>	<b>48 668</b>	<b>3 969</b>	<b>828</b>		<b>51 809</b>

Les frais de développement sont les seules immobilisations incorporelles générées en interne.

#### 4.3.4.3 STOCK ET ENCOURS

Ce poste est essentiellement constitué de licences, sa valeur nette s'établit à 22 k€ comprenant une dépréciation de 1 k€.

#### 4.3.4.4 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

€'000	31.12.17	31.12.16
Clients	2 859	3 895
Clients douteux	6 602	4 534
Factures à établir	10 842	14 701
<b>Total brut</b>	<b>20 303</b>	<b>23 130</b>
Provision pour dépréciation	5 598	3 846
<b>Total net</b>	<b>14 705</b>	<b>19 284</b>

Les factures à établir concernent les projets clients à long terme, et sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

La décomposition par échéance des créances clients se présente comme suit :

€'000	Total	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours	Echu à la clôture	Echu à moins de 180 jours	Echu entre 180 et 360 jours	Echu à plus de 360 jours
Clients	2 858	366	452	0	2 040	819	569	652
Clients douteux	1 004				1 004	1 004		
<b>au 31.12.2017</b>	<b>3 863</b>	<b>366</b>	<b>452</b>	<b>0</b>	<b>3 044</b>	<b>1 824</b>	<b>569</b>	<b>652</b>
au 31.12.2016	4 583	1 308	533	74	2 668	1 375	308	985

A ce stade, Medasys n'a pas pu produire le nombre de factures concernées par les échéances de recouvrement de créances clients via ses systèmes d'informations.

#### 4.3.4.5 AUTRES CREANCES

€'000	31.12.17	31.12.16
Fournisseurs, avoirs non parvenus	13	14
Fournisseurs, avances et acomptes	48	48
Créances sur personnel et organismes sociaux	14	12
Créances et crédits d'impôts	3 968	4 429
Etat, subvention	94	94
Créances TVA	260	302
Débiteurs divers	435	133
<b>Total brut</b>	<b>4 832</b>	<b>5 032</b>
Provision pour dépréciation		
<b>Total net</b>	<b>4 832</b>	<b>5 032</b>

#### 4.3.4.6 DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES

Au 31 décembre 2017, Medasys S.A. détient 202 025 de ses propres titres dont 60 161 pour une valeur de 40 875 € dans le cadre du programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité) et 141 864 titres pour une valeur de 63 660 € au titre du contrat de liquidité. Il n'y a pas de frais de négociation sur les actions propres. Au cours de l'année 2017, Medasys S.A. a acquis 184 253 actions à un cours moyen de 0,45 €. Medasys S.A. a cédé au cours de l'exercice 136 606 actions à un cours moyen de 0,45 €. Ces opérations ont été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité. Les cessions ont dégagé un boni de cession de 3 k€ et un mali de cession de 3 k€. Au 31 décembre 2017, les 202 025 titres auto détenus représentent 0,25 %

du capital et une valeur nominale de 57 799,34 €. Ces actions n'ont fait l'objet d'aucune réaffectation au cours de l'exercice 2017. La valeur évaluée au cours d'achat de ces actions s'élève à 104 534 €. La dépréciation des actions auto détenues s'établit à 28 k€ au 31.12.2016 contre 18 k€ au 31.12.2016.

#### 4.3.4.7 COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES ACTIF

€'000	Comptes de régularisation et assimilés actif	31.12.17	31.12.16
<b>Charges constatées d'avance</b>			
	Loyers et charges locatives	173	169
	Achats de marchandises et sous-traitance	254	109
	Publicité et documentation	60	50
	Entretiens et réparations	30	33
	Assurances	22	27
	Divers	22	40
	<b>sous-total</b>	<b>561</b>	<b>428</b>
<b>Ecart de conversion</b>			
	Créances rattachées aux participations	5	1
	Clients	7	
	<b>sous-total</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
	<b>Total</b>	<b>566</b>	<b>429</b>

#### 4.3.4.8 CAPITAUX PROPRES

##### 4.3.4.8.1 EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE ET INFLUENCE DE L'EXERCICE DES OPTIONS

Le capital social de Medasys SA est de 23 282 145,67 €. Il est divisé en 81 377 650 actions

A la connaissance de la société, l'actionnariat de Medasys au 31 décembre 2017 est le suivant :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote réels	% des droits de vote réels
Dedalus	62 628 564	76,96%	62 628 564	77,15%
Consorts Hofmann	1 778 000	2,18%	1 778 000	2,19%
Management	1 086 826	1,34%	1 086 826	1,34%
Salariés	292 516	0,36%	292 516	0,36%
Public	15 389 719	18,91%	15 389 719	18,96%
Actions propres détenues par Medasys	202 025	0,25%		
<b>Total</b>	<b>81 377 650</b>	<b>100%</b>	<b>81 175 625</b>	<b>100%</b>

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou droits de vote de la société.

##### 4.3.4.8.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

€'000	31.12.16	Augmentation du capital	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Autres variations	31.12.17
Capital social	11 086	12 196				23 282
Prime d'émission	5 249	3 796				9 045
Prime de fusion	2 504					2 504
Prime d'apport	4 472					4 472
Réserve légale proprement dite	727					727
Report à nouveau	<4 596>		<5 212>			<9 808>
Résultat de l'exercice	<5 212>		5 212	<3 247>		<3 247>
Subventions d'investissements	260				<26>	234
Provisions règlementées	49				11	60
<b>Total</b>	<b>14 539</b>	<b>15 992</b>	<b>0</b>	<b>&lt;3 247&gt;</b>	<b>&lt;15&gt;</b>	<b>27 269</b>

##### 4.3.4.9 AVANCES CONDITIONNEES

Bpifrance a versé un acompte de 167 k€ en 2010 et de 133 k€ en 2015 au titre d'une avance remboursable accordée d'un montant total de 426 k€. Son remboursement interviendra en cas de succès du projet financé

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

€'000	31.12.16	Dotations	Reprises		31.12.17
			utilisées	non utilisées	
Amortissements dérogatoires	50	10			60
<b>Provisions règlementées</b>	<b>50</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60</b>
Provisions pour pertes de change	1	11			12
Provisions pour litiges	167		14	52	101
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>168</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>52</b>	<b>113</b>
Dépréciation des immobilisations incorp.	2 390				2 390
Dépréciation des immobilisations financières	14 914		117	504	14 293
Dépréciation des stocks de marchandises	1				1
Dépréciation des comptes clients	3 846	2 126	365	9	5 598
Dépréciation des actions d'autocontrôle	19	9			28
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>21 170</b>	<b>2 135</b>	<b>482</b>	<b>513</b>	<b>22 310</b>
<b>Total</b>	<b>21 388</b>	<b>2 156</b>	<b>496</b>	<b>565</b>	<b>22 483</b>
Dotations et reprises d'exploitation		2 126	14	21	
Dotations et reprises financières		20		504	
Dotations et reprises exceptionnelles		10	482	40	
		<b>2 156</b>	<b>496</b>	<b>565</b>	

La reprise de provision pour risques et charges de 52 k€ et de 14 k€ en 2017, concerne un litige prud'homal pour 50 k€ et un risque de perte à terminaison sur un contrat pour 16 k€.

La reprise pour dépréciation des immobilisations financières pour 504 k€ se rapporte aux titres de Mega-Bus pour 371 k€, à ceux de Mexys pour 133 k€ et au dépôt versé en garantie de la location des bureaux du siège social pour 117 k€.

La dépréciation des comptes clients de 2 126 k€ concerne des créances client pour lesquelles il existe des risques de recouvrabilité. La reprise de dotation des comptes clients pour 365 k€ a été constatée consécutivement à l'enregistrement de la créance en charge irrécouvrable.

4.3.4.10 ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES

€'000	Nature des créances	31.12.17	A un an au plus	A plus d'un an	31.12.16
	Créances rattachées à des participations	4 225	746	3 479	3 685
	Prêts	589	4	585	558
	Autres immobilisations financières	511		511	587
	Acomptes versés sur commandes	48	48	-	48
	Clients litigieux	6 602		6 602	4 534
	Autres créances clients	13 701	7 580	6 121	18 596
	Organismes sociaux	14	14	-	12
	Etat, impot sociétés	3 044	1 229	1 815	4 110
	Etat, TVA	260	260	-	302
	Etat, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	924	243	681	318
	Etat, Subvention	94	94	-	94
	Débiteurs divers	448	448	-	147
	Charges constatées d'avance	561	561	-	428
	<b>Total</b>	<b>31 021</b>	<b>11 227</b>	<b>19 794</b>	<b>33 419</b>
	Prêts accordés en cours d'exercice	38			41
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	7			

€'000	Nature des dettes	31.12.17	A un an au plus	A plus d'un an	31.12.16
	Soldes bancaires créditeurs	2 926	2 926	-	2 375
	Emprunts à plus d'un an à l'origine	1 750	0	1 750	1 750
	Autres dettes financières diverses	41	41	-	321
	Fournisseurs	4 128	4 128	-	3 869
	Clients, acomptes reçus sur commandes	206		206	442
	Clients créditeurs			-	19
	Etat, TVA	3 675	3 019	656	3 850
	Autres impôts et taxes	642	642	-	916
	Personnel	1 318	1 318	-	1 437
	Organismes sociaux	1 539	1 539	-	1 641
	Groupe et associés	933	933	-	6 112
	Créditeurs divers	446	146	300	5
	Produits constatés d'avance	84	84	-	863
	<b>Total</b>	<b>17 688</b>	<b>14 776</b>	<b>2 912</b>	<b>23 600</b>
	Emprunts souscrits dans l'exercice				2450
	Emprunts remboursés dans l'exercice				4509

#### 4.3.4.11 COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES PASSIF

€'000	Comptes de régularisation et assimilés passif	31.12.17	31.12.16
	<b>Produits constatés d'avance</b>		
	Maintenance		92
	Matériel		8
	Prestations	71	374
	Logiciel		149
	Participation du bailleur aux travaux d'aménagement	13	240
	<b>sous-total</b>	<b>84</b>	<b>863</b>
	<b>Ecart de conversion</b>		
	Créances rattachées aux participation	159	158
	Clients	1	7
	<b>sous-total</b>	<b>160</b>	<b>165</b>
	<b>Total</b>	<b>244</b>	<b>1 028</b>

#### 4.3.4.12 DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

€'000	Produits à recevoir	31.12.17	31.12.16
	Clients, factures à établir	10 842	17 810
	Fournisseurs, avoirs à recevoir	13	13
	Débiteurs divers, produits à recevoir	108	105
	<b>Total</b>	<b>10 963</b>	<b>17 928</b>
€'000	Charges à payer	31.12.17	31.12.16
	Intérêts courus auprès des établissements financiers	4	5
	Fournisseurs, factures non parvenues	2 013	2 445
	Clients avoirs à établir	20	
	Personnel	1 288	1 312
	Organismes sociaux	641	628
	Etat	642	947
	Associés	76	60
	<b>Total</b>	<b>4 684</b>	<b>5 397</b>

#### 4.3.5 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

##### 4.3.5.1 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

€'000		Exercice 2017		Exercice 2016	
	France	16 532	90%	16 452	82%
	Export	1 887	10%	3 681	18%
	<b>Total</b>	<b>18 419</b>	<b>100%</b>	<b>20 133</b>	<b>100%</b>

#### 4.3.5.2 PRODUCTION IMMOBILISEE

		31.12.17	31.12.16
Frais de developpement immobilisés	Frais de personnel	3 062	3 457
	Charges externes	714	126
	<b>Total</b>	<b>3 776</b>	<b>3 583</b>

#### 4.3.5.3 TRANSFERT DE CHARGES

€'000		31.12.17	31.12.16
	Avantages en nature sur salaires	86	62
	Indemnités du régime de prévoyance	43	
	Frais de personnel liés aux restructurations		299
	Divers		3
	<b>Total</b>	<b>129</b>	<b>364</b>

#### 4.3.5.4 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

€'000		31.12.16	31.12.16
	Dotations aux amort. sur immobilisations corp.et incorp.	3 970	3 893
	Dotations aux provisions sur immobilisations financières	20	789
	Dotations aux provisions sur actif circulant	2 126	3 461
	Dotations aux autres provisions pour dépréciation		117
	Dotations aux provisions pour risques et charges	11	147
	<b>Total</b>	<b>6 127</b>	<b>8 407</b>

La dépréciation aux provisions sur actif circulant de 2 126 k€ concerne des créances clients pour lesquelles il existe des risques d'irrécouvrabilité.

#### 4.3.5.5 DETAIL DU RESULTAT FINANCIER

€'000	Charges financières	31.12.17	31.12.16
	Intérêts et charges assimilées	151	207
	Différences négatives de change	62	68
	Charges d'intérêts avec Dedalus	256	46
	Abandon de créances au profit de la filiale Medasys Ltd		489
	Dotations aux provisions pour risques de change	11	1
	Dotations pour dépréciat.des titres autodétenus	9	
	Dotations pour dépréciat.des titres et créances de filiales		788
	<b>Total</b>	<b>489</b>	<b>1 599</b>
€'000	Produits financiers	31.12.17	31.12.16
	Différences positives de change	7	40
	Reprises de provisions pour dépréciat. des actions propres		24
	Reprises de provisions pour dépréciat. des titres de filiales	504	383
	Reprises de provisions pour dépréciat.des c/ct filiales		455
	Reprises de provisions pour perte de changes		63
	<b>Total</b>	<b>511</b>	<b>965</b>

Les reprises de provisions pour dépréciation des titres de filiales pour 503 k€ se rapporte à hauteur de 133 k€ aux titres de la filiale belge Mexys et aux titres de la filiale Mega-Bus pour 371 k€.

#### 4.3.5.6 DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

€'000	Charges exceptionnelles	31.12.17	31.12.16
	Pénalités et majorations		59
	Autres régularisations comptes de tiers		74
	Frais de personnel liés à la réorganisation		466
	Indemnité transactionnelle client	500	
	Annulation de créances client	402	
	Dépôt de garantie sur location	117	
	Mali de cession des actions propres	2	31
	Valeur comptable des immo. corporelles et incorp. cédées	291	
	Valeur comptable des titres de participation cédés		181
	Dotations aux provisions des amortissements dérogatoires	10	-
	Dotations aux provisions pour dépréciation		117
	Dotations aux provisions pour risques		100
	<b>Total</b>	<b>1 322</b>	<b>1 028</b>

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles pour 291 k€ correspondent aux aménagements et installations des locaux du bail résilié.

€'000	Produits exceptionnels	31.12.17	31.12.16
	Autres régularisations des comptes de tiers	499	42
	Quote part de subvention virée au résultat	26	35
	Boni de cession des actions propres	3	32
	Reprise de provisions des amortissements dérogatoires		30
	Reprises de provisions pour litiges et dépréciations	523	74
	<b>Total</b>	<b>1 051</b>	<b>213</b>

Les autres régularisations des comptes de tiers pour 499 k€ correspondent à l'annulation, suite à la résiliation du bail, des reliquats restant à étaler au 31 décembre 2017 de la participation financière du bailleur aux travaux d'aménagement et aux franchises de loyer consentis.

Les reprises de provisions pour 523 k€ se rapportent au dépôt versé en garantie de location pour 117 k€, aux créances clients pour 355 k et à un litige prudhommal pour 50 k€.

#### 4.3.5.7 AUTRES INFORMATIONS

##### 4.3.5.7.1 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

€'000	Nombre de titres	Valeur comptable nette
<b>Participations non cotées</b>		
Medasys Digital Systems Inc (USA)	466 670	-
Netika (Mega-Bus) (France)	999 100	9 991
Medhealth (Maroc)	1 000	9
Mexys SA (Belgique)	26 500	1 336
sous-total		11 336
<b>Actions propres cotées</b>		
Actions Medasys SA	60 161	22
<b>Autres formes de participation</b>		
Actions Medasys SA du contrat de liquidité	141 864	54
<b>Total</b>		<b>11 412</b>

##### 4.3.5.7.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

###### Engagements reçus

€'000	31.12.17	31.12.16
Contre garantie reçue de la Coface sur les contrats clients	61	196
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>196</b>

###### Engagements donnés

€'000	31.12.17	31.12.16
Engagement donné en faveur du bailleur des locaux		2 795
Garantie sur contrats clients	77	208
Engagements en matière de retraite	1 178	1 248
<b>Total</b>	<b>1 255</b>	<b>4 251</b>

L'encours des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage s'élève à 4 418 k€ au 31.12.2016 et à 3 939 k€ au 31.12.2016. La quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances sont transférés et sont en conséquence décomptabilisées.

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs. Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

Au 31 décembre 2017, le montant des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite s'élève à 1 178 k€. Ces engagements mentionnés pour information ne sont pas provisionnés.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement en matière de retraite sont les suivantes :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres »,
- le taux de revalorisation des salaires pour 2017 est de 1,9 % pour les « cadres » et de 2,1 % pour les « non-cadres ». En 2016, il était pour les « cadres » de 2,1 % et pour les « non-cadres » de 2,9 %.
- le taux d'inflation retenu est de 2 %. Il est inchangé par rapport à 2016.
- le taux d'actualisation est de 1,30 % en 2017. Il était de 1,31 % en 2016.
- le taux de charges sociales retenu est de 45 %. Il est inchangé par rapport à 2016.
- le coefficient de présentisme est fonction du turn-over par classes d'âge,
- l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte de la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les deux années.

#### Crédit-bail

€'000	Valeur d'acquisition des biens	Cumul des redevances payées au titre des exercices précédents	Redevances payées au cours de la période	Redevances restant à payer à 1 an	Redevances restant à payer de 1 à 5 ans	Total restant à payer	Valeur résiduelle
Matériel de bureau et informatique	443	129	91	103	124	227	-
Matériel de transport	59	0	1	7	21	28	-
<b>Total</b>	<b>502</b>	<b>129</b>	<b>93</b>	<b>110</b>	<b>144</b>	<b>255</b>	<b>0</b>

La dotation aux amortissements de l'exercice et les dotations cumulées au titre des exercices précédents qui auraient été enregistrées pour ces biens, s'ils avaient été acquis, s'élèveraient respectivement à 165 k€ et à 459 k€.

#### 4.3.5.7.3 IMPOT SUR LES SOCIETES

##### Suivi des déficits reportables

Les déficits ordinaires reportables au 31.12.2017 s'établissent à 24 224k€, ils s'élevaient à 21 081 k€ au 31.12.2016.

##### Ventilation de l'impôt

Les crédits d'impôt pour 620 k€ au 31.12.2017 sont liés d'une part au crédit d'impôt recherche reconnu en 2017 pour 551 k€ diminué de l'ajustement 2016 de 428 k€ évoqué au paragraphe 2.6, et d'autre part, au produit d'impôt sur les sociétés de 497 k€ résultant de l'entrée de Netika dans le périmètre d'intégration fiscale dont Medasys est tête de groupe.

#### 4.3.5.8 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES ET CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les transactions avec les parties liées concernent :

- les opérations avec les sociétés dans lesquelles Medasys SA exerce un contrôle exclusif énumérées ci-dessous telles qu'elles apparaissent pour leur valeur brute dans ses comptes annuels :

€'000	31.12.17	31.12.16
Participations	22 118	12 519
Créances rattachées à des participations	4 225	3 685
Créances clients et comptes rattachés	527	718
Dettes rattachées à des participations		184
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	390	454
Achats de marchandises	26	51
Achats et autres charges externes	669	708
Chiffre d'affaires	441	852
Charges financières		2
produits d'impôt société	497	2

- les transactions avec Dedalus, hormis les opérations commerciales courantes concernent les opérations liées aux conventions de trésorerie et d'assistance. Elles se résument comme suit :

€'000	31.12.17	31.12.16
Dettes financières	857	6 052
Créances clients et comptes rattachés	33	36
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 264	1 026
Achats et autres charges externes	238	396
Chiffre d'affaires		7
Charges financières	256	45

Le taux annuel de rémunération du compte courant de Dedalus est de 4,5 % au titre des avances court terme. Le prêt long terme de 5 711 k€ au 31.12.16 a été rémunéré au taux de 1,78 % l'an et le prêt de 9 800 k€ lié au financement de l'acquisition de Netika en juillet 2017 a été rémunéré au taux de 3,5% l'an. En 2017, les charges financières correspondantes représentent 256 k€. Ces deux prêts ont été remboursés par compensation à hauteur de 15 251 k€ lors de la souscription de Dedalus à l'augmentation de capital réalisée par Medasys S.A. le 27.12.2017.

Au titre de la convention d'assistance mise en place entre Dedalus et Medasys S.A., cette dernière a enregistré dans ses comptes en 2017 une charge de 225 k€ représentant 1,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe Medasys diminué de 150 k€. En 2016, la charge représentait 330 k€, la franchise de 150 k€ ne s'appliquait pas.

En 2017, le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien Dedalus.

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes de direction sont :

Rémunération brute totale perçue au titre de l'exercice	2017	2016
Frédéric Vaillant, Président du Directoire		
Rémunération fixe	197 259 €	197 259 €
Rémunération variable	29 589 €	11 473 €
Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire		
Rémunération fixe	128 611 €	128 611 €
Rémunération variable	8 038 €	6 234 €

L'Assemblée Générale du 26 mai 2016 a approuvé l'engagement pris par la société de verser une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et de Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement initialement pris.

- Les jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2017. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. La somme totale de 76 364 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance au titre des trois derniers exercices.
- Les options de souscription d'action : Medasys n'a pas de plan de stock-options ou d'options d'achat et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2017.
- autres parties liées

Medasys S.A. a conclu le 12 décembre 2016, avec la société Progetti Futuri, dont l'Administrateur Unique est Monsieur Andrea Corbani qui est par ailleurs Vice-Président du Conseil de Surveillance de Medasys, un contrat de prestations de services avec effet au 1er janvier 2017 et pour une durée indéterminée. Cette convention a pour objet la fourniture par Progetti Futuri, de prestations de services de conseil et d'accompagnement de Medasys S.A. dans le cadre de son intégration dans le groupe Dedalus et du suivi de ses relations opérationnelles avec Medasys, l'analyse d'opportunités de croissance externe et de l'accompagnement dans la mise en œuvre de la stratégie de Medasys et de son développement international. Les conditions financières de cette convention sont une rémunération de 40 000 euros HT par an et le remboursement des frais de déplacement dans la limite de 20 000 euros annuelle. Cette convention a été approuvée par le conseil de surveillance du 12 décembre 2016. Au cours de l'exercice 2017 Medasys S.A. a versé la somme de 34 k€ à la société Progetti Futuri.

En 2017, aucune autre opération n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.

Aucune convention ne portant pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'est intervenue au cours de l'exercice entre les filiales et les dirigeants ou les actionnaires de Medasys S.A.

#### 4.3.5.9 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

€'000	Actheos				KPMG				Total	
	Montant HT		Pourcentage		Montant HT		Pourcentage		Montant HT	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Mission de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés										
	69	59	61%	65%	83	72	65%	100%	152	131
Filiales intégrées globalement	12	12	11%	13%	0	0	0	0%	12	12
<i>Sous-total</i>	<i>81</i>	<i>71</i>	<i>72%</i>	<i>78%</i>	<i>83</i>	<i>72</i>	<i>65%</i>	<i>100%</i>	<i>164</i>	<i>143</i>
Autres prestations										
	29	17	26%	19%	45	0	35%	0%	74	17
Filiales intégrées globalement	3	3	3%	0%	0	0	0	0%	0	0
<i>Sous-total</i>	<i>32</i>	<i>20</i>	<i>28%</i>	<i>22%</i>	<i>45</i>	<i>0</i>	<i>35%</i>	<i>0%</i>	<i>74</i>	<i>17</i>
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>91</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>128</b>	<b>72</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>238</b>	<b>160</b>

Nature des services autres que la certification des comptes fournis par les commissaires aux comptes à l'entité consolidante et à ses filiales contrôlées :

- Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires : intervention par les cabinets KPMG et Actheos dans le cadre de votre augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par l'émission et l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris d'actions nouvelles
- Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité par le cabinet Actheos : attestation portant sur des données financières et/ou environnementales, sociales et sociétales et rapport sur les procédures convenues portant sur la validation de la liasse de consolidation au 31.12.2017 d'une filiale de Medasys.

#### 4.3.5.10 EFFECTIFS

<i>(en nombre de salariés hors mandataires sociaux)</i>	<b>31.12.17</b>	<b>31.12.16</b>
Ingénieurs et cadres	129	135
Employés, techniciens et apprentis	17	20
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>155</b>

#### 4.3.5.11 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Medasys, autorisé par le conseil de surveillance du 15 mars 2018, a signé un nouveau bail pour son siège social qui sera transféré au Plessis-Robinson (92) à compter du 13 mai 2018 suite à la résiliation du bail de Clamart (92) consécutif à la liquidation judiciaire prononcée à l'encontre du bailleur.

Aucun autre évènement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2017.

#### 4.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

##### Medasys S.A.

Siège social : 381, avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart

Capital social : € 23 281 576,47

##### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société Medasys S.A.,

##### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Medasys S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

##### Fondement de l'opinion

###### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

###### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

###### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

<b>Risque identifié</b>	<b>Notre réponse</b>
<p><b>Compabilisation du chiffre d'affaires</b> Voir notes 4.3.2.7 – « Règles et méthodes comptables » – « Chiffre d'affaires »</p>	
<p>Le chiffre d'affaires de la société inclut des ventes de licences, des prestations de maintenance et des prestations de services.</p> <p>S'agissant des licences, le produit des concessions de licences est enregistré lors de la livraison du programme source, ou « master » qui matérialise le transfert des risques et avantages et le droit pour le client d'exploiter librement la licence.</p> <p>S'agissant des prestations de services, la société comptabilise le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre d'un contrat long terme selon la méthode de l'avancement. L'état d'avancement est défini en rapportant les coûts engagés sur le projet aux coûts à terminaison estimés.</p> <p>Le chiffre d'affaires issu de contrats à éléments multiples, c'est-à-dire incluant généralement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de services et de maintenance, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés.</p> <p>Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires constituait un point clé de l'audit compte tenu de la difficulté d'appréhender les contrats à éléments multiples et d'apprécier le pourcentage d'avancement pour les prestations comptabilisés selon cette méthode.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• analyser, pour une sélection de contrats, les termes contractuels et apprécier l'allocation et la comptabilisation du chiffre d'affaires entre chaque élément du contrat ;</li> <li>• apprécier, pour une sélection de contrats, le pourcentage d'avancement au regard du suivi analytique de la société.</li> </ul> <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations données dans l'annexe aux comptes annuels.</p>

<b>Risque identifié</b>	<b>Notre réponse</b>
<p><b>Valorisation des créances</b></p> <p>Voir notes 4.3.2.4 – « Règles et méthodes comptables » « Actif circulant » - « Créances » et 4.3.4.4 « Créances clients et comptes rattachés »</p>	
<p>4.4.1.1.1.1 Les créances clients comprennent des créances clients facturées ainsi que des factures à émettre. Au 31 décembre 2017, ces créances figurent à l'état de la situation financière pour un montant net de 14 705 k€. Comme indiqué dans la note 4.3.2.4 de l'annexe aux comptes annuels, les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.</p> <p>L'évaluation de ce risque a conduit la direction à constater des dépréciations à hauteur de 5 598 k€ au 31 décembre 2017.</p> <p>Nous avons considéré que la dépréciation des créances constituait un point clé de l'audit compte tenu des délais de paiement du secteur hospitalier, des zones de jugement existantes et eu égard à leur caractère significatif dans le total de l'état de la situation financière.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valorisation des créances.</p> <p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• analysé la balances âgée et effectué une analyse de l'antériorité des créances ;</li> <li>• analysé les paiements reçus postérieurement à la clôture relatifs aux créances au 31 décembre 2017 ;</li> <li>• analysé l'antériorité des factures à établir et analysé les hypothèses de provisionnement.</li> </ul>

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Medasys S.A. par votre assemblée générale du 23 mai 2013 pour le cabinet Actheos et le 18 mai 2017 pour le cabinet KPMG S.A..

Au 31 décembre 2017, le cabinet Actheos était dans la 5<sup>ème</sup> année de sa mission et le cabinet KPMG S.A. dans la 1<sup>ère</sup> année.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

#### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

##### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### *Rapport au comité d'audit*

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 avril 2018

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Paris, le 27 avril 2018

ACTHEOS

Xavier Troupel  
Associé

Emmanuelle Rouxel  
Associée

#### 4.5 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

**KPMG Audit**

Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

**ACTHEOS**

6, avenue du Coq  
75009 Paris

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions et engagements réglementés**

Siège social : 381, avenue du Général de Gaulle - 92140 Clamart  
Capital social : € 23 281 576,47

**Assemblée générale d’approbation des comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2017**

A l’assemblée générale de la société Medasys S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l’intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l’occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l’existence d’autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l’article R. 225-58 du code de commerce, d’apprécier l’intérêt qui s’attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l’article R. 225-58 du code de commerce relatives à l’exécution, au cours de l’exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l’assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## I - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

### 1.1. Avenant à la convention de trésorerie avec Dedalus

Nature et objet :

Medasys a signé avec Dedalus le 27 juillet 2017 un avenant à la convention de trésorerie afin de mettre en place un prêt d'actionnaire de 9,8 millions d'euros pour financer le prix d'acquisition de Netika à hauteur de 100%. Cet avenant a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 27 juillet 2017.

Modalités :

Les principales conditions de ce prêt sont les suivantes :

- Taux d'intérêt de 3,5% par an ;
- Maturité de l'avance en compte-courant à 10 ans ;
- Exigibilité anticipée automatique en cas de changement de contrôle ;
- Possibilité de conversion de la créance en cas d'opération sur capital ou d'émission d'instruments financiers.

Le remboursement de ce prêt est intervenu le 18 décembre 2017 par compensation de créance avec la souscription de Dedalus à l'augmentation de capital de Medasys.

Les intérêts générés par cet avenant sont compris dans la convention de trésorerie ci-dessous (note 2.2).

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

L'intérêt pour Medasys de cet avenant à la convention de trésorerie était de pouvoir réaliser l'acquisition de Netika dans les délais en attendant la réalisation de l'augmentation de capital qui est intervenue en décembre.

## II - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### 2.1. Convention avec la société Progetti Futuri

Personne concernée : Andrea Corbani, vice-président du conseil de surveillance

Nature et objet :

Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance du 12 décembre 2016, a pour objet la fourniture, par la société Progetti Futuri, dont l'Administrateur Unique est Monsieur Andrea Corbani, de prestations de services de conseil et d'accompagnement de Medasys dans le cadre de (i) son intégration dans le groupe Dedalus S.p.A. et du suivi de ses relations opérationnelles avec Medasys, (ii) l'analyse d'opportunités de croissance externe et de l'accompagnement dans la mise en œuvre de la stratégie de Medasys et (iii) de son développement international.

Modalités :

Les conditions financières de cette convention sont les suivantes :

- Rémunération : 40.000 HT / an ;
- Remboursement des frais de déplacement dans la limite de 20 000 euros annuels.

Ces remboursements de frais comprennent une indemnité forfaitaire mensuelle pour couvrir les frais liés à l'utilisation du véhicule personnel d'Andrea Corbani.

En 2017, les charges d'exploitation comptabilisées au titre de cette convention se sont élevées à 44 522,85 euros.

## 2.2. Convention de trésorerie avec la société Dedalus

### Nature et objet :

Medasys a poursuivi avec la société Dedalus une convention de trésorerie conclue le 23 décembre 2011 avec Noemalife, modifiée par un avenant en date du 10 février 2014 et prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Le 2 septembre 2016, Medasys et Dedalus ont mis en place un avenant annuel et reconductible permettant à Dedalus de rembourser les dettes bancaires moyen-terme de Medasys ainsi que la quasi-totalité des crédits court-terme représentant un montant total de 5 710 973,95 euros. Cet avenant prévoyait pour les 5 710 973,95 euros une franchise de remboursement jusqu'en octobre 2017 et un taux d'intérêt d'euribor 6M+2%, soit 1.78%.

Le 18 décembre 2017, Dedalus a souscrit à l'augmentation de capital de Medasys par compensation de son compte courant augmenté du prêt de 9 800 000 € accordé en juillet 2017, soit un montant de 15 251 390,06 €. Cette augmentation de capital a permis de ramener le compte-courant de Dedalus à hauteur de 856 832,66 €.

### Modalités :

En 2017, les charges financières comptabilisées au titre des avances de trésorerie de Dedalus se sont élevées à 256 048 euros.

## 2.3. Convention d'assistance avec la société Dedalus

### Nature et objet :

Medasys a poursuivi avec Dedalus la convention d'assistance prévoyant la mise à disposition de ressources techniques, administratives et financières. Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 22 mai 2014, modifiée par le Conseil de Surveillance du 12 décembre 2016.

### Modalités :

Dans le cadre de cette convention, Medasys verse une redevance à Dedalus qui représente 1,5% de son chiffre d'affaires consolidé. En 2017, les charges comptabilisées au titre de cette convention se sont élevées à 225 391 euros.

### b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

## 2.4. Engagement d'indemnité de cessation de fonctions en faveur des membres du Directoire

### Personnes concernées :

M. Frédéric Vaillant, Président du Directoire.

M. Jean-Paul Boulier, membre du Directoire.

### Nature et objet :

Dans sa séance du 12 novembre 2015, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé de renouveler dans leurs fonctions respectives, M. Frédéric Vaillant et M. Jean-Paul Boulier, respectivement Président et membre du Directoire, et par conséquent de renouveler l'engagement d'indemnité de cessation de fonctions pour une durée d'un an.

### Modalités :

Le versement de cette indemnité serait dû en cas de non-reconduction de leur mandat à l'initiative du Conseil de Surveillance ou de révocation de leur mandat de membre du Directoire sauf en cas de faute grave ou lourde ou en cas d'incapacité physique ou mentale.

Le montant de cette indemnité de cessation de fonctions est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables versées au titre des deux dernières années civiles d'activités. Les conditions de performance associées à cet engagement sont les suivantes :

- la croissance du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant des deux exercices précédents le départ est en moyenne égale ou supérieure à 10% ;
- le résultat net de l'exercice précédant le départ est positif ;
- la moyenne de la capacité d'autofinancement consolidée générée par l'activité des deux derniers exercices est supérieure ou égale à 500 000 euros.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 avril 2018

KPMG Audit

*Département de KPMG S.A.*

Xavier Troupel

*Associé*

Paris, le 27 avril 2018

ACTHEOS

Emmanuelle Rouxel

*Associée*

#### **4.6 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTROLE INTERNE ET LES PRINCIPES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Le présent rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, a notamment pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et du Directoire, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que des principes et règles arrêtés par le Conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux.

Toutes les instances impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre des processus de contrôle interne.

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 12 août 2011 avait adopté le Code Middlenext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 (ci-après le Code Middlenext) comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise.

Le Code Middlenext qui a été revu en septembre 2016 est disponible sur le site de Middlenext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code révisé en septembre 2016.

La rédaction de ce rapport s'appuie en conséquence sur le code Middlenext. Toutefois, les dispositions suivantes de ce Code ont été écartées :

- en matière d'évaluation du Conseil et des comités

Une pratique informelle des règles d'évaluation s'est instaurée par des discussions internes concernant la composition du Conseil, la périodicité des réunions et la qualité des débats. Les suggestions et pistes d'amélioration émises par les membres du Conseil sont prises en compte au fur et à mesure des demandes. En 2017, elles ont concerné le délai de mise à disposition des documents avant la tenue des conseils et comités et la poursuite de l'harmonisation du reporting avec référentiel du Groupe Dedalus. Aucune réclamation n'a été formulée concernant les conditions de préparation du Conseil.

- en matière d'adoption d'un règlement intérieur du Conseil.

Les règles de fonctionnement et l'organisation des travaux du Conseil permettent à ses membres d'assurer avec souplesse et efficacité la plénitude de l'exercice de leurs fonctions. L'adoption d'un règlement intérieur du Conseil, bien que toujours en cours de réflexion n'a pas avancé au cours de l'année 2017. L'adoption de ce règlement devrait intervenir au cours de l'année 2018.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil de surveillance lors de sa séance du 13 avril 2018, après revue préliminaire par le Comité d'audit.

#### **I) INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

##### **1.1 LE DIRECTOIRE**

La société Medasys est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

- Composition du directoire

Le Directoire est composé de cinq membres. Il est nommé pour une durée de quatre ans.

Faisant suite à l'acquisition de NoemaLife par Dedalus le 1<sup>er</sup> juillet 2016, la composition du Directoire a été modifiée lors de sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Le Directoire est désormais constitué de Monsieur Frédéric Vaillant, Président, Monsieur Giorgio Moretti, Madame Simona Campo Di Costa Vigolo e Fredana, Monsieur Jean-Paul Boulier et Monsieur Stefano Scappi.

La date d'échéance des mandats des membres du Directoire est le 11 novembre 2019.

- Tenue des réunions du Directoire

Les convocations sont faites soit oralement, soit par écrit.

Les réunions se tiennent principalement au siège social.

Au cours de l'exercice 2017, le Directoire s'est réuni cinq fois, le 23 janvier, le 16 mars, le 27 juillet, le 9 novembre et le 12 décembre.

Sur cette période, l'assiduité des membres aux réunions du Directoire est de 92 %.

A titre de rappel, l'Assemblée Générale mixte du 22 mai 2014 a décidé de ne pas exclure la possibilité, pour les membres du Directoire, de participer par des moyens de visioconférence ou de télécommunication aux réunions du Directoire ayant pour objet l'arrêté des comptes sociaux et consolidés ainsi que les rapports y afférents.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Directoire portant sur l'arrêté des comptes annuels et des comptes semestriels. Ils y ont effectivement participé.

## 1.2 LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance est composé de 5 membres :

- Madame Florence Hofmann, Présidente ;
- Monsieur Andrea Corbani, Vice-Président ;
- Monsieur Yann Chareton, étant précisé que la cooptation de ce dernier a été ratifiée par l'assemblée Générale du 18 mai 2017 ;
- Madame Sara Luisa Mintrone, étant précisé que la cooptation de cette dernière a été ratifiée par l'assemblée Générale du 18 mai 2017 ;
- Monsieur Pierre Serafino.

L'assemblée Générale du 18 mai 2017 a par ailleurs renouvelé pour une durée de six années les mandats de l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le tableau de synthèse ci-après récapitule les changements intervenus dans le Conseil au cours du dernier exercice clos :

Nom des membres du Conseil	Nature du changement	Date d'expiration
Madame Florence Hofmann, Présidente	Renouvellement du mandat	AG 2023 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Monsieur Andrea Corbani, Vice-Président	Renouvellement du mandat	AG 2023 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Monsieur Yann Chareton	Renouvellement du mandat	AG 2023 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Madame Sara Luisa Mintrone	Renouvellement du mandat	AG 2023 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Monsieur Pierre Serafino	Renouvellement du mandat	AG 2023 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

Messieurs Yann Chareton et Pierre Serafino ont la nationalité française.

Madame Sara Luisa Mintrone et Monsieur Andrea Corbani ont la nationalité italienne.

Madame Florence Hofmann dispose pour sa part de la double nationalité, française et suisse.

Les critères d'indépendance des membres du Conseil sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années,
- ne pas avoir été au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc...),
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des six dernières années.

Madame Florence Hofmann et Monsieur Pierre Serafino sont considérés comme indépendant au regard des critères d'indépendance repris ci-dessus.

Le tableau ci-dessous précise la situation des membres du Conseil au regard des critères retenus par le Code Middennext pour définir l'indépendance des membres du Conseil :

Membres du conseil indépendants	Madame Florence Hofmann	Monsieur Andrea Corbani	Monsieur Yann Chareton	Madame Sara Luisa Mintrone	Monsieur Pierre Serafino
Ne pas être, ni avoir été au cours des cinq dernières années, salarié ou dirigeant mandataire de la société ou d'une société du groupe	Indépendant	Non Indépendant	Non Indépendant	Non Indépendant	Indépendant
Ne pas avoir été au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc...)	Indépendant	Non Indépendant	Non Indépendant	Indépendant	Indépendant
Ne pas être un actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant
Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant
Ne pas avoir été commissaires aux comptes de l'entreprise au cours des six années précédentes	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant
Conclusion sur l'indépendance	indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Indépendant

Concernant la représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil, il est rappelé que le Conseil comporte en son sein deux femmes et trois hommes, soit un écart entre le nombre de membres de chaque sexe inférieur à deux, conformément à la réglementation en vigueur.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil de surveillance figurent dans ce rapport annuel au chapitre 1.10 consacré aux organes de direction, de surveillance et de contrôle qui précise notamment les autres mandats exercés par les membres du Conseil.

Les mandats des membres du Conseil de surveillance ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, une durée de six ans.

Les statuts (Article 14) prévoient l'obligation pour un membre du Conseil de surveillance de posséder 25 actions de la société.

- Conditions de préparation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués aux réunions conformément à l'article 14 des statuts de la Société et peuvent exercer leur droit d'information conformément à la réglementation en vigueur. Les convocations aux Conseils de surveillance de l'année 2017 ont été faites par écrit deux jours au moins à l'avance.

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du Conseil de surveillance préalablement à la réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Les délégués du comité d'entreprise ont bénéficié dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du Conseil.

#### - Tenue des réunions du Conseil

Le Conseil de surveillance se réunit, fonctionne et délibère conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Il exerce, en toute indépendance, un contrôle permanent de la gestion du Directoire. Il établit chaque année un rapport relatif aux comptes de l'exercice et le présente à l'assemblée générale annuelle.

Le Conseil de surveillance se réunit au moins quatre fois par an pour prendre connaissance du rapport trimestriel du Directoire et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des décisions à prendre.

En 2017, le Conseil de surveillance s'est réuni à quatre reprises, le 21 mars, le 27 juillet, le 14 septembre et le 12 décembre. Le taux de présence de ses membres s'est établi à 100 % au cours de l'exercice.

Les représentants du personnel assistent systématiquement à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Les Commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil qui examinent les comptes semestriels et annuels.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance a délibéré notamment sur les points suivants :

- examen des comptes sociaux et consolidés annuels clos au 31 décembre 2016 et des comptes semestriels 2017 ainsi que la convocation de l'assemblée générale annuelle,
- examen et validation du budget 2017,
- autorisation des conventions visées au titre de l'Article L.225-86 du Code de Commerce,
- examen et autorisation des projets de croissance externe,
- rémunération des membres du Directoire,
- analyse de la situation financière du groupe et des besoins de trésorerie,
- conflits d'intérêts.

A la date du présent rapport, il n'y a pas de conflit d'intérêts entre les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire et la société Medasys. En tout état de cause, si l'un des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire se trouvait en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, il serait tenu de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

### 1.3 LES COMITES

Les critères retenus pour qualifier l'indépendance des membres des comités sont les mêmes que ceux retenus pour apprécier l'indépendance des membres du Conseil.

#### Comité des rémunérations

Le Conseil de surveillance a constitué en 2003 un comité des rémunérations. Il est à ce jour constitué de Madame Florence Hofmann, Présidente et Monsieur Andrea Corbani. Il se réunit au minimum une fois par an pour faire des propositions concernant la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la société, et émettre des propositions concernant le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence. Le comité a rendu compte de ses travaux aux membres du Conseil de Surveillance qui en ont pris acte. En 2017, il s'est réuni une fois le 12 décembre. La présence des membres aux réunions du Comité des rémunérations est de 100%.

#### Comité d'audit

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 5 août 2010 avait décidé la création d'un comité d'audit.

Concernant le comité d'audit, la société se réfère au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupert Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 à l'exception toutefois des travaux d'évaluation du comité qui n'ont pas encore été entamés.

Le comité d'audit est composé de deux membres, Monsieur Pierre Serafino, Président, et Monsieur Yann Chareton qui a succédé à Monsieur Francesco Serra. Monsieur Pierre Serafino est un membre indépendant. Les deux membres du Comité d'Audit sont considérés comme compétents en matière financière et comptable, compte tenu des fonctions qu'ils occupent ou ont occupées. Monsieur Pierre Serafino occupait des fonctions de Direction Générale dans une un groupe international et Monsieur Yann Chareton est Managing Director de Ardian et exerce également de nombreux mandats dans des sociétés italiennes.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce relatif aux missions du comité, ce dernier est notamment chargé de :

a/ suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;

b/ suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;

c/ émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'assemblée générale conformément à la réglementation applicable ;

d/ suivre la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission et tenir compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes ;

e/ approuver la fourniture des services fournis par les commissaires aux comptes autre que la certification des comptes à l'article L. 822-11-2 du Code de commerce, après avoir analysé les risques pesant sur l'indépendance des commissaires aux comptes et les mesures de sauvegarde appliquées par ceux-ci ;

f/ rendre compte régulièrement au conseil de surveillance de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

En 2017, le comité s'est réuni trois fois, le 16 mars, le 6 juillet et le 14 septembre.

Au cours de 2017, le comité a effectué les travaux suivants :

- suivi du contrôle légal des comptes,
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, avec un suivi particulier de la gestion du risque de liquidité et l'analyse détaillée des hypothèses intégrées dans les prévisionnels de trésorerie.
- Mise en place d'un règlement relatif à l'approbation de certains services rendus par les commissaires aux comptes autres que la certification des comptes.

Le taux de participation à ce comité est de 100 %.

Les membres du comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes et le directeur financier.

Le comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

#### Comité de direction

Un comité de direction se réunit tous les mois. Il est composé des responsables opérationnels de la société (Président du Directoire, Responsables de services, Responsable Qualité et Directeur Administratif et Financier). Le rôle du comité de direction consiste à mettre en œuvre la stratégie de l'entreprise et à prendre des décisions partagées sur les domaines opérationnels. Par ailleurs, les dépenses occasionnées par les différentes fonctions de l'entreprise sont mises sous contrôle principalement par la procédure « Guide d'achat de produits et de services », et une comptabilité analytique qui met sous contrôle les dépenses des différentes fonctions de l'entreprise.

## II) PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur des procédures destinées à assurer le respect des politiques de gestion, la sauvegarde des actifs de la Société, la prévention et la détection des fraudes et des erreurs, l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ainsi que l'établissement, en temps voulu, d'informations comptables et financières fiables.

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques, tant ceux résultant de l'activité de l'entreprise que les risques d'erreurs et de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une assurance absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes sont totalement maîtrisés ou éliminés.

Les acteurs clés du contrôle interne sont principalement le Directoire, le comité de direction, la Direction financière et la Direction des opérations. L'essentiel des activités de contrôle opérationnel est réalisé par les différents responsables de chaque unité opérationnelle. Ainsi, l'ensemble des opérations financières du Groupe est placé sous la responsabilité du Directeur Financier. Compte tenu de l'entrée de Dedalus et de l'extension du périmètre du Groupe, la fonction « corporate » a été renforcée avec la mise en place d'une convention de gestion la trésorerie ainsi qu'une convention d'assistance administrative, financière et technique.

La société Medasys S.A. bénéficie d'une certification ISO 9001, ISO 13485 et ISO 14001.

D'une façon générale, le contrôle interne s'articule sur les délégations de pouvoirs et la séparation des fonctions.

Les risques opérationnels de la société, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risques de dépassement de délais, risques de dépassement de coûts, risques techniques, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients. Le service financier présente à chaque comité de direction un tableau de suivi des temps pour les projets critiques et les projets suivis à l'avancement. Le comité de direction a également intégré une revue systématique de la planification des développements en cours afin d'anticiper d'éventuels décalages ainsi que les conséquences financières qui pourraient en découler. Cette présentation est faite par la Direction R&D. Les directeurs des filiales sont invités à chaque comité pour présenter une revue d'activité incluant la situation financière et les perspectives de prise de commandes.

Des comités de direction exceptionnels peuvent également se réunir à tout moment à la demande de la direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

La Société ne présente pas de risque majeur, notamment en termes d'environnement ou de santé publique.

Pour les filiales étrangères, la gestion des ressources humaines est organisée par filiale sous le contrôle du Groupe. Chaque filiale applique les dispositions réglementaires locales en vigueur en s'appuyant sur les compétences de spécialistes de la profession. Pour les filiales de droit français, la gestion des ressources humaines est regroupée afin d'assurer une meilleure maîtrise des risques sociaux.

Les litiges importants relatifs au personnel sont suivis au niveau du groupe avec l'appui systématique d'avocats spécialisés. Les éléments de rémunérations fixes et variables de la paie sont systématiquement approuvés par la Direction Générale.

Au cours de l'exercice 2017, deux audits externes ont été réalisés par la société Dextral. Les thèmes audités ont été : Les processus management, déploiement, vente, achats, infrastructures, support, ressources humaines et conceptions. Ces audits ont mis en évidence un certain nombre d'actions d'amélioration concernant notamment l'intégration de critères environnementaux dans la sélection de nos fournisseurs.

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière.

S'agissant des risques liés à l'établissement d'informations comptables et financières erronées, la société s'est dotée des moyens de gestion appropriés, y inclus un système de contrôle de gestion analytique. Elle pratique des arrêts comptables mensuels intégrant systématiquement des rapprochements bancaires.

Les filiales étrangères sont responsables de la production de leurs états financiers, du suivi de leurs performances par rapport au budget, et de la gestion de leur besoin en fonds de roulement. La Direction financière du groupe examine les performances dans ces domaines et conseille les directions locales sur les corrections des écarts et anomalies éventuelles. Concernant la filiale de droit français, le groupe a regroupé la tenue de la comptabilité au siège social. L'objectif est de faciliter l'harmonisation des règles et méthodes comptables du Groupe, accélérer le processus de reporting et assurer une meilleure maîtrise des risques financiers. Par ailleurs, le Groupe a mis en place une centralisation de la trésorerie auprès des banques du Groupe pour une meilleure visibilité des liquidités.

L'élaboration des comptes consolidés est réalisée par les services internes. Leur établissement est facilité par une structure juridique simple et des flux intra-groupe isolés.

### III) POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Concernant les jetons de présence, il est rappelé que l'Assemblée générale du 3 mai 2012 a fixé une enveloppe annuelle de jetons de présence de 30 000 € par an, jusqu'à décision contraire.

Des comparaisons ont montré que ces montants se situaient dans la fourchette des sociétés de même importance.

Les jetons de présence sont répartis proportionnellement à la présence effective des membres aux réunions du Conseil de surveillance et des différents comités ainsi que du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Certains membres du Directoire sont rémunérés au titre de leur mandat social. Ils n'ont pas de contrat de travail.

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du Conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation d'objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice. Les objectifs de performance reposent sur des objectifs quantitatifs basés sur le budget consolidé du groupe approuvé en Conseil de surveillance étant précisé que le niveau de réalisation attendu de ces objectifs quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Un véhicule de fonction peut également être attribué aux dirigeants en fonction de leur rôle de représentation. Toutefois, les membres du Directoire actuels bénéficient d'un forfait kilométrique mensuel pour couvrir leurs frais liés à l'utilisation de leur véhicule personnel.

Par ailleurs, les membres du Directoire ne disposent pas de stock-options ou de plan d'attribution gratuite d'actions.

Il n'existe pas non plus de régime de retraite supplémentaire en faveur des membres du Directoire.

Dans sa séance du 12 novembre 2015, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé de prévoir des indemnités de départ en faveur de Messieurs Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier.

Le montant de ces indemnités de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Le versement de ces indemnités serait dû en cas de non-reconduction des mandats de Monsieur Frédéric Vaillant ou de Monsieur Jean-Paul Boulier à l'initiative du Conseil de surveillance ou de révocation de leurs mandats de membre du Directoire sauf en cas de faute grave ou lourde ou en cas d'incapacité physique ou mentale.

L'indemnité serait due en cas d'atteinte de deux des trois critères figurant ci-dessous :

- la croissance du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant des deux exercices précédant le départ est en moyenne égale ou supérieure à 10% ;
- le résultat net de l'exercice précédant le départ est positif ;
- la moyenne de la capacité d'autofinancement consolidée générée par l'activité des deux derniers exercices est supérieure ou égale à 500 000 euros.

La décision pour chacun des bénéficiaires a été approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2015 ainsi que par l'Assemblée Générale du 26 mai 2016 compte tenu du renouvellement des mandats de Messieurs Vaillant et Boulier décidé lors du Conseil de Surveillance du 12 novembre 2015.

#### IV) PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

A titre de rappel, l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2014 a décidé de prévoir expressément dans les statuts de la société l'absence de droit de vote double aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'inscription comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription comptable des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et être reçues au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

#### V) ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE.

Néant.

La Présidente du Conseil de surveillance

Florence Hofmann

Le 13 avril 2018

